



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

ONUDI

19150

150p  
table  
graph  
Le 02.11.90

DDIA - 1

**PROGRAMME NATIONAL DE LA DEUXIEME DDIA**

**ALGERIE**

(promissive)

**Henri NICOLAS**  
Consultant international

**M. CHERRAK**  
Consultant national

Backstop Eff: Mr. Karpavala  
PPD/AROP/DDA

1/1

### Avertissement

Le présent rapport a été établi dans le cadre de la préparation de la seconde Décennie pour le Développement Industriel de l'Afrique (1). Son exécution repose sur une série de réunions, entretiens, conduits en Algérie pendant trois semaines. Par ailleurs, les termes de références précisent que l'expert devra exploiter les études et analyses du secteur industriel et de sous-secteurs particuliers. On ne s'étonnera donc pas que de larges emprunts aient été faits à des études et rapports antérieurs, notamment les travaux récents de Monsieur Mohammed LIASSINE ( Le redéploiement industriel, back ground paper - Mai 1990 ), de Monsieur Rezki HOCINE ( L'évolution des structures de l'Etat et la nouvelle politique économique ) et de Monsieur Foued LAKHOUA ( l'Algérie, situation actuelle et perspectives - Mai 1990 ).

(1) Désignée dans ce qui suit par le sigle DDIA

## Sources

Entreprises

. Industries agro-alimentaires	ENCG	Alger
	ENAFLA	Alger
	ORLAC	Alger
	ENAPECHE	Alger
	ENAFROID	Alger
	HAMOUD BOUALEM	Alger
	ERIAS	Alger
	SIAD	Alger
	COSMOS	Tizi-Ouzou
	SIDNA	Alger
	MERIEM	Alger
	ZEGHIB	Alger
	HENOUDA	Alger
. Matières premières	Fonds de participation Mines	Alger
. Machinisme agricole	PMA	Constantine
. Matériel de travaux publics	ENMTP	Constantine
. Equipements hydrauliques	PMH	Berrouaghia
. Véhicules industriels	SNVI	Rouiba
. Véhicules particuliers, composants	PVP	Alger
. Electro-ménager	ENIEM	Tizi-Ouzou
. Outillage, forge	FERROVIAL	Constantine
. Sidérurgie SIDER	Annaba	
	PROSIDER	Annaba
. Pétrochimie	CERHYD	Alger
. Ingénierie	SIDEM	Alger
	ENEM	Alger
	GECKE	Alger

Organismes

. Ministère de l'Industrie	Alger
. Ministère des Affaires Etrangères - DRECI	Alger
. Conseil National de Planification	Alger
. Chambre Nationale de Commerce	Alger
Direction des investissements productifs	
Section ISMME	
Section Matières Plastiques	
Section IAA	
. PNUD	Alger
. Institut National d'Etudes de Stratégie Globale	Alger
. Confédération Générale des Opérateurs Economiques Algériens - CGOEA	Alger

Autres sources

- PMTE ( Plans à Moyen Terme d'Entreprises )
- PMTE de branches : GICA ( Groupement d'Intérêts de la Construction Automobiles )
  - Matériaux de construction
  - Chimie - parachimie
- Bourse de sous-traitance
- Rapport de la Banque Centrale d'Algérie
- Rapport de l'ANEP - 1989
- Séries statistiques et bulletins de l'ONS - 1983 - 1989
- Programme du Gouvernement
- Le redéploiement industriel - M. LIASSINE
- L'évolution des structures de l'Etat et la nouvelle politique économique - R. HOCINE
- L'Algérie - Situation actuelle et perspectives - F. LAKHOUA
- Centre de développement de l'OCDE - Paris
- Centre Français du Commerce Extérieur - Paris
- Chambre de Commerce Franco-Arabe - Lyon
- Le MOCI ( Moniteur du Commerce International )
- The Intelligence Economic Unit
- El Moujahid
- El Wattan
- Horizons
- Le Soir
- Foire d'Alger - Septembre 1990
- Exposition de projets CNC - Octobre 1990
- Réunion ENORI à Paris - Avril 1989
- Réunion UMA à Marseille - Juin 1990

Rapports ONUDI . Notamment :

- 8ème rapport intérimaire conjoint CEA, ONUDI, OUA sur l'application du programme de la DDIA
- Réunion sous-régionale de suivi ( Tanger )

## SOMMAIRE

### 1 - Bref aperçu de l'économie

- 1.1. Climat politique et économique général
- 1.2. Structure et performances
  - 1.2.1. Evolution de la production et des échanges
  - 1.2.2. Population et emploi
- 1.3. Secteur financier et politiques d'investissement
  - 1.3.1. Evolution de la politique d'investissements
  - 1.3.2. Aspects financiers des réformes économiques
  - 1.3.3. La réforme du système bancaire
  - 1.3.4. Le système bancaire algérien
- 1.4. Les réformes économiques de 1988 à 1990
  - 1.4.1. Les réformes dans le secteur agricole ( pour mémoire )
  - 1.4.2. La réforme des entreprises publiques
  - 1.4.3. Les concessions commerciales
- 1.5. Secteur public et secteur privé
  - 1.5.1. Généralités
  - 1.5.2. Le secteur industriel public
  - 1.5.3. Le secteur public local
  - 1.5.4. Le secteur privé
  - 1.5.5. Les sociétés mixtes
- 1.6. Echanges commerciaux avec l'extérieur
  - 1.6.1. Données statistiques et commentaires
  - 1.6.2. La réforme du commerce extérieur
  - 1.6.3. Le redéploiement industriel et les relations internationales
- 1.7. Coopération nationale et internationale
  - 1.7.1. La coopération nationale
  - 1.7.2. La coopération internationale

## **2 - Le secteur industriel et manufacturier**

### **2.1. Structures et performances de l'industrie**

- 2.1.1. L'industrie dans l'économie nationale
- 2.1.2. Secteur public et secteur privé
- 2.1.3. Données conjoncturelles
- 2.1.4. Secteur public et secteur privé
- 2.1.5. Le secteur public. Répartition des entreprises et des emplois
- 2.1.6. Le secteur industriel public local
- 2.1.7. Le secteur privé
- 2.1.8. Sous-traitance et développement de l'industrie privée
- 2.1.6. Les performances

### **2.2. Les sous-secteurs industriels**

- 2.2.1. Les hydrocarbures
- 2.2.2. Le secteur minier
- 2.2.3. La métallurgie des métaux non ferreux
- 2.2.4. La sidérurgie
- 2.2.5. Les industries en aval de la sidérurgie
- 2.2.6. Construction métallique, fonderie, chaudronnerie
- 2.2.7. Les industries mécaniques
- 2.2.8. Les industries électriques et électroniques
- 2.2.9. Les industries diverses
- 2.2.10 Matériaux de construction et verre
- 2.2.11 L'industrie du papier
- 2.2.12 Les industries chimiques et parachimiques
- 2.2.13 Les textiles et les cuirs
- 2.2.14 Les industries agro-alimentaires

### **2.3. Relation avec d'autres secteurs économiques**

- 2.3.1. L'agriculture
- 2.3.2. L'équipement et l'hydraulique
- 2.3.3. La santé

### **2.4. Principales contraintes et faiblesses du secteur industriel et de son environnement**

- 2.4.1. Quatre problèmes - clefs
- 2.4.2. Problèmes généraux de gestion industrielle

### **2.5. Situation actuelle des entreprises industrielles Besoins en réhabilitation et en investissements**

## **3 - Plan de développement**

- 3.1. Le deuxième plan quinquennal 1985 - 1989
- 3.2. Le plan annuel 1989 - les axes prioritaires
- 3.3. Etat actuel de la planification
- 3.4. Entreprises et planification

#### **4 - Evaluation et perspectives de la DDIA**

- 4.1. Evaluation de la mise en oeuvre de la première DDIA**
- 4.2. Objectifs, politiques et stratégies pour la seconde DDIA**
- 4.3. Consolidation, revitalisation des entreprises publiques - Programmes d'expansion**
- 4.4. Programme d'appui**

## **1 - Bref aperçu de l'économie**

### **1.1. Climat politique et économique général**

La situation politique et économique de l'Algérie est caractérisée par l'évolution récente vers des structures et mécanismes moins centralisés et moins rigides que ceux mis en place au lendemain de l'indépendance.

Au plan politique, cette évolution s'est traduite par le multipartisme et l'arrivée de nouveaux acteurs notamment le Front Islamique du Salut ( FIS ), dont le poids sur le comportement actuel des opérateurs économiques, tant algériens qu'étrangers, est certain. Ceci est particulièrement vrai dans la période du second semestre 1990, qui précède les élections législatives. Nul ne peut dire actuellement quel en sera le résultat et, par la suite, l'incidence sur les nombreuses réformes engagées depuis trois ans.

1.1.1. Au plan économique, les réformes se sont succédées à un rythme extrêmement rapide, modifiant, dans les principes, les conditions de développement de la vie des affaires. Nous en retiendrons principalement trois volets concernant plus précisément le développement industriel qui fait l'objet de ce rapport

La modification du statut des entreprises publiques. Celles-ci passent d'un état d'appartenance à l'Administration, dont elles dépendaient du point de vue de la gestion comme de celui du développement et des investissements, à une situation de centre de profit. Elles restent néanmoins des entreprises d'Etat, dans la mesure où leurs capitaux sont publics, détenus par une ou plusieurs des holding d'Etat créées à cet effet sous le nom de Fonds de participation. Elles représentent 70 à 80 % des emplois et des investissements industriels.

Deux interrogations subsistent :

- 1 - Comment se fera l'arbitrage entre l'obligation d'équilibrer les comptes dans un marché ouvert à la compétition et l'héritage de comportements souvent peu conformes avec l'idée de performance industrielle ?  
La question des réductions d'effectifs se pose, notamment, avec une acuité particulière. Cette hypothèse n'est pas envisagée par les grandes entreprises qui constituent l'essentiel de l'emploi dans leur région. Elles devront alors étendre et diversifier leurs productions, ce qui posera un problème de qualification, d'accès aux technologies, et de risque de dispersion.

## 2 - Va t-on vers une privatisation?

D'aucuns parlent même de fermeture de certaines entreprises publiques

- . L'évolution du secteur privé. Compte-tenu des priorités absolues données au secteur public jusque récemment, par exemple pour l'importation d'équipements et de matières premières, le secteur privé s'est très peu développé au plan industriel. Il se situe plus volontiers dans des créneaux commerciaux, voire spéculatifs, et investit dans des opérations à rendement rapide.

Une prise de conscience et une volonté affichée par les grands opérateurs industriels se manifestent actuellement en faveur de la promotion du secteur privé : concentration de ces grands opérateurs sur leur métier principal et délestage d'activités annexes, recours à la sous-traitance, essaimage, développement de l'idée de prestation de services. L'évolution des esprits par rapport à une stratégie du " tout intégré " est visible mais l'application concrète se heurte à des difficultés non encore résolues : absence d'un tissu intermédiaire d'industries et de services, pénuries de devises, faiblesse des qualifications dans le secteur privé.

- . Le passage d'une économie planifiée à une perspective plus libérale.

La planification autoritaire imposée à l'essentiel des secteurs économiques et industriels dans leurs actions courantes laisse la place à une planification globale qui s'intéressera aux grands équilibres économiques mais exercera néanmoins son influence directe sur les opérateurs économiques de trois manières principales :

- par la capitalisme d'Etat : l'appartenance du secteur industriel lourd à l'Etat par le moyen des Fonds de participation
- par des incitations financières : bonification des taux d'intérêts, primes, subventions
- par l'octroi des ressources financières : le système bancaire reste public, même si les règles de commercialité introduisent un rapport de concurrence entre les banques et de négociation avec les opérateurs économiques

La loi d'orientation sur le crédit et la monnaie introduit des espaces de libertés économiques, favorisant le commerce, les investissements, notamment dans leur dimension internationale.

S'agissant du commerce, l'abrogation de la loi sur les intermédiaires a précédé les dispositions qui permettent l'installation de concessions représentant les sociétés étrangères importatrices. Par ailleurs, la création des comptes en devises est en quelque sorte la reconnaissance officielle du " change parallèle ". Elle devrait augmenter les possibilités d'importation mais aussi accélérer l'évolution du dinar vers la convertibilité et son ajustement au coût réel par rapport aux autres monnaies. De fait, la convertibilité a été annoncée par le Gouvernement pour 1993.

1.1.2. L'observateur extérieur tire de cette situation une vision dynamique de l'Algérie mais aussi une impression de désorganisation et d'incertitude fondée sur :

- une situation économique générale dégradée : difficultés de la vie quotidienne illustrées par la pénurie alimentaire et le coût excessifs des denrées, l'insuffisance dramatique de logements et, plus généralement, les effets de l'exode rural, les moyens de transport, la pollution industrielle et urbaine. Au plan strictement industriel, les grands investissements réalisés dans la période 1965 - 1985 ont été très freinés par la diminution des moyens financiers ( prix du pétrole ) au cours de la seconde moitié de la décennie 80. Il en résulte un vieillissement généralisé des produits et de l'appareil de production qui se traduit dans de nombreux cas par une inversion de la courbe de développement. Telle production de 10 en 1985 qui devait passer à 15 en 1989 est retombée à 5 ou 6. Un million d'emplois devaient être créés au cours du plan quinquennal 1984 - 1989, le réalité est à 400.000 alors que la population s'accroît de 800.000 habitants par an. De ce fait, les stratégies sont difficiles à mettre en oeuvre : comment faire face à l'amélioration des taux de couverture de la demande intérieure, tout en générant des devises par l'exportation de produits manufacturés dépassés et de qualité insuffisante ?

Comment créer des emplois productifs dans un contexte de pénurie de moyens d'investissements et de qualifications techniques ? A ce sujet, beaucoup parlent d'une régression du niveau de l'enseignement, qui ne manquera pas d'avoir des effets importants sur le développement économique de la décennie qui commence.

- un certain désarroi dans les esprits : les difficultés économiques ont favorisé la prolifération de comportements associaux : trabendo, change parallèle, spéculation sur les produits nécessaires, qui sont entre autres l'expression d'un manque de confiance dans les cadres politiques et économiques.

La contre-partie fatale des réformes est la peur du vide : à un système extrêmement sécurisant d'économie encadrée se substituent des structures encore fragiles et exposées aux aléas de la " commercialité ", c'est-à-dire au jeu normal de la compétition sur tous les plans : fonctionnement effectif de l'appareil industriel, qualité des produits, maîtrise sociale, indépendance financière.

Certains opérateurs économiques ressentent cette nouvelle situation comme trop incertaine ou pour le moins justifiant plus de motivations.

Le rapport qui suit n'a évidemment pas la prétention d'apporter des solutions. D'excellents esprits se penchent actuellement sur la question et apportent critique positive et propositions. Il s'agit pour notre part de situer au mieux des moyens d'accompagnement dont la dimension financière est modeste. S'agissant du secteur industriel, nous pensons qu'une attention particulière doit être apportée à tout ce qui peut améliorer la fluidité et la flexibilité de fonctionnement de l'appareil de production et de distribution : mesures d'accompagnements aux plans de l'innovation, de la qualité, de la productivité, de la formation technique, du management, de la distribution, de l'exportation - développement de l'espace intermédiaire de services industriels, sous-traitance, financement de l'entreprise ( capital risque, crédit-bail ... ) ingénierie, conseil.

Enfin, une importance particulière doit être apportée à la capitalisation des savoirs et expériences tant au niveau de la gestion qu'à celui des techniques et procédés, dans un espace national, maghrébin et méditerranéen.

Cette approche transversale est complémentaire des orientations qui se dessinent pour la prochaine décennie :

- valorisation des ressources spécifiques : industries consommatrices d'énergie et de matières premières, développement du secteur minier, des non-ferreux
- développement de l'infrastructure par branches ou technologies : forge, fonderie, composants mécaniques, outillages, composants électriques
- maîtrise des problèmes d'environnement : aménagement du territoire, pollution

## 1.2. Structures et performances

### 1.2.1. Vue d'ensemble

Depuis le lancement du programme de développement au début des années 1960, l'économie algérienne a connu une croissance considérable évaluée en termes de Produit National Brut.

Les taux moyens réels de croissance ont atteint 7 % durant les années 1970 et 5 % entre 1980 et 1985.

Du fait de l'industrialisation des années 1970, la structure économique a subi de profonds changements caractérisés par une contribution accrue de l'industrie au P.N.B.

En effet, alors que l'apport du secteur agricole au " P.N.B. " a décliné de 15 à 8 % entre 1965 et 1980, celui du secteur industriel est passé de 33 % à 54 % pour la même période

Néanmoins, la stratégie de développement appliquée après 1980 a évolué. Bien qu'elle reste axée sur l'industrie, la politique économique menée dans le cadre du plan 1980-1985 avait pour objectif le renforcement des secteurs de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Education et la Formation Professionnelle, de l'Habitat ainsi que les infrastructures économiques de base.

Fondée sur un vaste programme de réformes progressives, cette stratégie reflétait le souci des autorités de :

- réduire la dette extérieure
- transformer les structures organisationnelles et les conditions de gestion de l'économie
- améliorer la capacité d'absorption de l'économie en matière de technologies industrielles
- valoriser les ressources humaines

Une première série de réformes économiques et industrielles avait été lancée au début des années 1980, impliquant :

- 1 - La réorganisation administrative et territoriale multipliant ainsi le nombre de wilayate afin de stimuler le développement des régions enclavées et de décentraliser le pouvoir de prise de décision économique
- 2 - La restructuration des Entreprises Publiques marquée par la transformation des 70 grandes entreprises publiques en 450 compagnies plus faciles à gérer de par leur taille
- 3 - La libéralisation partielle du secteur agricole dégageant aussi bien les réseaux de distribution que les prix de certains produits des contrôles administratifs

Au plan intérieur, ces réformes ont entraîné une amélioration de la productivité aussi bien dans le secteur agricole qu'industriel, au moins jusqu'en 1985.

Au plan extérieur, l'industrialisation du pays a induit une intensification des importations. La balance commerciale a toutefois enregistré une légère accumulation du surplus durant la décennie 1970 grâce aux exportations massives d'hydrocarbures.

Au plan financier, le compte courant de la balance des paiements a été caractérisé par des déficits dus au solde négatif de la balance des services jusqu'en 1980 ( sauf 1971 et 1974 ).

Pendant la période 1980 - 1985, le compte courant a enregistré un surplus global qui a réduit le niveau de la dette extérieure du pays. Le ratio de l'encours de la dette au " PNB " est passé de 51 % en 1980 à 37 % en 1985.

C'est à partir de 1986 qu'une série de facteurs a affecté défavorablement l'économie algérienne provoquant une stagnation économique en 1986 suivi d'une récession en 1987 et 1988 marquée par une chute du PNB exprimée en dinars algériens courants.

Ce contexte a été caractérisé par :

- 1 - La chute des prix des hydrocarbures en 1986 et 1988
- 2 - La fluctuation brutale du cours du dollars US, provoquant une baisse considérable du pouvoir d'achat des exportations algériennes et un alourdissement du fardeau de la dette extérieure libellée en d'autres monnaies
- 3 - L'accès difficile des pays en voie de développement aux marchés des capitaux internationaux

- 4 - Une hausse des prix des importations algériennes ( biens industriels et produits alimentaires )
- 5 - Des calamités naturelles telles une sécheresse persistante et une invasion de criquets en 1988 dont l'impact se répercute sur les importations de produits alimentaires.

La diminution brutale des recettes d'exportation ( de 40 % en 1986 ) a créé des tensions au niveau de la balance des paiements. Celles-ci ont rendu nécessaire une réduction du volume des importations de 34 % en termes cumulatifs sur la période 1985-1988.

En conséquence, l'investissement brut a décliné de 15 % et la consommation par habitant a baissé tombé de 20 % en termes réels au cours de la même période.

Parallèlement à des ajustements sévères, le processus de réforme entamé en 1980 s'est accéléré en 1989 pour introduire de profonds changements dans la gestion de l'économie. La dernière série de réformes ( 1987 - 1988 ) avait pour objectif direct la réintroduction des mécanismes de marché dans l'économie.

Cette situation a également aggravé le chômage qui a atteint 23 % en 1988 et a engendré par moment des pénuries de certains produits de première nécessité ainsi qu'une hausse brutale des prix et une baisse sérieuse du pouvoir d'achat.

C'est dans ce contexte qu'a été préparé le programme de l'actuel gouvernement. Son objectif essentiel est d'alléger les pressions sociales grâce à de nouveaux investissements productifs sélectionnés et une meilleure utilisation des capacités de production existantes. De plus, il est attendu de cette nouvelle politique qui encourage les joint-ventures qu'elle stimule la croissance des investissements. Le retour à la croissance sera également encouragée par une politique qui vise à étendre les facilités existantes actuellement aux exportations de gaz et par une politique de prix flexibles adoptée récemment.

Par ailleurs, l'intégration économique des pays de la région au sein de l'Union du Maghreb peut engendrer une intensification des échanges commerciaux entre les pays maghrébins ; ce qui pourrait stimuler davantage la croissance économique de l'Algérie. Les relations économiques et financières de l'Algérie avec la Communauté Economique Européenne seront en outre encouragées par la mise en place du marché européen unique en 1993. Concernant l'évolution de la dette extérieure du pays, le Gouvernement tend à présent à développer une gestion active de la dette actuelle.

## 1.2.2. Indicateurs économiques pour la période 1985 - 1989

## Evolution du PIB en monnaie courante ( GDA )

	1967	1970	1973	1974	1978	1981	1987
PIB	14.610	21.210	28.483	49.295	92.500	200.330	234.805
Hydroc.	2.578	3.214	6.452	13.422	34.451	62.152	45.537
PIB hors hyd.	12.032	17.996	22.031	35.873	57.999	141.441	189.268
VA indust.	2.286	3.696	4.033	6.986	10.613	24.450	41.974
VAhyd./PIB(%)	17,6	15,2	22,7	27,4	36,6	30,5	19,4
VAind/PIBHH(%)	14,6	20,5	15,3	16,1	15,7	17,3	22,1

**Commentaire ( source rapport LIASSINE )**

a - On constate que de 1967 à 1987 et en prix courants:

- le PIB est passé de 14.610 GDA à 234.805 GDA
- le PIB hors hydrocarbures est passé de 12.032 GDA à 141.441 GDA
- la VA hydrocarbures est passée de 2.578 GDA à 45.537 GDA
- la VA du secteur industriel est passée de 2.286 GDA à 41.974 GDA

b - La période de 1967 à 1978 peut également faire l'objet d'analyses à partir de statistiques à prix constants.  
Sur la base des prix de 1978 :

- le PIB est passé de 40.500 GDA à 92.080 GDA soit un taux de croissance annuel de 7,8 %
- le PIB hors hydrocarbures est passé de 26.319 GDA à 68.497 GDA, soit un taux de croissance annuel de 9,0 %
- La VA du secteur industriel est passée de 4.149 GDA à 12.219 GDA, soit un taux de croissance de 10,3 %

Or sur la même période, on constate que l'évolution du secteur industriel, comparée à celle de l'ensemble de l'économie est plus importante quand elle est exprimée en prix courants. Cela signifie que les prix ont évolué de façon défavorable pour le secteur industriel et que la valeur ajoutée effectivement engendrée par le secteur industriel a été commercialisée dans d'autres secteurs, notamment le secteur commercial.

On constate , au demeurant, que ce secteur commercial a connu des taux de croissance annuelle de :

15,7 % en prix courants

7,7 % en prix constants

et que l'ensemble commerce, transport et communication a connu les taux de croissance annuelle de :

16,6 % en prix courants

8,8 % en prix constants

Evolution en volume de la PIB:  
taux de croissance annuels %

	1985	1986	1987	1988	MOYENNE 85/88
Agriculture	27,0	5,6	6,8	-5,1	2,3
Hydrocarbures	4,6	1,3	4,8	3,7	3,4
Industrie	4,7	2,7	-4,8	-1,1	-1,2
B.T.P	-0,5	0,3	-0,2	-4,5	-1,5
Commerce et services	2,7	-1,7	-5,8	-2,7	-2,1
La PIB	4,6	0,6	-1,4	-2,9	-1,2
La PIB Hors hydrocarbures	4,6	-3,2	-2,5	-1,1	-2,3
La PIB hors hydrocarbures et hors agriculture	2,2	-0,7	-4,8	-3,8	-1,9

Sur la période 1985 - 1989, le produit national brut exprimé en dinars a vu une croissance très fortement réduite par l'inflation. Exprimé en dollars, avec la forte hausse du dollar en 1988 - 1989, le PNB global est décroissant.

ÉCONOMIE DE L'ALGERIE				
(en milliards de \$, en \$ pour le PNB/hab., en % et en monnaie nationale)				
+ = aide reçue - = aide donnée	1986	1987	1988	1989
PNB global	62,0	61,90	52,25	47,10
PNB par hab.	2744	2822	2371	1960
Var. vol. du PNB	- 2,8 %	- 0,4 %	- 2,8%	+ 2,8%
Aide (+ ou -)	- 0,15	- 1,18	- 0,11	-
Dettes ext. brutes	24,27	26,70	25,50	25,50
Serv. de la dette	6,65	6,57	6,50	7,10
Emprunts effectués	1,340	0,340	0,800	-
Taux d'inflation	12,4 %	7,5 %	5,9 %	-
Taux de chômage	16%	17%	23%	24,5%
Recettes tourist.	0,135	0,200	-	-
Cours US dollar	4,70	4,85	5,91	7,61

*L'aide négative nette provient du fait que l'Algérie a plus remboursé de capital sur ses dettes antérieures qu'elle n'a reçu d'aide. Ainsi l'aide brute, et non nette, reçue par l'Algérie, en 1987, est elle positive de + 0,64 car l'aide brute ne tient pas compte des remboursements.*

Source: ATLASCO

Macroeconomic Indicators	1985	1986	1987	1988	1989
GDP at market prices AD bn	287.4	286.5	307.9	320.0	355.0
Real GDP growth %	2.7	-0.5	0.8	-1.2	2.8
Consumer price inflation %	10.4	12.4	7.4	5.9	9.2
Population mn	21.9	22.5	23.1	23.7	24.3
Exports fob \$ bn	10.15	7.88	8.07	8.13	10.50
Imports cif \$ bn	9.84	10.1E	7.05	9.13	10.00
Current account \$ mn	1,015	-2,230	141	-2,250	-1,500
Reserves excl gold \$ mn	2,819	1,660	1,640	900	689
Total external debt <sup>c</sup> \$ bn	16.48	20.44	24.38	24.85	24.75
Total external debt service ratio <sup>c</sup> %	35.0	54.3	53.0	96.5	70.0
Crude oil production '000 b/d	672.4	673.8	648.2	651.0	724.0
Natural gas production <sup>d</sup> bn m <sup>3</sup>	36.47	37.56	43.17	43.2	44.0
LPG production mn tons	3.2	3.4	3.4	3.5	3.7
Refined products output ('000 tons)	390.0	433.0	431.0	500.0	500.0
Exchange rate (av) AD per \$	5.028	4.702	4.850	5.915	7.800

February 5, 1990      AD7.915 per \$

Source: IEU

## 1.2.3. Commerce extérieur

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGERIE (en milliards de dollars)					
	1986	1987	1988	1989	France 88
Exp. March. FOB	+ 8,87	+ 9,03	+7,62	-	+ 160,54
Imp. March. FOB	- 7,89	- 6,62	-6,68	-	- 169,27
Bal. commerciale	+ 0,18	+ 2,41	+0,95	-	- 8,73
Exp. services	+ 1,36	+ 0,68	+0,54	-	+ 86,60
Imp. services	- 3,98	- 3,46	-3,92	-	- 75,53
Bal. services	- 2,62	- 2,78	-3,38	-	+ 11,07
Bal. paiements	- 2,23	+ 0,141	-2,04	-	- 3,79

*NB : Les transferts des ouvriers travaillant en dehors du pays sont comptés dans ce tableau pour une valeur de 522 millions de dollars, ils sont en fait bien supérieurs (de l'ordre de 1,5 milliards de dollars) mais ils sont effectués par des canaux non officiels.*

*Commentaire ( Source : Rapport HIDOUCI )*

*Dès 1987, la réduction des importations devenait effective, mais malheureusement non suivie d'une politique active de mobilisation de ressources extérieures dans des conditions favorables à la maîtrise de l'endettement. De plus, dans une conjoncture de restriction des ressources en devises, les arbitrages ont été régulièrement rendus en défaveur de l'appareil productif dans le souci d'assurer un approvisionnement satisfaisant de la population en biens de consommation. Dans ces conditions, l'appareil de production, non soutenu par une gestion des ressources en devises qui permette son fonctionnement normal, a connu des difficultés qui ont accru les résultats négatifs en matière d'emploi, d'inflation et de pénuries, en dépit d'un effort remarquable d'économie dans la gestion.*

*La consommation a dans ce contexte, globalement regressé depuis 1986, s'accompagnant d'un ensemble de phénomènes négatifs qui aggravent les inégalités sociales.*

**Origins of GDP 1988**

	% of total
Agriculture	3.9
Hydrocarbons	3.1
Industry	13.2
Construction	16.0
Transport & commerce	20.6
Total incl others	100.0

**Principal exports 1988**

	\$ mn
Energy & lubricants	7 709
Semi-finished products	1 79
Industrial equipment	
Food	
Total incl others	8 128

**Main destinations of exports 1989**

	% of total
Italy	21.0
USA	19.2
France	19.0
Belgium	7.7
Netherlands	6.2

**Components of GDP 1988**

	% of total
Private consumption	49.6
Public consumption	18.8
Gross domestic fixed investment	30.4
Increase in stocks	0.3
Exports	15.3
Imports	-14.4
GDP at market prices	100.0

**Principal imports 1988**

	\$ mn
Industrial equipment	2,001
Semi-finished products	1,942
Food	1,793
Consumer goods	874
Total incl others	9,130

**Main origins of imports 1989**

	% of total
France	18.0
Italy	13.8
USA	10.5
West Germany	9.5
Japan	4.3

## 1.2.4. L'évolution de la dette extérieure

La dette extérieure a atteint en 1989, 25 milliards de dollars, soit plus de la moitié du PNB.

Durant ces quelques années, le profil de la dette du pays s'est détérioré du fait conjugué du raccourcissement de la durée de vie moyenne de la dette et d'une croissance du stock de la dette contractée pour financer les déficits des comptes courants.

Le ratio du service de la dette par rapport aux exportations a atteint ainsi 70 % en 1989.

Exportations F O B	9,03	7,40	10,02
Importations F O B	5,62	7,40	10,29
Balance commerciale	2,41	-0,35	-0,27
Solde compte courant (-déficit)	0,14	-2,02	-1,62
Solde total (-déficit)	-0,20	-0,35	-0,13
Réserves extérieures brutes (excepté or)	1,54	0,90	0,60
Reserves en mois d'importations	2,30	1,40	0,70
Dette extérieure échue	21,60	22,00	23,00
Service de la dette extérieure	5,27	6,46	7,54
-Intérêts	1,64	1,91	1,94
-Amortissements	3,63	4,55	5,60
Service dette / exportations (en %)	54,50%	87,15%	75,25%
Stock dette / exportations (en %)	220,70%	294,20%	229,05%
Revenus budgétaires	10,90	15,63	15,34
Dépenses budgétaires	21,00	19,13	16,16
Déficit budgétaire (-)	-2,20	-0,50	-0,82
Déficit global du trésor (-)	-4,70	-6,57	-1,73
Crédits nationaux	61,02	50,41	50,59
Monnaie et quasi-monnaie (Fin de période)	52,30	43,53	43,32
Taux de change USD/DA			
-fin de période	4,93	6,73	8,20
-moyenne de durée	4,84	5,91	7,45

Perspectives d'évolution

### Couverture du manque de financements ( en milliards de dollars )

#### COUVERTURE DU MANQUE DE FINANCEMENTS ( en milliards de dollars )

	1980	1991	1992	1993	1994
- Besoins de financements	-4,50	-4,24	-3,48	-1,22	-0,50
- Soldes compte courant	-1,00	-2,11	-1,70	-1,32	-0,90
- Remboursement amortissement	-2,22	-1,73	-0,23	-0,32	-0,42
- Croissance réserve	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50	-0,50
- Couverture	4,50	4,34	5,40	6,14	6,84
- Institutions multilatérales	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
- Crédits bilatéraux (CFT)	0,50	0,50	0,30	0,20	0,20
TOTAL	1,18	1,00	0,20	0,70	0,70
- Crédits fournisseurs	1,04	1,40	1,20	0,37	0,42
- Crédits financiers	2,22	1,73	0,23	0,32	0,44
TOTAL	3,26	3,13	1,40	0,69	0,86
Investissements privés	0,10	0,15	0,20	0,25	0,25

### 1.2.2. Population et emploi ( source : ONS )

#### Evolution au cours de la période 1977 - 1987

Au cours de la période 1977 - 1987, l'accroissement de la natalité a été de plus 800.000 naissances environ par an. Cela s'est traduit par un accroissement considérable de la population totale. Celle-ci s'élève à 22,9 millions de personnes d'après le recensement général de la population et de l'habitat de 1987, alors qu'elle était de 18,2 millions en 1977, soit une augmentation de 25,8 % au cours des dix dernières années.

L'arrivée sur le marché du travail des générations nombreuses nées depuis l'indépendance s'est en effet poursuivie.

En 1987, la population active est estimée à plus de 5 millions de personnes soit un taux d'activité de 23 %, d'autre part la population occupée s'élève à 4 millions de personnes.

#### Evolution de l'Emploi Non Agricole 1977/1987

Années	1977		1987		Accroissement		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
Industrie	401.462	23,5	629.865	20,4	228.403	56,9	16,5
C.P.	345.816	20,2	578.759	18,7	232.943	67,4	16,9
Transport	132.420	7,8	164.145	5,3	31.725	24,0	2,3
Commerce et Services	284.564	16,7	709.073	23,0	424.509	149,2	30,1
Administration*	542.019	31,8	1.005.586	32,6	463.567	85,5	33,7
<b>TOTAL</b>	<b>1.706.281</b>	<b>100,0</b>	<b>3.087.428</b>	<b>100,0</b>	<b>1.381.147</b>	<b>80,9</b>	<b>100,0</b>

Globalement, le volume de l'emploi non agricole est estimé en 1987 à 3.087.000 et a connu une évolution sensible entre 1977 et 1987. En dix ans, le nombre de personnes ayant un emploi s'est accru de 1.381.000, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel moyen de 6,1 % soit une création de 138.000 emplois environ chaque année.

Après avoir été notable et soutenue entre 1977 et 1984, la progression de l'emploi devient assez faible à partir de 1984.

En effet, plus de 85 % des emplois nouvellement créés l'ont été durant la période 1977 - 1984. A partir de 1985, la tendance a accusé un certain fléchissement ( + 123.000 emplois nouveaux ), et atteint le niveau le plus bas en 1986 ( + 43.000 emplois ) puis remonté légèrement en 1987 ( + 79.000 emplois ).

Durant cette période la croissance globale des effectifs résulte d'évolutions différentes des diverses branches qui les composent.

L'accroissement des effectifs se révèle important dans les activités du secteur tertiaire, principalement l'administration.

En 1987, le secteur " Administration " occupe à lui seul 32,6 % des emplois non agricoles ( contre 31,8 % en 1977 ), l'augmentation enregistrée durant la période 1977 - 1987 est due à la mise en place de nombreux équipements publics ( écoles, hopitaux ... ) et au renforcement des services administratifs de l'Etat et organismes publics ( suite au nouveau découpage administratif ).

L'industrie qui était le second employeur en 1977 avec 23,5 % des emplois non agricoles, n'occupe que 20,4 % des emplois en 1987.

Le secteur du B.T.P. emploie 18,7 % des effectifs occupés ( sa part était de 20,2 % en 1977 ). Le secteur commerce et services connaît quant à lui une amélioration assez notable ; sa part dans l'emploi total non agricole passe de 16,7 % en 1977 à 23,0 % en 1987.

La population algérienne se caractérise par une structure très jeune due à l'ampleur de la croissance démographique. Si l'on s'en tient à la population âgée de moins de 20 ans, qui s'identifie grossièrement à la demande d'emploi potentielle ( qui est appelée à faire son entrée sur le marché du travail dans les prochaines années ), elle représente 57 % de la population totale. On réalise donc toute la pression qui s'exerce sur le marché du travail. Avec un taux d'accroissement de 4 %, la population active s'accroît encore plus vite que la population totale du fait de l'évolution des attitudes chez les femmes vis-à-vis du travail, tendant à s'intégrer davantage dans ce marché.

A ce rythme, la population active tend à doubler dans moins de 18 ans. Il s'agit donc de faire face annuellement à une demande estimée à près de 210.000, équivalant aux flux des nouvelles entrées et correspondant à près de 180.000 créations d'emplois, compte-tenu des sorties d'activité ( décès, retraites ... )

Selon les prévisions établies pour la période quinquennale de 1990 - 1994, la période additionnelle de travail devrait évoluer comme suit : 1985-1990, 202.000 emplois par an ; 1991-1995 : 241.000 emplois par an ; 1996-2000 : 300.000 emplois par an. Cete évolution confirme la nécessité de création de 4 millions d'emplois de 1989 à 2000.

### 1.3. Secteur financier et politiques d'investissement

#### 1.3.1. Evolution de la politique d'investissement

##### Période 1963 - 1985

L'analyse du budget de l'Etat pour la période 1963/1985 fait apparaître des augmentations conséquentes des recettes du budget de l'Etat à partir de l'année 1974, année pendant laquelle leur volume a pratiquement doublé par rapport à 1973 ( 23,4 milliards de DA contre 11 milliards de DA ). L'accélération du taux de progression des recettes est également très sensible en 1980 où elles atteignent 60,2 milliards de DA contre 47,4 milliards de dinars en 1979. On observe ainsi que le taux moyen de progression annuelle des recettes est de 55 % pour la période comprise entre 1973 et 1979 et de 21 % pour la période comprise entre 1979 et 1985. Cette importante augmentation des recettes budgétaires résulte d'une part de prix des hydrocarbures et d'autre part, de l'évolution du produit de la fiscalité ordinaire significative d'un élargissement des activités économiques.

Parallèlement à l'augmentation du niveau des recettes budgétaires, le réajustement et le renforcement de l'action de l'Etat dans les différents secteurs de l'activité nationale a entraîné un accroissement considérable des dépenses budgétaires. Les taux moyens d'évolution annuelle enregistrés par les dépenses à l'intérieur de chaque plan de développement sont à environ 13 % pour le triennal ( 1967-1969 ), 20 % pour quadriennal ( 1970-1973 ), 40 % pour le 2ème quadriennal ( 1974-1977 ) et 36 % pour le 1er quinquennal ( 1980 - 1984 ).

Les importantes augmentations consenties au budget de l'Etat traduisent la volonté de développer l'effort dans le domaine des investissements tout en tenant compte des répercussions inévitables sur le volume des dépenses de fonctionnement.

Dans leur ascension, dictée par le choix de privilégier l'investissement, les dépenses d'équipement voient leur part s'améliorer progressivement dans la structure du budget en passant de 6,5 % pour la période du 1er plan quadriennal 1970- 1973, à 35 % pour la période du 2ème plan quadriennal 1974-1977 et 45 % pour la période du 1er plan quinquennal 1980 - 1984.

Malgré une diminution de leur part dans la structure globale du budget les dépenses de fonctionnement ont fait un bond appréciable en passant successivement de 2,2 milliards de DA en 1963 à 3,6 milliards de DA en 1969, 6,3 milliards de DA en 1973, 15,3 milliards de DA en 1977, 53,8 milliards de DA en 1985.

La ventilation de ces dépenses met en relief les grandes priorités de la politique gouvernementale en particulier dans le domaine de l'enseignement dont la part est passée de 15 % des dépenses en 1963 à 26 % en 1984. Au contraire, la part des services généraux passe de 39 % à 26 % dans la même période.

En plus des opérations à caractère définit exécutées au titre du budget de l'état, le trésor public a procédé à l'octroi de prêts et avancés sur ses ressources. Il a en effet consenti des prêts à l'investissement, dont le volume n'a cessé d'augmenter passant de 670 millions de DA en 1967 à 28,2 milliards de DA en 1981. Il a également contribué, depuis 1970 et dans de larges proportions à la restructuration financière des entreprises.

#### Plan quinquennal 1985 - 1989

Le second plan quinquennal 1985-1989 met également l'accent sur l'investissement productif mais le ralentissement de l'économie pendant cette période n'a pas permis de réaliser ces objectifs. Un bilan est en cours, qui devrait permettre au cours de l'année prochaine de comparer les prévisions et les réalisations. Rappelons que les dépenses d'investissement prévues au titre du plan quinquennal 1985-89 étaient de 550 milliards de dinars, dont 134 pour l'industrie (1).

(1) Voir chapitre 3 - Deuxième plan quinquennal

#### 1.3.2. Les perspectives économiques et financières de la période quinquennale 1990 - 1994

Selon le projet d'ajustement économique du Gouvernement Merbah, il est prévu, au cours de période 1990-1994 une croissance réelle du PIB de l'ordre de 4,8 % par an, grâce à une reprise des importations à un taux annuel réel de 4 % par an et sur l'hypothèse d'un prix du baril de brut fixé à 15,6 \$ en termes réels et d'une inflation mondiale de 3 %.

Cette croissance est à rapprocher de la tendance à la baisse du taux d'accroissement démographique, passé de 3,24 % durant la période 1966-1976 à 3,06 % pour la décennie suivante et moins de 3 % depuis 1986.

Compte-tenu des paiements à effectuer au titre de la dette, la croissance projetée pour les exportations, soit 6,5 % par an en termes réels, ne suffirait à rétablir l'équilibre du compte courant qu'à partir de 1992. Cependant, ramené au PIB, le déficit courant serait réduit graduellement.

La reprise des importations, après une chute en termes réels de plus de 34 % entre 1984 et 1988, profiterait principalement aux biens intermédiaires ( + 4,3 % par an ) et d'équipement ( + 4,4 % ), qui représenteraient en moyenne 70 % des importations totales.

Une croissance annuelle des exportations de 6,5 % en termes réels est visée, grâce à une hausse de 5 % l'an des hydrocarbures ( gaz surtout ) et de 15 % l'an des exportations hors hydrocarbures.

Le besoins annuel de crédits financiers serait de l'ordre de 2 milliards de \$ sur la période 1989 - 1991, à la lumière des possibilités de mobilisation existant dans le cadre des crédits liés.

### 1.3.3. Aspects financiers des réformes économiques

Les récentes réformes économiques ont notamment porté sur le secteur financier et sur les modes de financement des projets économiques ( extraits du rapport HOCINE )

A court terme, il s'agit d'assurer une meilleure maîtrise de l'évolution monétaire en mettant en place des mécanismes de gestion économique de l'encadrement du crédit, de l'endettement de l'Etat vis-à-vis du système financier et de mobilisation de l'épargne interne à tous les niveaux.

C'est l'objectif essentiel visé par la loi relative à la monnaie et au crédit, dont les principales dispositions consistent en :

- . la création d'un Conseil de la Monnaie et du Crédit et de la Commission de Contrôle des Banques
- . La réglementation rigoureuse des mécanismes de la création monétaire
- . La libération de l'institution d'émission de contraintes multiples
- . La suppression de toute discrimination dans la gestion de la circulation et du placement des moyens de paiement et de crédit
- . L'encouragement des investissements extérieurs utiles
- . L'ouverture de perspectives plus concrètes de mobilisation de l'épargne
- . L'introduction de nouveaux produits financiers - les titres participatifs
- . La définition des mécanismes d'assainissement des dettes des entreprises

#### Aspects monétaires

En ce qui concerne plus particulièrement la crise du dinar, il est reconnu que sa résorption n'est concevable qu'à moyen terme et se trouve surtout dans l'amélioration de la productivité globale de l'économie.

L'action de valorisation du dinar nécessite un coût élevé dont il faudra organiser le financement, en veillant à identifier avec rigueur les agents économiques et les catégories sociales qui en supporteront la charge.

Dans ce cadre, le rôle régulateur des prix, l'amélioration de la productivité, l'intensification de l'intégration nationale et la stimulation des exportations sont des éléments décisifs pour résorber l'économie parallèle et donner au dinar une valeur équivalente dans l'ensemble de l'économie et un niveau satisfaisant au plan international.

Ce programme d'assainissement concentre ses actions sur la masse monétaire, l'amélioration des ressources nationales en devises, l'amélioration du rendement fiscal, l'élévation de la productivité et surtout l'assèchement des ventes de l'économie parallèle et le recyclage des encaisses oisives. Dans ce cadre, le glissement de la parité du dinar vers sa parité d'équilibre n'est qu'un instrument d'accompagnement et d'accélération du processus d'assainissement de l'économie au terme duquel l'encadrement des activités productives par une régulation effective sera possible, les instruments classiques de régulation ( fiscalité, prix, taux de salaire, taux d'intérêt, taux de change ) se trouvant désormais en harmonie avec leur champ d'intervention.

#### La rationalisation des dépenses publiques

Il s'agit en premier lieu de développer un programme de gestion économique de la dette publique, orienté pour le court terme vers la réduction du déficit budgétaire et la contractualisation des relations entre le Trésor et la Banque Centrale, s'inscrivant dans un désendettement progressif du Trésor.

En effet, au delà de l'émergence d'une gestion rigoureuse des dépenses publiques, la relance économique impose à l'état de mettre en permanence ses priorités en concurrence avec les besoins de l'économie et d'opérer les arbitrages les plus conformes aux intérêts à moyen terme, de la société.

Pour cela, il est prévu de mettre en place les instruments d'une gestion efficace des dépenses de l'Etat et de revoir l'organisation des interventions sélectives de l'Etat sur le marché financier et monétaire en matière de régulation, en mobilisant des instruments nouveaux appropriés, débureaucratés, par lesquels transiteront le soutien, la subvention ou la garantie de l'Etat, de façon à leur donner une efficacité économique et sociale plus élevée. Une grande partie de ces dispositions est contenue dans le code du crédit et de la monnaie.

#### La nouvelle politique fiscale

Compte tenu de la réorganisation accélérée de l'économie en cours, amorcée depuis le début des années 1980, les actions de réformes fiscales, en particulier, celles accompagnant le processus d'autonomie des entreprises et celles permettant de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, seront poursuivies intensivement.

Par ailleurs, les conditions nouvelles de financement de l'économie nécessitent une adaptation du rôle que doit assumer le système fiscal pour être à la fois un instrument de collecte des ressources pour le budget de l'Etat mais aussi d'orientation et d'incitation du développement des entreprises et des collectivités locales selon les produits, les zones géographiques (aménagement du territoire) et les objectifs sociaux de l'Etat, et un moyen privilégié de répartition et de redistribution du revenu nationale et de lutter contre la spéculation.

Dans ce cadre, les grands axes de la réforme fiscale sont fondés sur :

- . Les principes généraux de la réforme économique privilégiant la transparence en matière de répartition et de redistribution du revenu ainsi que la régulation économique
- . Les principes liés à l'autonomie des entreprises pour ce qui concerne la fiscalité assure sur les entreprises en particulier et le transfert progressif du capital de l'Etat vers l'entreprise
- . Les principes d'équité fiscale qui impliquent une lutte efficace contre la fraude et l'évasion fiscale sous toutes les formes.

#### 1.3.4. La réforme du système bancaire

Le système bancaire en Algérie a connu en 1988 un certain nombre de réformes, destinées à lui faire jouer un rôle de catalyseur dans le développement économique et à lui conférer plus d'autonomie.

La réforme du système bancaire et du crédit tendent à une responsabilisation des banques pour assurer le financement d'une économie devenue très complexe. A ce sujet, la loi bancaire place la Banque Centrale d'Algérie, créée en 1963 (1) au sommet de l'édifice, tout en l'investissant de nouvelles prérogatives pour renforcer son autorité.

(1) La Banque Centrale a succédé à la Banque d'Algérie, elle est chargée de l'émission monétaire, de la politique du crédit, de la gestion des réserves de change, des avances au Trésor et de la réglementation des changes. De plus, elle assure la coordination des organes consultatifs.

Le concept de Plan national du crédit est né pour répondre à ces nouvelles exigences. En effet la loi bancaire dans son article 10 stipule : " Dans le cadre du Plan national de développement, le système bancaire constitue un instrument de mise en oeuvre de la politique arrêtée par le Gouvernement en matière de collecte des ressources et de promotion de l'épargne ainsi que de financement de l'économie en conformité avec les règles fixées par le plan national de crédit. Le système bancaire a pour mission de veiller à l'adéquation de l'affectation des ressources financières et monétaires dans le cadre de la réalisation du plan national de crédit avec les objectifs de développement " .

Cette nouvelle mission assignée au système bancaire dans l'ensemble traduit la nouvelle réalité économique et financière du pays. Par ailleurs, des relations rénovées sont attendues entre les banques et les entreprises, surtout dans le cadre de l'autonomie de gestion. Le crédit est réhabilité en tant qu'instrument efficace de régulation de l'économie. En effet, la loi bancaire affirme clairement dans son article 11 que :

" Le système bancaire doit assurer le suivi de l'utilisation des crédits accordés par ses soins ainsi que de la situation financière des entreprises. Il prend toutes dispositions utiles en vue de limiter le risque de non-remboursement " .

Sur le plan pratique, les années 1987, 1988 et 1989 ont été caractérisées par des retards de paiements très importants, par un allongement des délais de transfert imputables à une insuffisance de disponibilités en devises et par la complexité des procédures de transfert.

Une directive du Ministère des Finances a été édictée pour expliquer les nouvelles dispositions de la réforme " sur l'argent et le crédit " . Les banques d'après cette directive sont amenées à jouer un rôle commercial important pour financer les importations, une fonction jusqu'ici réservée au Trésor. Cette directive demande aux sociétés d'Etat de diversifier leurs opérations commerciales afin de stimuler la concurrence à l'intérieur comme à l'extérieur et aux banques d'aller acheter le crédit, et de devenir plus actives sur les marchés financiers existants.

#### 1.3.4. Le système bancaire algérien

L'appareil bancaire tel qu'il se présente actuellement comprend un institut d'émission, cinq banques de dépôts, une banque d'investissement et une caisse d'épargne.

. La Banque Centrale d'Algérie ( BCA ) exerce le privilège de l'émission. Elle exécute les opérations liées à la gestion des réserves de change ( centralisation, placement des avoirs en or et en devises ) et celles relatives à la réglementation des changes. C'est la BCA qui refinance les banques primaires par le biais du réescompte et de la prise en pension d'effets. Elle remplit également une fonction de banque de l'Etat qu'elle assure principalement par les concours qu'elle accorde au Trésor public.

. Les banques primaires assurent les fonctions traditionnelles des banques commerciales, à savoir la collecte des dépôts et le financement des entreprises publiques et privées, ainsi que leur exploitation.

- . Bna ( Banque nationale d'Algérie )
- . Bea ( Banque Extérieure d'Algérie )
- . Cpa ( Crédit populaire d'Algérie )
- . Badr ( Banque Algérienne du Développement Rural )
- . Bdl ( Banque du Développement Local )

La banque algérienne de développement ( Bad ) finance les investissements à long terme des entreprises publiques à partir des ressources mises à sa disposition par le Trésor public. La BAD gère en outre les opérations budgétisées et d'une manière générale tout investissement bénéficiant d'un financement extérieur, ainsi que les crédits intergouvernementaux.

. La Caisse Nationale d'épargne et de prévoyance, créée en 1964, collecte l'épargne des ménages à travers son propre réseau ( 106 agences ) et le réseau postal ( 2.000 agences ) et finance les programmes d'accession à la propriété individuelle ou coopérative. De plus, elle finance les programmes de l'habitat planifié sur les ressources du Trésor, comme :

- l'habitat public ( OPGI )
- le programme d'accession ( ONLF )
- le programme de préfabriqué
- le programme des collectivités locales

Elle accorde également les prêts d'épargne à la construction individuelle, les prêts à la construction coopérative, les prêts pour l'acquisition de logements neufs, les prêts d'épargne pour l'acquisition de locaux professionnels et les prêts ordinaires à la construction.

#### 1.4. Les réformes économiques

Les grandes lignes des réformes sont au nombre de quatre :

- lutte contre toutes les causes et manifestations de l'inflation pour réduire les inégalités, défendre le pouvoir d'achat des salariés et rendre crédible et acceptable l'austérité indispensable
- mise en place d'un marché où les règles économiques jouent pleinement, libérant l'entreprise publique et privée de toutes formes d'entraves.
- rétablissement de la situation financière extérieure qui permette la reprise de la croissance économique et la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens
- mise en place d'un système permettant un meilleur emploi

Nous examinerons successivement :

- les réformes dans le secteur agricole ( pour mémoire )
- la restructuration des entreprises publiques

La réforme du secteur bancaire, la réforme du Commerce Extérieur et les mesures tendant à l'allègement de la dette sont présentées dans les paragraphes respectifs 1.3. et 1.6.

#### 1.4.1. Les réformes dans le secteur agricole

L'année 1987 a été marquée par une grande réforme des structures. Les domaines agricoles socialistes ( D.A.S. ) ont été transformés en entreprises agricoles collectives ( E.A.C. ). Dans ce nouveau système, la terre est toujours propriété de l'Etat, et travaillé par 3 à 5 agriculteurs qui sont indépendants et qui vivent de la production de la ferme.

#### 1.4.2. La réforme des entreprises publiques (1)

La réforme des entreprises publiques concerne très largement le secteur industriel, encore constitué aux deux-tiers par des entreprises dépendant directement ou indirectement de l'Etat.

La Loi d'orientation sur les entreprises publiques de Janvier 1988 distingue deux catégories d'entités :

- . les établissements publics ou assimilés EPA, EPIC, CRD , structures de sécurité sociale
- . L'entreprise Publique Economique ( EPE ) régie par la commercialité (2)

L'EPA a une définition relativement classique ; il est un prolongement pur et simple de l'Administration Centrale ; il reste soumis aux règles de la comptabilité publique et n'est pas soumis au droit commercial.

L'EPIC ( établissement public à caractère industriel et commercial ) est régi par le droit administratif dans ses relations avec l'Etat et par le droit commercial dans ses relations avec les tiers.

Le CRD ( Centre de Recherche Développement ) et les structures de sécurité sociale sont des catégories spécifiques d'établissement.

L'EPIC et le CRD peuvent créer des filiales ( EPE ) régies par la commercialité et elles ne sont pas forcément assujetties à l'exercice d'une tutelle particulière.

L'Entreprise Publique Economique ( EPE ) est régie par la commercialité.

Les fonds de participation sont des EPE régies par une loi particulière qui est la Loi sur les Fonds de Participation de Janvier 1988. Ce sont des agents fiduciaires de l'Etat qui gèrent pour le compte de ce dernier, les actions publiques (3).

(1) D'après rapport HOCINE

(2) Les règles du droit commercial

(3) Leur rôle par rapport aux EPE est celui d'une société de portefeuille

## Le droit de propriété et les Fonds de Participation

La Loi organise désormais une séparation claire entre les pouvoirs de propriétaire du capital de l'entreprise, et les prérogatives d'administration et de gestion de l'entreprise :

- . L'entreprise Publique est désormais une personne morale distincte de l'Etat
- . L'Etat est propriétaire actionnaire du capital de l'entreprise Publique mais il ne gère plus  
Il crée des structures spécialisées, dénommées Fonds de participation, auxquelles il transfère son droit de propriété sur les actions
- . Il y a lieu de distinguer la fonction de surveillance stratégique à moyen terme ( Conseil d'Administration ) de la fonction de contrôle opérationnel ( Direction Générale )
- . L'Entreprise Publique est une personne morale commerçante
- . Le principe de l'autonomie financière de l'entreprise doit régir effectivement le fonctionnement du secteur économique public.

Les Fonds de participation exercent leur droit de surveillance par l'intermédiaire du portefeuille que leur confie l'Etat. Les actions émises par l'Entreprise Publique sont la contrepartie du capital libéré de l'Etat. En d'autres termes, l'Entreprise Publique émet des actions au profit de l'Etat. Celui-ci transforme aux Fonds de Participation en contrepartie de titres.

Il y a ainsi matérialisation du capital de l'Etat ( actions ) et mise en place d'une structure qui administre au nom de l'Etat ce capital.

L'inaliénabilité du fonds social des entreprises se situe au niveau des Fonds de Participation, l'Entreprise Publique pouvant respecter dès lors, entièrement, le principe de commercialité. Ainsi, est sauvegardé le principe de l'inaliénabilité du Fonds Social, propriété de l'Etat.

Il faut rappeler avec insistance que les Fonds de Participation ne sont ni des instances de planification ni de nouvelles tutelles. Ils interviennent dans l'élaboration et le suivi d'exécution du plan d'entreprise par leurs représentants au sein du Conseil d'Administration de celle-ci en tant que détenteurs des actions de l'Etat.

Les Fonds gèrent le portefeuille d'action et jouent donc à ce titre le rôle de surveillance stratégique, au prorata de leurs actions dans les entreprises. Les Fonds prennent des participations dans les entreprises et jouent le rôle de sociétés financières.

### **Note additionnelle ( source rapport LIASSINE )**

**Parallèlement à la mise en place des nouvelles structures, de nouvelles règles du jeu ont été définies pour assurer la finalité commerciale ( la commercialité ) des EPE. Il s'agit notamment :**

- . de l'autonomie des EPE vis-à-vis des appareils de l'Etat, dont l'éventuelle intervention serait assimilée à l'ingérence.  
Les EPE, dans l'ensemble de leurs prérogatives et activités sont sous la seule dépendance, d'une part de la législation et de la réglementation, d'autre part de leurs organes statutaires de gestion.**
- . de la nouvelle législation sur la planification ( loi 88-02 du 12.01.1988 )**
- . de la suppression des dispositions de contrôle administratif préalable : stipulations du code des marchés publics ( décret 88-72 du 29.03.1988 ). Procédures de transferts de fonds ( avis n° 32 du 28.03. 1988 )**
- . de la suppression de tout monopole ( d'activité ou de commercialisation de biens et services ). Sauf dispositions législatives explicites ( décret 88-201 du 18.10.88 ) :**
- . de la nouvelle législation sur les prix ( Loi 89-12 du 05.07.89 )**
- . de la nouvelle législation sur le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ( loi 88-29 du 19.07.88 ) et de la mise en place des budgets devises ( décret 88-167 du 06.09.88 )**
- . du nouveau système de financement des activités industrielles fondé sur la négociation avec les banques**
- . du nouveau corpus législatif ( publié en partie ) sur la gestion des ressources humaines et sur la conduite du dialogue social**

**Tous ces textes entrent d'une certaine façon dans la logique définie au début de 1988. Marquée par la commercialité et une certaine liberté des prix ainsi que par un mode moins rigide de planification et une allocation administrative de certaines ressources rares, notamment les devises. La loi 90-10 du 23 Avril 1990 relative à la monnaie au crédit. Outre qu'elle précise le rôle de la banque centrale d'Algérie vis-à-vis des banques commerciales, met en place un instrument ( autonome par rapport à l'Exécutif et au Législatif ) de régulation financière et monétaire, marque une rupture avec les modes administratifs d'allocations de ressources aux entreprises, supprime les différences de comportement de l'Etat vis-à-vis du public et du privé et ouvre le chemin aux investissements de non résidents.**

**Or, le mode de fonctionnement de l'économie, implicitement défini par la loi, est très difficile à maîtriser de la part des organes politico-administratifs de la direction et de la régulation de l'économie ; et l'échec éventuel de ce nouveau mode ne serait pas supporté par des éventuels responsables de l'échec, mais par le secteur public notamment industriel.**

**Des évolutions de l'économie qui ne seraient pas aussi positives ( du point de vue microécono-mique ou macroéconomique ) qu'on le laisse entendre, seraient en effet le résultat non pas nécessairement de mauvaises performances des opérateurs économiques mais font que les régulateurs n'étaient pas préparés à opérer selon le mode nouveau : c'est-à-dire que cette loi auraient été en quelque sorte prématurée.**

### 1.4.3. Les concessions commerciales

De récentes dispositions complètent la suppression du monopole commercial des entreprises publiques. S'agissant des importations, les concessionnaires privés sont invités à s'organiser et reçoivent l'autorisation des Pouvoirs Publics pour être les distributeurs officiels et exclusifs des entreprises étrangères.

### 1.5. Secteur public et secteur privé

1.5.1. 80 % des emplois de l'agriculture appartiennent au secteur privé. Par contre, les autres secteurs de l'économie sont largement dominés par les entreprises publiques.

La répartition par secteur juridique, révèle globalement la part prépondérante du public avec 76 % des effectifs employés ( hors agriculture ). Depuis 1980, il n'a cessé de renforcer et d'asseoir sa position en tant que premier employeur. Outre l'Administration, il s'affirme principalement dans l'industrie et le B.T.P. avec respectivement 78 et 75 % de l'effectif global. Par contre, sa contribution est relativement plus modeste dans le transport et les commerces et services avec respectivement 53 % et 46 %.

Les statistiques distinguent :

- . Le secteur public ( l'Administration, les sociétés nationales )
- . Le secteur public local ( entreprises appartenant aux collectivités locales )
- . Le secteur privé

S'agissant d'une étude sur le développement industriel, l'analyse portera sur ce secteur. Elle ne concerne que les aspects structurels, la partie statistique se trouvant dans la seconde partie " Secteur industriel et manufacturier ".

Pour ce qui concerne l'industrie, la période 1970-90 a été marquée par la création d'entreprises nationales sectorielles, chacune d'elles correspondant plus ou moins à une notion de filières comme par exemple :

- l'acier
- le machinisme agricole
- les véhicules industriels
- les matériels de travaux publics
- les machines-outils

Dans leur secteur respectif les sociétés étaient chargées, sous la tutelle directe du Ministère de l'Industrie, de missions de production, d'importation et de distribution. Au plan de la gestion, elles fonctionnaient sur un mode administratif, c'est-à-dire sur budget aloué, tant en dinars qu'en devises, sans référence à un équilibre financier de gestion.

Au début des années 80, ces conglomérats d'Etat ont été fractionnés en unités industrielles ou commerciales de plus petite taille, plus facilement gérables d'un point de vue industriel, mais non organisées en centres de profit.

Les réformes 1988-89 proclament l'autonomie des entreprises publiques (1) qui devront désormais équilibrer leurs comptes globaux et en devises, dans un système concurrentiel. Parmi les problèmes qui leurs sont ainsi posés figurent la nécessité de concilier équilibre économique et gestion sociale, car certaines d'entre elles constituent pratiquement l'unique employeur de régions très urbanisées ( cas d'Annaba et, avec trois entreprises principales, de Constantine ).

Une autre difficulté est de déterminer une stratégie industrielle qui ne soit pas un éparpillement de projets définis au nom de la liberté d'entreprendre.

#### 1.5.2. Le secteur industriel public

Le secteur public est composé de sociétés nationales ( édifiées notamment au cours des années 70 ), chacune ayant en moyenne 6 unités de production occupant en moyenne 500 personnes, de sociétés locales ( ayant en général une seule unité de production ) employant 60 personnes en moyenne ( alors que les entreprises privées ayant une seule unité emploient en moyenne moins de 10 personnes ).

(1) Certaines grandes sociétés n'ont pas encore le statut d'EPE ( SIDER, ENMTP )

## Principes du développement du secteur public avant les réformes (1)

(1) D'après rapport LIASSINE )

Les décisions de l'Etat sur l'organisation de l'économie visaient, parallèlement au développement des unités de production, à centraliser l'accumulation financière à travers les banques et les entreprises à vocation commerciale au détriment des entreprises publiques à vocation industrielle ; c'est ainsi que la totalité des investissements étaient financés à partir d'emprunts, sans dotation en capital et que les entreprises industrielles étaient soumises à un régime de prix qui leur allouait une marge ( en général faible ) sur le chiffre d'affaires. L'analyse des comptes économiques entre 1967 et 1978 ( les choses n'ont pas été rectifiées après 1978 ) établis à prix courants et à prix constants a démontré que les prix ont évolué de façon à pénaliser le secteur industriel et à profiter au secteur commercial. Les prix à la production des produits industriels ayant connu, en moyenne annuelle sur la période, un taux de croissance inférieur de 2 % à celui des autres prix.

La création des Fonds de participation constitue l'évènement majeur dans la mise en oeuvre des réformes structurelles engagées depuis 1987 en Algérie. Au nombre de Huit, les fonds de participation ont pour but de mettre en pratique la réforme du système de gestion des entreprises publiques en consacrant le principe de l'autonomie de l'entreprise publique.

Leur fonction essentielle est de détenir l'ensemble des capitaux publics marchands des entreprises publiques, de les préserver et de les faire fructifier. Aussi ces fonds à travers les administrateurs qu'ils désignent auprès des entreprises publiques exercent la fonction de surveillance stratégique des intérêts de l'Etat dans les résultats des entreprises dont il détiennent les capitaux. De ce fait, les Fonds de participation sont définis comme des sociétés fiduciaires des entreprises publiques économiques ( EPE ) ayant des missions financières, économiques et techniques mais nullement de tutelle sur les autres EPE.

Ainsi, des mécanismes sont prévus pour éviter que le Fonds de participations ne remplacent les anciennes tutelles. La loi 88-03 du 12 janvier 1988 précise qu'aucun Fonds de participation ne peut être majoritaire dans une EPE.

Un Fonds ne peut détenir au maximum que 40 % des actions des EPE ( décret du 21.01.88 - n° 119 ).

La participation directe et continue des entreprises aux travaux de planification de branche qui se sont effectués pendant la période a consacré la nouvelle approche en matière de planification et a permis une réelle insertion des entreprises dans les processus de réflexion à moyen et long terme ainsi qu'un apport déterminant aux travaux de préparation des plans annuels.

D'autres dispositifs de renforcement de l'autonomie des entreprises publiques économiques seront mis en oeuvre dans le court terme, conformément au programme immédiat d'actions du gouvernement en matière économique et sociale. Ils toucheront, principalement les domaines de l'investissement, du financement, de l'organisation du marché, de l'organisation commerciale et l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Sauf rares exceptions, il y a peu d'échanges industriels entre entreprises : la politique industrielle observée pendant les années 70 a en effet conduit à atteindre les objectifs d'intégration davantage à travers une intégration intra-unité qu'à créer des industries spécialisées dans la fabrication et la livraison de composants pour le compte de maîtres d'ouvrage jouant des rôles de conception d'ensembles. Les cas d'échanges industriels s'apparentent aux exemples suivants :

- certaines industries d'amont livrent leurs productions de bout de chaîne aux autres industries ( la sidérurgie vis-à-vis de toutes les ISMME (1) ; les industries textiles ( filatures et tissages à vis-à-vis des confectionneurs privés, ou les tanneries qui alimentent des industriels privés ; l'industrie du papier qui alimente des secteurs avals :
- au niveau des produits industriels non standards autres que des matières premières.  
Il faut citer les constructions métalliques dans leur ensemble qui livrent des biens d'équipements aux autres secteurs et,
- dans la mécanique, l'usine de tracteurs ENPMA qui livre des moteurs diesel à SNVI et à ENMTP

A l'instar de ce qui a été fait pour le secteur agricole, une restructuration caractérisée par l'incorporation des privés a été entamée. L'autonomie des entreprises n'est pas une privatisation, elle est peut être un premier pas vers cette privatisation.

Les mesures de réorganisation prises à cet effet au cours des années 1987 et 1988 ( autonomie des entreprises ) sont d'une telle ampleur, que leur mise en oeuvre complète déborde la durée du 2ème plan quinquennal. Les objectifs découlant de ces réformes passent par le maintien et le renforcement de la croissance, malgré la dégradation du contexte économique international, tout en assurant le développement harmonieux de l'emploi ainsi que la réduction du recours extérieur.

\* L'approfondissement de ces mesures devrait aussi se traduire par une réelle maîtrise de l'information socio-économique et du système de gestion qui permettraient une décentralisation de la décision dans le but d'accroître l'efficacité de l'appareil de production notamment par son adéquation aux besoins de l'économie \*.  
(2)

(1) Industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques et électriques

(2) Plan algérien 1984 - 1989

### 1.5.3. Le secteur public local ( d'après rapport LIASSINE )

Le secteur public local qui représente environ 7 % de la valeur ajoutée industrielle publique s'est développé essentiellement dans les branches des matériaux de construction, des bois et dérivés et des industries diverses. Sa part dans les industries agro-alimentaire a toujours été faibles. Cela traduit probablement le fait que les industries publiques locales ont été conçues non pas pour satisfaire les besoins de consommation de la population, mais comme un instrument pour la réalisation des programmes des collectivités locales qu'il s'agissait d'alimenter en matériaux de construction, menuiseries .... ( notamment pour l'habitat ).

Sur le plan des excédents bruts d'exploitation, les performances apparentes du secteur public local sont bien meilleures que celles du secteur public national. Cela ne signifie pas qu'il développe de meilleures performances : cela peut être la conséquence du fait que la quasi totalité des outputs sont vendus aux collectivités locales elles-mêmes et que comme leur excédents de trésorerie sont considérés comme des recettes budgétaires des collectivités locales les prix sont fixés à un niveau élevé.

### 1.5.4. Le secteur privé ( source rapport LIASSINE )

Jusqu'au début des années 1980, le secteur privé a été politiquement marginalisé ( il y a même eu des cas, rares cependant, où des industries privées ont été nationalisées ). Néanmoins, pendant cette période, il y a eu un développement relativement important du secteur privé qui a enregistré, du fait d'une liberté des prix, des taux d'accumulation très importants.

A partir de 1980, le secteur privé a fait l'objet d'encouragements réels : le montant des investissements privés autorisés a été porté à un plafond de 30 MDA (1) puis totalement déplafonné. Un organisme central l'OSCIP (2) a été créé pour accompagner les initiatives privées et, en cas d'agrément, pour donner aux investisseurs retenus les droits à transfert nécessaires pour l'acquisition des équipements et, quelquefois, des matières premières. Le secteur privé a eu, dans certains cas, accès au marché international ( AGI ) et a recouru au système des " importations sans paiement " selon lequel les équipements et les matières premières, mais pas les produits destinés à la revente sans transformation pouvaient être importés lorsqu'ils ne faisaient pas l'objet de transferts de devises par les canaux officiels.

En même temps, les entreprises publiques ont tenté de développer avec des industriels privés la sous-traitance de pièces industrielles entrant dans leurs programmes d'approvisionnement : ces efforts n'ont pas connu de succès substantiel.

Il s'en est suivi un certain nombre de créations d'industries notamment dans le textile ( confection et même tissage ) et les chaussures, la cosmétique, l'industrie alimentaire, les bois et dérivés. Cependant, à de rares exceptions près, les investissements privés se rapportent essentiellement à des activités de bout de chaînes s'apparentant davantage à l'amont des activités purement commerciales et au conditionnement ( au sens large ) qu'à la création d'industries réelles. Les exceptions, bien que rares, sont toutefois significatives.

(1) 30 millions de dinars

(2) L'OSCIP a été dissous le 11.10.88 C'est la CNC ( Chambre Nationale de Commerce ) organe de nature consulaire qui a hérité des prérogatives liées à l'attribution des licences

Le cadre juridique dans lequel opère le secteur privé, à savoir le code de commerce promulgué par l'ordonnance 75-59 du 26 Septembre 1975 ( notamment le livre V : des sociétés commerciale ), prévoit trois modèles

- les sociétés en nom collectif, dans lesquelles les associés répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales
- les sociétés à responsabilité limitée ( SARL ) dans lesquelles les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables
- les sociétés par actions dans lesquelles les porteurs d'actions ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports et sont considérés comme des " associés " et où les parts sociales sont des titres négociables.

Le régime fiscal ( impôts sur le revenu, impôts complémentaires sur le revenu ) semble encourager plutôt les associés en nom collectif.

Les entreprises privées industrielles sont pour la plupart des petites entreprises ( moins de 20 salariés ), leur statut étant souvent celui d'entreprises en nom collectif.

En 1987, le secteur privé industriel utilisant 100.000 personnes, comprenait 14.000 entreprises de moins de 20 salariés totalisant 68.000 personnes.

Il n'y avait que 800 entreprises de plus de 20 salariés totalisant 32.000 employés ( soit 40 salariés en moyenne par entreprises ). Les micro-entreprises privées se rencontrent essentiellement dans le secteur agro-alimentaire ( 32 % des entreprises ). Les entreprises textiles prédominent ( 36 % ) parmi les entreprises de plus de 20 salariés.

Depuis 1984, on note également un développement des ISMME ( 10 % des entreprises ).

Le secteur privé actuel semble être caractérisé, sauf très rares exceptions par les éléments suivants :

- du fait de l'organisation générale de l'économie ( qui n'est pas encore transformée comme souhaité par la Réforme économique ).  
Le secteur privé a d'évidents intérêts à investir dans des activités où le délai de récupération des investissements est court et pour produire, dans des ateliers de petites dimensions, selon des cycles de production aussi réduits que possible, des produits destinés à la consommation finale commercialisables par des réseaux propres non officiels.  
Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il s'agisse souvent d'activités " atomisées " et de bout de chaîne : confection dans le textile, transformation de plastique, conditionnement ...
- par ailleurs, à cause du mode de financement bancaire des investissements ( l'investisseur doit fournir 80 % de l'investissement ), les promoteurs des investissements sont le plus souvent les détenteurs de capitaux, et non pas des professionnels
- enfin, le code de commerce, qui enferme les entreprises privées dans les cadre d'entreprises en nom collectif ou de sociétés d'associés ( SARL ou sociétés par action ) semble exclure l'actionnariat comme média de mobilisation de l'épargne

Dès lors, on peut de façon schématique, considérer que la finalité assignée par les mécanismes de régulation de l'économie au secteur privé consiste dans l'enrichissement des associés ( ce qui n'est pas représentable ), non pas dans le développement proprement dit. Dans de telles conditions, le secteur privé ne peut :

- ni permettre une mobilisation de l'épargne grâce à un marché plus ou moins bien organisé des valeurs mobilières puisque même dans les sociétés privées par actions, il n'est pas possible d'être simple actionnaire : il faut être associé
- ni assurer une certaine intégration du secteur privé au secteur public pour la sous-traitance puisque l'industriel privé ne se contente pas, dans les conditions actuelles, des marges officielles et tient à commercialiser lui-même sa production et répugne aux contraintes ( prix, facturation, rigidité ) qui accompagnent les contrats de sous-traitance
- ni promouvoir des entrepreneurs non détenteurs de capitaux à partir des meilleurs professionnels du secteur public

Les grands gisements d'emploi dans le secteur industriel privé ne peuvent apparaître que s'il y a des changements importants. Ils sont en effet constitués par les activités qui, comme la sous-traitance avec le secteur public ou la fabrication pour les besoins des administrations, sont caractérisées à la fois par une transparence complète des comptabilités et par une négociation serrée des taux de marge. Ces gisements sont probablement très importants. Mais, dans les conditions actuelles, ces gisements ne sont pas pris en considération par les promoteurs : et cela restera vrai tant que l'activité industrielle privée sera pilotée seulement par des " placements de capitaux " : les taux de rentabilité élevés susceptibles actuellement d'être obtenus dans des activités plus spéculatives non industrielles ( officielles ou non ) éliminent tout investissement dans les activités de production dégageant des taux de rentabilité plus faibles. Ces gisements ne seront exploités qu'à la double condition :

- que les taux de rentabilité qu'ils dégagent ( probablement inférieurs à 20 % ) soient considérés comme acceptables par les capitaux privés
- que disparaissent pour les opérateurs privés toutes possibilités de se soustraire au contrôle fiscal ( donc à l'impôt ) à la fois le chiffre d'affaires et le revenu

### **. Commentaire ( rapport HOCINE )**

*Beaucoup moins développée que l'entreprise publique, l'entreprise privée quoique autonome du point de vue de la gestion interne, est confrontée aux mêmes difficultés liées au système de gestion en place centralisé et régulé administrativement. Les décisions d'investir sont soumises à l'approbation préalable d'un organisme central, et les importations nécessaires à l'appareil de production subissent la rigidité des monopoles en place.*

*L'entreprise privée s'adonne essentiellement à des activités spéculatives, et se caractérise ainsi par un manque de professionnalisme*

### **. La création de la Confédération Générale des Opérateurs Economiques Algériens**

La C.G.O.E.A. a vu le jour le 7 décembre 1989 et elle appelle à ce que " l'Etat se limite aux secteurs stratégiques ". Elle préconise aussi une politique par étapes car " elle ne voudrait pas exposer brutalement les entreprises algériennes à la concurrence internationale, ce qui explique sa modération ". Ces actions en cours ont surtout pour but de délimiter les pouvoirs de l'Etat par rapport à l'entreprise privée.

Pour beaucoup de patrons privés algériens, la réforme sur l'autonomie des entreprises publiques ne doit constituer que le premier pas vers la privatisation, car celle-ci devrait être envisagée de façon graduelle pour n'effrayer personne. L'association des chefs d'entreprises créée le 19 Octobre 1989 préconise " de favoriser la constitution de sociétés mixtes, d'abord entre entreprises privées et publiques, ensuite entre entreprises du grand Maghreb, et dans une troisième étape avec les sociétés étrangères ".

#### **1.5.5. Les sociétés mixtes**

La législation correspondante ouvre des possibilités ( et crée des obligations ) pour le seul secteur public. Elle n'a pas fait l'objet d'applications substantielles. Jusqu'à la fin des années 1970, le recours aux sociétés mixtes avait pour finalité non pas la mobilisation de capitaux, mais l'intéressement des détenteurs de technologies associés aux technologies utilisées par les sociétés nationales. C'est ainsi que la SONATRACH a créé une dizaine de sociétés mixtes pour développer les services requis ( recherche, géologie, engineering ) que la SNS en a créé pour l'engineering et les travaux ... La plupart ( mais pas la totalité ) des sociétés mixtes ont été intégrées au secteur public, par rachat des parts sociales.

Depuis 1980, la finalité assignée aux sociétés mixtes semble se rapporter davantage à l'appel des capitaux. Un système législatif a été mis en place, mais les résultats en sont peu probants ( lois de 1982 et 1986 ). Or la loi relative à la monnaie et au crédit ( loi 90-10 du 14.04.90 ) définit le régime des investissements des non-résidents. Du fait de la législation sur les sociétés mixtes, l'investissement direct étranger et ses opérations de partenariat avec le privé algérien sont plus faciles à mettre en oeuvre que le partenariat avec les EPE.

**Note :** Une enquête réalisée en Septembre 1990 dans le secteur des industries agro-alimentaires a montré que beaucoup d'entreprises publiques ou privées souhaitent réaliser leurs nouveaux développements dans le cadre de sociétés mixtes, en partenariat technologique et financier avec des entreprises étrangères ( cf. Opération SICAD-CEE )

### 1.6.1. Echanges commerciaux avec l'extérieur

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'ALGERIE (en milliards de dollars)					
	1986	1987	1988	1989	France 88
Exp. March. FOB	+ 8,07	+ 9,03	+7,62	-	+ 160,54
Imp. March. FOB	- 7,89	- 6,62	-6,68	-	- 169,27
Bal. commerciale	+ 0,18	+ 2,41	+0,95	-	- 8,73
Exp. services	+ 1,36	+ 0,68	+0,54	-	+ 86,60
Imp. services	- 3,98	- 3,46	-3,92	-	- 75,53
Bal. services	- 2,62	- 2,78	-3,38	-	+ 11,07
Bal. paiements	- 2,23	+ 0,141	-2,04	-	- 3,79

*NB : Les transferts des ouvriers travaillant en dehors du pays sont comptés dans ce tableau pour une valeur de 522 millions de dollars, ils sont en fait bien supérieurs (de l'ordre de 1,5 milliards de dollars) mais ils sont effectués par des canaux non officiels.*

L'évolution récente des échanges extérieurs de l'Algérie indique :

- . Un équilibre de la balance commerciale, évidemment dominée par les ventes d'hydrocarbures. La baisse des prix du pétrole depuis 1986 et, plus récemment, la baisse du dollar ont affecté le solde positif de la balance commerciale. L'augmentation du prix du baril au cours du second semestre 1990 devrait se traduire par une recette excédentaire de 2,5 milliards de dollars
- . Un très fort déficit de la balance des services, qui entraîne un déficit de la balance des paiements
- . Le renforcement des relations commerciales ( au moins à l'importation ) avec l'Italie et les Etats-Unis, la France étant traditionnellement le partenaire le plus important
- . Le poids important de la dette extérieure, évaluée au 31 Décembre 1989 à 23,8 milliards de dollars. Le service de la dette devrait atteindre 8 milliards de dollars en 1990. Le recours à un rééchelonnement a été exclu par les autorités algériennes.

Imports from Algeria, cif	1986	1987	Exports to Algeria, fob	1986	1987
Foodstuffs	7,421	13,475	Foodstuffs	153,776	150,949
Fruit, vegetables & products	7,021	13,204	meat & products	6,028	1,623
Beverages	6,532	6,644	dairy products	92,611	69,548
Mineral fuels	1,631,802	1,375,370	cereals & products	26,036	26,876
Total, including other items	1,668,423	1,426,262	sugar & products	4,363	7,589
			Mineral fuels	23,557	25,243
			Animal & vegetables oil & fats	13,673	16,747
			Chemicals	327,070	281,033
			Rubber manufactures	41,669	27,959
			Paper & manufactures	29,400	30,588
			Textile yarn, cloth & manufactures	15,887	17,135
			Non-metallic mineral manufactures	35,999	27,630
			Iron & steel	77,197	61,068
			Non-ferrous metals	32,932	26,750
			Metal manufactures	126,764	99,025
			Machinery, including electric	594,690	551,786
			Transport equipment	592,276	461,936
			Scientific instruments, etc	82,670	68,360
			Total, including other items	2,291,820	1,964,891

a French imports from Algeria totalled \$1,248 mn in 1988. French exports to Algeria totalled \$1,563 mn in 1988.

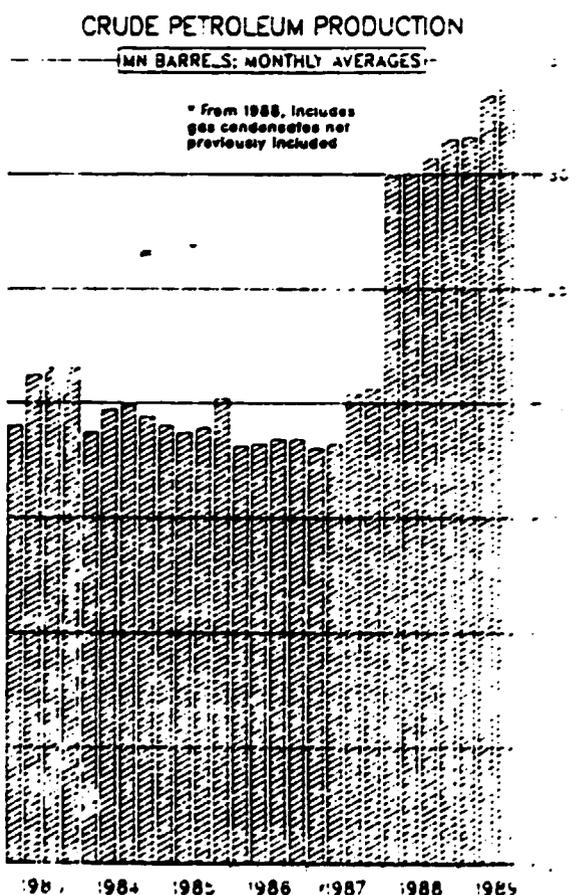
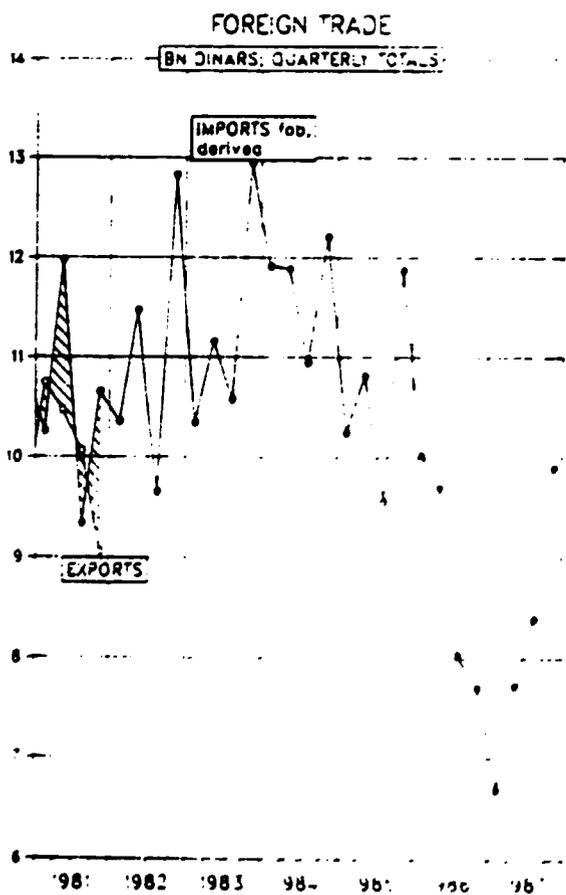
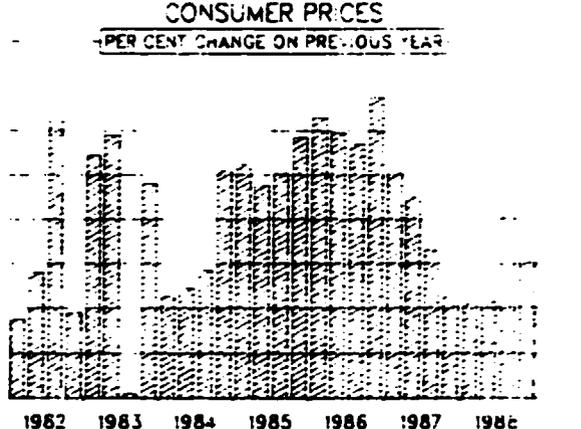
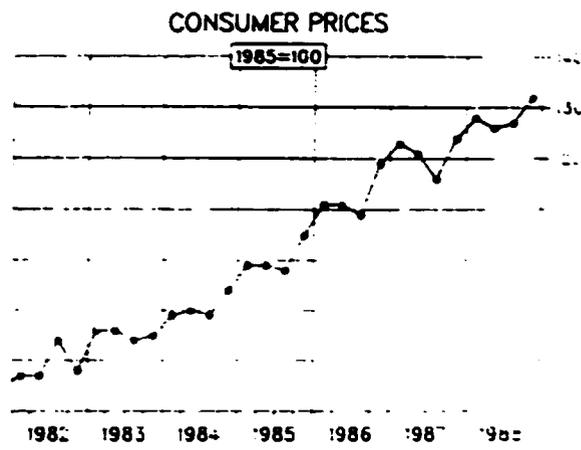
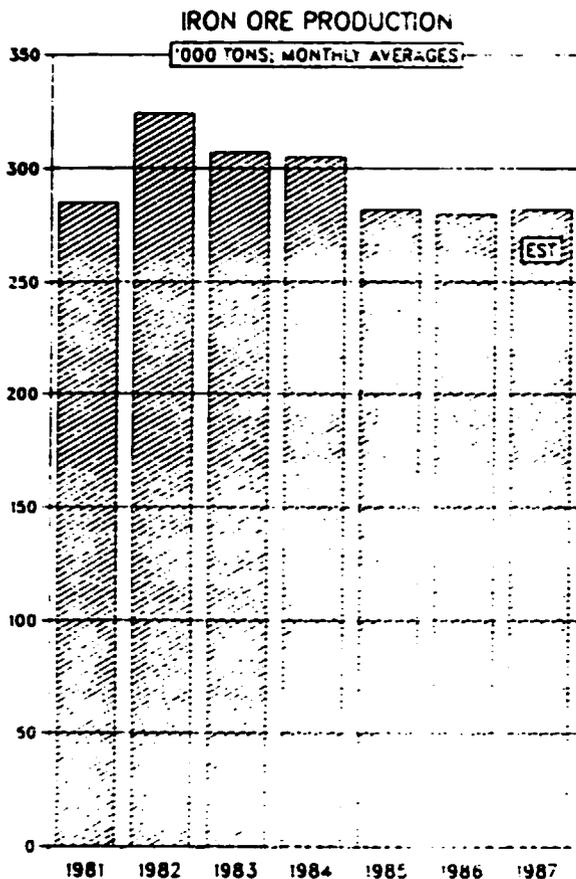
### Appendix 3 Trade with main trading partners<sup>a</sup> monthly averages

\$ mn

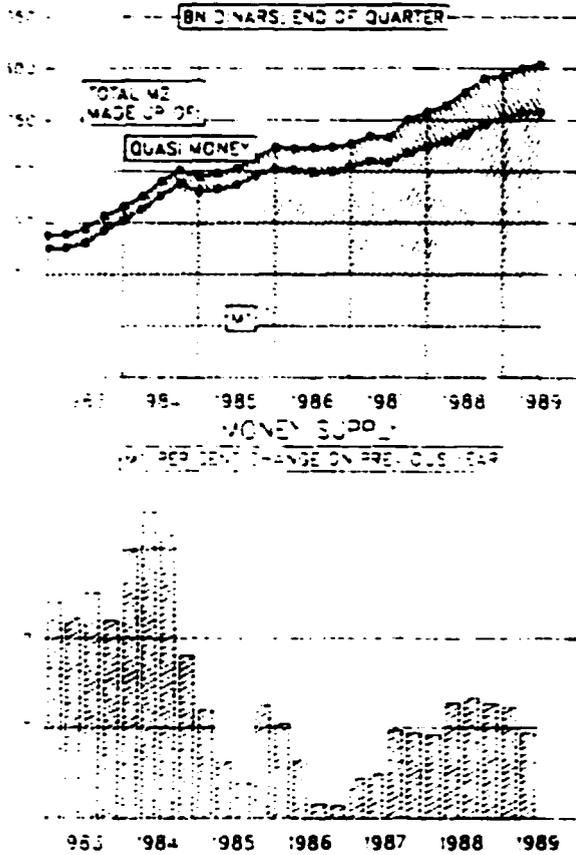
Imports from Algeria, cif	1988	1989	Exports to Algeria, fob	1988	1989		
Italy	Jan-Sep	128.5	156.8 <sup>c</sup>	France	Jan-Sep	128.9	138.8
USA <sup>b</sup>	Jan-Sep	153.5	147.0 <sup>c</sup>	Italy	Jan-Sep	57.6	87.8 <sup>c</sup>
France	Jan-Sep	108.3	114.0	USA	Jan-Sep	59.6	62.0 <sup>c</sup>
West Germany	Jan-Sep	78.6	65.0	West Germany	Jan-Sep	61.5	58.8
Netherlands	Jan-Sep	40.8	58.5	Spain	Jan-Sep	29.2	27.3
Spain	Jan-Sep	41.6	48.5	Netherlands	Jan-Sep	18.5	21.1
Belgium/Luxembourg	Jan-Jun	26.6	36.1	Japan	Jan-Sep	16.6	20.6
UK	Jan-Sep	23.9	25.0	Belgium/Luxembourg	Jan-Jun	23.9	18.9

a Figures from partners' trade accounts. b Imports, fob. c January-August

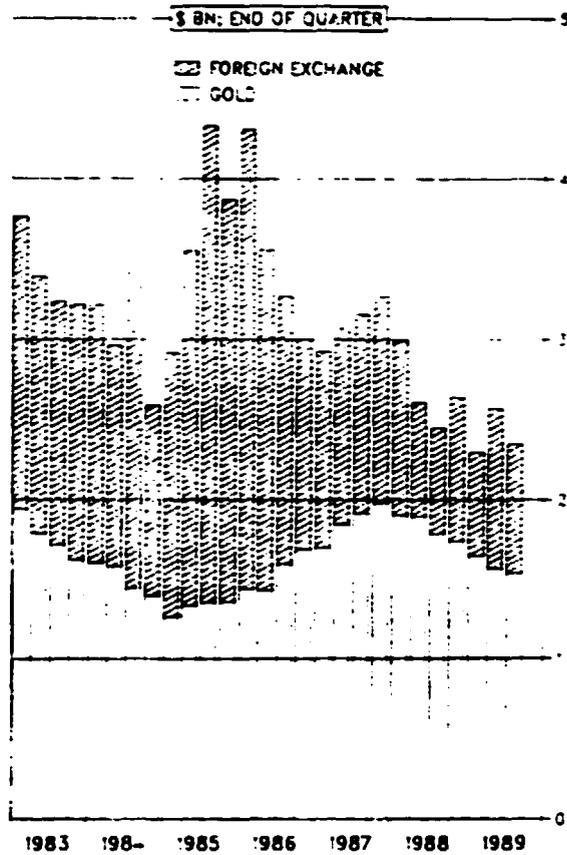
# Economic Trends in Algeria



## MONEY SUPPLY

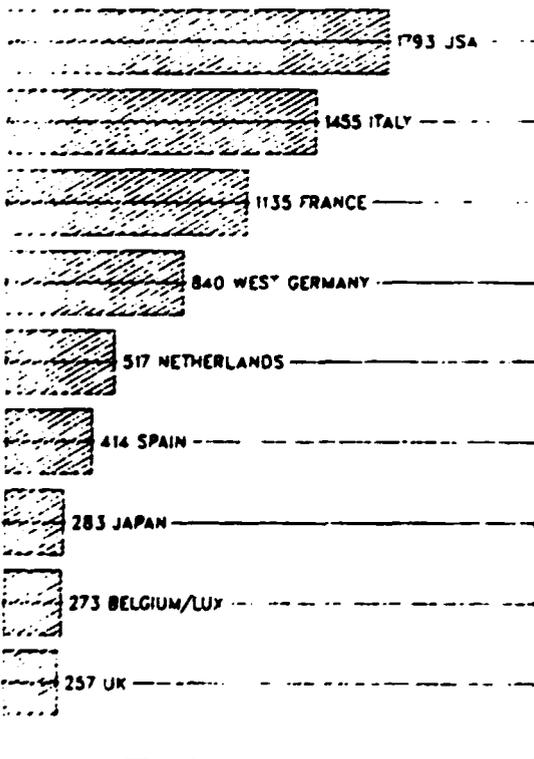


## RESERVES



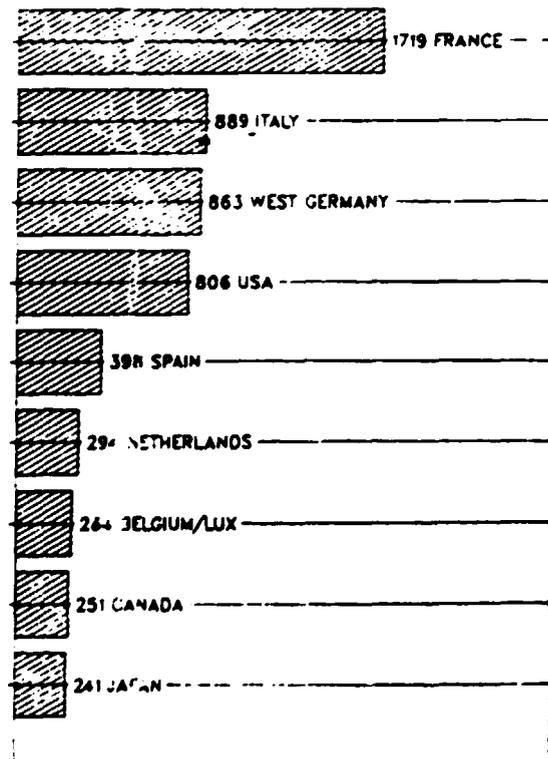
## DESTINATION OF EXPORTS: 1988

\$ MN: ANNUAL TOTALS



## ORIGIN OF IMPORTS: 1988

\$ MN: ANNUAL TOTALS



EXPORTATIONS DE LA CEE SUR LES PAYS ARABES D'AFRIQUE.  
(MAURITANIE, MAROC, ALGERIE, TUNISIE, LIBYE, EGYPTE, SOUDAN, SOMALIE, DJIBOUTI).

1988 (EN MILLIERS D'E.C.U.).

Source - Eurostat

	TOTAL	DONT FRANCE	AGRO-ALIMENT	DONT FRAN
ALGERIE	3.693.178	1.361.085	736.902	156.792
EGYPTE	3.611.254	786.115	736.985	211.278
LIBYE	2.679.520	272.019	350.188	40.467
MAROC	2.607.532	1.130.614	134.095	70.757
TUNISIE	1.983.796	785.880	172.294	66.731
SOUDAN	475.754	60.600	59.601	7.280
MAURITANIE	209.918	113.421	52.237	24.559
SOMALIE	116.194	3.469	4.369	-
DJIBOUTI	112.578	66.295	-15.902	4.628
<b>TOTAL</b>	<b>15.489.724</b>	<b>4.587.498</b>	<b>2.262.393</b>	<b>582.492</b>
<b>Dont UMA</b>	<b>11.173.944</b>	<b>3.671.019</b>	<b>1.645.536</b>	<b>359.306</b>
<b>% UMA/TOTAL PAYS ARABES AFRIQUE</b>	<b>72,16</b>	<b>80,1</b>	<b>63,91</b>	<b>61,78</b>
<b>AUTRES PAYS ARABES</b>	<b>18.123.643</b>	<b>2.740.016</b>	<b>2.657.168</b>	<b>503.060</b>
<b>TOTAL PAYS ARABES</b>	<b>33.613.367</b>	<b>7.327.514</b>	<b>4.919.561</b>	<b>1.085.552</b>

IMPORTATIONS EUROPEENNES DES PAYS ARABES AFRICAINS  
(MAURITANIE, MAROC, ALGERIE, TUNISIE, LIBYE, EGYPTE, SOUDAN, SOMALIE, DJIBOUTI).

1988 (EN MILLIERS D'E.C.U.).

Source - Eurostat

	TOTAL	DONT ENERGIE	MATIERES PREMIERES	TOTAL PROD, BRUTS	%
LIBYE	5.083.473	4.860.221	-	4.860.221	95,61
ALGERIE	4.792.857	3.763.312	39.720	3.803.032	79,36
MAROC	2.254.195	41.900	394.664	436.564	19,41
EGYPTE	1.605.549	966.593	97.430	1.064.023	66,31
TUNISIE	1.516.841	218.454	47.447	265.901	17,51
SOUDAN	192.764	-	99.162	99.162	51,49
MAURITANIE	178.848	6.641	139.802	146.443	81,91
SOMALIE	40.516	-	-	-	-
DJIBOUTI	11.307	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>15.676.350</b>	<b>9.857.121</b>	<b>618.225</b>	<b>10.675.346</b>	<b>68,16</b>
<b>Dont UMA</b>	<b>13.826.214</b>	<b>8.890.528</b>	<b>681.653</b>	<b>9.512.161</b>	<b>68,81</b>
<b>% UMA/TOTAL</b>	<b>88,26</b>	<b>90,2</b>	<b>76,8</b>	<b>89,16</b>	
<b>AUTRES PAYS ARABES</b>	<b>12.327.463</b>	<b>9.847.008</b>	<b>147.071</b>	<b>9.994.079</b>	<b>81,1</b>
<b>TOTAL PAYS ARABES</b>	<b>28.003.813</b>				

### 1.6.2. La réforme du commerce extérieur

Le commerce extérieur est un monopole de l'Etat d'après la loi de 1978. La réforme introduite en 1988 tout en réaffirmant le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, a introduit des assouplissements et aménagements.

#### Avant 1988

Le recours et l'intervention de tout intermédiaire quelle que soit sa dénomination ( courtier, commissionnaire ou assimilé ) étaient formellement prohibés et passibles de sanctions pénales.

A l'importation, l'exclusivité de l'intervention directe des organismes publics concerne notamment les marchandises destinées à la revente en l'état sur le marché intérieur.

#### La loi de 1988

La réforme de 1988 a innové dans la mesure où le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur sera essentiellement exercé par le biais de concessions accordées à des entreprises publiques économiques, à des organismes publics, ou des groupements d'intérêt commun, concessions faites sur la base d'un cahier des charges fixant les conditions commerciales, économiques et financières relatives à la mise en oeuvre du monopole, et de manière générale, toute fonction propre à assurer l'harmonisation de sa réalisation avec les autres éléments de la régulation économique.

Le recours à la formule juridique de la concession correspondrait aussi à la nouvelle vocation des entreprises publiques économiques régies par le droit commun et agissant notamment par le biais de la technique contractuelle.

Le 9 Novembre 1989, Monsieur Ghazi HIDOUCI, Ministre de l'Economie a annoncé la suppression du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur " Les entreprises seront dorénavant libres de faire leur commerce à l'importation et à l'exportation comme elles l'entendent " .

### 1.6.3. Le redéploiement industriel et les relations internationales ( d'après rapport LIASSINE )

Toutes les entreprises industrielles, publiques et privées, sont confrontées aux problèmes de l'importation de machines, d'inputs de production. Dans le meilleur des cas, cette importation se limite aux pièces de rechange et aux équipements, mais souvent il faut importer des matières premières ou des composants.

Il y aurait donc lieu :

- d'optimiser la gestion par l'Etat des devises disponibles : cette gestion prend en compte, en apparence, les besoins du système productif. Mais en définitive, elle sert les besoins de consommation de la population et elle les satisfait avec une consommation de devises normalement moindre lorsqu'elle le fait via la production nationale : il est préférable d'importer des matières premières et des inputs que des produits finis. Mais cela demande une maîtrise de la programmation d'ensemble de l'économie et de la gestion des rares ressources ( extérieures ) y compris de l'inertie du système productif : il faut plusieurs mois entre le moment où des industries disposent de devises pour importer des inputs et le moment où elles mettent leurs outputs sur le marché.

Faute de cette anticipation ( et des ressources en devises pour la mettre en oeuvre ), les exigences immédiates du marché risquent de conduire à des décisions d'importation de produits finis alors que les usines sont en sous-charge parce qu'on ne leur aurait pas donné auparavant les moyens d'importer les matières premières.

les nouveaux mécanismes de gestion du commerce extérieur ( rendus publics par la presse : El Moudjahid du 17.04.90 ) marquent, au delà du rejet du système ancien des AGI, une forte modulation du concept de budget devises (1) et un abandon de l'idée de l'allocation administrative de devises aux EPE du système productif. Le nouveau dispositif souligne le caractère inadapté de l'annualité des décisions et situe la gestion des opérations de commerce extérieur dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit.

Les besoins du système industriel productif seront traités avec les banques conformément aux besoins et lorsque les besoins s'expriment sans référence au déroulement temporel des exercices budgétaires, par chacune des grandes entreprises industrielles ou pour les autres ( appelées les PME publiques ou privées ), à travers la Chambre Nationale de Commerce

- d'optimiser le fonctionnement des groupes d'achats ( institutionnels ou volontaires ) et à les doter des instruments propres à permettre une intervention efficace dans les marchés dans lesquels ils interviennent

- de développer, avec les fournisseurs étrangers d'équipements et d'inputs, des relations commerciales de types nouveaux ne faisant pas appel à des sorties de devises. Basées sur de nouveaux instruments tels que le " buy back " pour l'acquisition d'équipements ou le " façonnage " pour les inputs. De même, les pratiques de " compensation " si celles-ci devaient être utilisées à nouveau devraient l'être dans un cadre garantissant une plus grande facilité. La compensation instantanée contrat par contrat a montré ses limites opérationnelles. Seules, peuvent connaître le succès les pratiques de compensation basées sur un équilibre, au terme d'un délai ( mais à l'intérieur duquel il y a nécessairement des déséquilibres ), des échanges entre un ensemble d'opérateurs algériens et un ensemble d'opérateurs étrangers. Les banques, mais aussi des traders, auraient un rôle important à jouer.

- d'envisager la création de sociétés de " trading ", éventuellement implantées à l'étranger, dans des " paradis fiscaux "

(1) Ils consistaient à doter les entreprises de droits de " change ", en principe pluriannuels, couvrant les besoins en devises engendrés par leurs activités ( investissements, production, approvisionnement du marché )

Par ailleurs, les exportations doivent augmenter dans le cadre des politiques nationales. L'insuffisance des exportations observée dans le passé ne résulte pas uniquement de l'inaptitude des opérateurs algériens à exporter ou des coûts de production ( il existe en effet de nombreux produits pour lesquels le coût complet en devises, directes ou indirectes, est inférieur aux prix susceptibles d'être obtenus à l'exportation ). Elle est également due au fait que l'exportation, objectif d'Etat, n'apportait aucun avantage aux entreprises, le hiatus étant provoqué par le taux de change du dinar, le fait que les devises obtenues devaient jusqu'à un passé récent être réservées à la BCA, les pertes engendrées par la dérive du dinar.

Pour qu'il y ait exportation, il faut d'abord prélever une part de la production à cette fin et cela se traduit par une réduction de l'offre sur le marché national au moment où, comme indiqué, il existe des pénuries physiques. Ce prélèvement d'une partie de la production restera très difficile tant que, d'une façon ou d'une autre, on n'aura pas réussi à établir un équilibre gérable sur le marché national.

Ainsi, il apparaît que les problèmes de commerce extérieur mettent en jeu notamment :

- une gestion des devises disponibles : quels modes seront utilisés pour répartir la rareté des devises ?
- la maîtrise du marché intérieur afin de rendre moins douloureux le prélèvement, en vue de l'exportation d'une partie de la production
- la maîtrise de nouveaux instruments dans le commerce international

### 1.6.3. Les mesures tendant à l'allègement de la dette

La dette extérieure algérienne a atteint 23,8 milliards en 1989. Le service de la dette va varier entre 6 et 8 milliards de dollars dans la période en cours. L'Algérie ne cherche pas le rééchelonnement de sa dette mais plutôt un allègement de son service.

Les mesures prises dans ce cadre concernent certaines instructions données aux sociétés d'Etat de restreindre les emprunts à court terme afin de répartir la dette sur une période plus longue et de donner un peu d'air dans l'immédiat à l'économie, mais sans procéder à un rééchelonnement.

Le rééchelonnement direct, indirect ou déguisé est à écarter, car il ne ferait que nuire à la qualité de la signature algérienne ( Monsieur Abderahmane HASS-NACER, Gouverneur de la BCA ).

Pour Monsieur HIDOUCI, Ministre de l'Economie, le rééchelonnement est également exclu. Il préconise de " faire appel aux différentes techniques normales de refinancement possible sur le marché financier international pour alléger le poids du service de la dette et permettre ainsi une reprise de la croissance ".

Il estime à cet effet que le montant de la dette qui ne représente pas plus que les revenus algériens sur un an et demi n'est pas très important et que l'économie algérienne malgré qu'elle ait atteint en 1989 son plus bas niveau possible est capable de permettre d'envisager " une collaboration active " des marchés financiers internationaux et donc d'éviter tout rééchelonnement.

Pour atteindre cet objectif, Monsieur HIDOUCI veut négocier un allongement du remboursement pour le court terme et développer l'association d'entreprises algériennes et étrangères. Ces sociétés mixtes auront l'avantage de mobiliser les capitaux directs et de permettre l'exportation à terme de produits industriels, elle-même génératrice de capacité d'emprunts et de remboursements.

Cette approche de gestion de la dette a été jugée " orthodoxe et logique " par plusieurs partenaires de l'Algérie et déjà un accord a été conclu avec l'U.R.S.S. pour le règlement de sa dette militaire avec des produits algériens et à des prix raisonnables.

# Le poids de la dette extérieure de l'Algérie

L'économie algérienne, gravement affectée depuis quatre ans par l'effondrement des prix du pétrole, devrait surmonter la crise qu'elle traverse à partir de 1993. Une fois qu'elle aura commencé à recueillir les fruits des profondes réformes économiques qu'elle a mises en œuvre, selon les officiels algériens.

En attendant cette échéance, l'Algérie devra faire face à un autre défi redoutable : rembourser la plus grande partie de sa dette extérieure évaluée au 31 décembre 1989 à 23,8 milliards de dollars, tout en assurant un approvisionnement normal de l'appareil économique (en matières premières, équipements et autres pièces de rechange) et de la population (surtout les produits alimentaires et biens de consommation dont l'importation pèse considérablement sur les ressources du pays). L'objectif des dirigeants de l'économie tend simultanément à alléger le poids du service de la dette et relancer les investissements pour permettre une reprise de la croissance.

Selon les officiels, la dette extérieure est appelée à traverser une période très difficile durant la période 1988-1992. Alors qu'en 1988 le service de la dette atteignait plus de 6 milliards de dollars pour s'établir à 7,5 milliards de dollars en 1989, il devrait plafonner aux environs de 8 milliards de dollars en 1990 pour décroître ensuite et atteindre un peu plus de 4 milliards de dollars en 1991 puis 2,9 en 1992, 2,86 en 1993 et à peine 1,7 milliard de dollars en 1994.

## Le recours au reechelonnement exclu

Les mêmes dirigeants, tout en reconnaissant la gravité de la crise éco-

nomique et le poids considérable de la dette, contractée pour l'essentiel de 1984 à 1988 en raison de la chute des revenus pétroliers, s'efforcent de dramatiser le déséquilibre des finances extérieures en soulignant que cette dette est avant tout un problème de trésorerie à court terme que l'Algérie entend régler sans avoir recours à un quelconque reechelonnement.

Cependant, cette sérénité est loin d'être partagée par certains experts économiques algériens pour qui l'Algérie devra rembourser 8,5 milliards de dollars en 1990 et régler plus de 14 milliards de dollars les deux années suivantes, tout en contractant de nouvelles dettes durant les années à venir, ce qui, selon eux, ne réglera pas aussitôt le problème de la dette.

Les mêmes experts partagent certes la position du gouvernement en faveur d'un rejet catégorique d'un reechelonnement de la dette extérieure, mais considèrent que le gouvernement pêche par optimisme sur les chances d'un règlement rapide de ce problème dans la mesure où, astiment-ils, les mêmes facteurs externes et internes à l'origine de l'endettement de l'Algérie persistent et même s'accroissent, ils persistent ainsi la vulnérabilité de l'économie algérienne, dont l'intégration, à leurs yeux, est très insuffisante et dont l'outil de production est exclusivement dépendant de l'extérieur pour son fonctionnement, son renouvellement et sa maintenance, la dépendance trop marquée de cette économie à l'égard des revenus pétroliers, l'insuffisance de maîtriser ces capacités de production, et enfin la persistance d'une démographie galopante qui pèse d'un poids considérable sur l'économie.

D'un autre côté, ajoutent ces experts, toutes les prévisions économiques et financières sur lesquelles toute le gouvernement sont loin d'être fiables dans la mesure où elles reposent sur des éléments aussi imprévisibles que les fluctuations des cours du baril de pétrole ou du dollar, les prix mondiaux des denrées alimentaires ou l'évolution mondiale des taux d'intérêt ou, bien entendu, les conditions climatiques dans la mesure, où, par exemple, une sécheresse persistante comme celle qui sévit depuis des années en Algérie est une véritable catastrophe nationale.

Pour illustrer la précarité des ressources financières externes du pays et l'impact de chacun de ces facteurs sur la dette extérieure algérienne les experts citent deux exemples à travers une analyse de cette dette depuis 1980 : si la dette s'élevait à peine à 16 milliards de dollars en 1980, année particulièrement faste au cours de laquelle le gouvernement avait autorisé des importations massives de biens de consommation, parallèlement à un programme d'investissement ambitieux, c'est, en grande partie parce que le dollar caracolait au sommet de toutes les autres monnaies. Grâce à la stabilisation au plus haut de ses revenus pétroliers et à la hausse de cours du dollar durant cette époque, l'Algérie avait accéléré le remboursement de ses emprunts pour voir le montant de sa dette réduit à 12,5 milliards de dollars.

En revanche, alors que jusqu'en 1985, les revenus pétroliers de l'Algérie s'élevaient à 12,4 milliards de dollars, ils avaient chuté brutalement de 40 % en 1986 pour atteindre 7,1 milliards de dollars et stagner autour de ce chiffre pen-

## Evolution des besoins de financement externe (1989-1995)

(Millions \$)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Compte courant (= - = deficit)	476	198	- 385	- 619	- 931	- 1 212	- 1 482
Remboursement du principal	4 429	3 867	4 615	5 533	6 421	5 883	5 524
Variations des réserves	200	213	200	300	400	600	800
Besoin total de financement (A)	5 104	4 277	4 430	5 214	6 890	5 271	4 942
Apports de capitaux (B)	5 126	4 881	4 625	5 426	6 122	5 883	6 037
• Prêts bilatéraux	223	335	488	571	594	614	642
• Prêts multilatéraux	1 243	605	629	723	665	619	656
- dont BIRD	489	662	544	589	491	414	424
- dont FMI	584	-	-	-	-	-	-
• Crédits acheteurs	3 020	3 224	2 738	3 211	3 792	3 480	3 470
• Prêts syndiqués, obligations	340	647	700	850	1 000	1 100	1 200
• Investissements étrangers	-	70	70	70	70	70	70
Solde net à court terme (B-A)	22	604	195	212	232	612	1 095

**Encours de l'endettement et autres obligations extérieures de l'Algérie**  
(Millions de \$)

	1987	1988	88.87 (%)
<b>1. Pays de l'OCDE et marché des capitaux</b>			
Aide publique au développement.....	303	306	1,0
Créances commerciales non bancaires dont long terme.....	5 292	5 409	14,0
Créances bancaires garanties.....	5 214	5 956	24,1
Autres créances bancaires dont long terme.....	5 201	5 948	21,1
Dépôts secteur non bancaire.....	1 910	13 018	33,6
	7 190	10 487	45,8
<b>2. Créances multilatérales</b>			
Conditions libérales.....	20	26	- 30,0
Conditions non libérales.....	719	1 274	- 77,2
<b>3. Autres créances</b> .....	1 139	05	20,5
<b>4. Utilisation de crédit FMI</b> .....	-	-	-
<b>TOTAL</b> .....	24 586	27 113	- 10,3
Amortissement sur dette à long terme dû en 1989.....	-	5 220	-

Source : FMI.

**Paramètres et ratios économiques et financiers**

	1988	1989	Accroissement 1989/1988 en %
Volume du commerce extérieur (en milliards de DA).....	99,9	108	8,3
Taux de couverture Exportations/ Importations en %.....	95,5	97,6	2,2
Taux de change moyen DA/US \$.....	5,93	7,62	28,5
Termes de l'échange en %.....	- 22,1	- 0,6	
Importations/PIB en %.....	19,5	24,8	24,1
Exportations/PIB en %.....	19,6	24,2	20,1
Service de la dette en % des exportations.....	79	76	- 3,8
Encours de la dette en % du PIB.....	49,4	57,1	15,6
Réserves en mois d'importations.....	1,67	0,89	- 46,7

Source : Centre national de Planification.

La réalisation des équilibres financiers en 1989 a bénéficié de plus-values exceptionnelles non renouvelables. Il s'agit notamment du règlement des contentieux gaz avec les différents partenaires du pays, en particulier la France (550 millions de dollars) et de la mobilisation de crédits sans conditions sur le contenu de la politique économique auprès d'institutions multilatérales (733 millions de dollars).

Le besoin de financement de l'Algérie est resté aussi élevé qu'en 1988, soit 2,8 milliards de dinars. Ceci est dû essentiellement au poids des paiements nets d'intérêts au titre de la dette extérieure (14,5 milliards de dinars en 1989 contre 12,3 milliards en 1988) ainsi qu'à une évolution négative de la balance commerciale (+ 800 millions de dinars en 1989 contre + 1,7 milliard de dinars en 1988). Ainsi, l'objectif de dégager un solde positif et représentant 0,5 % du PIB n'a pu être atteint. Le solde hors service de la dette s'est amélioré et s'est accru de 2,7 milliards de dinars par rapport à 1988 (il était de - 100 millions de dinars).

Selon les experts algériens, cette situation tendue des équilibres financiers extérieurs trouve son origine dans les choix qui ont présidé au recours aux emprunts à court terme, dont la logique en matière de crédits contractés de 1986 à 1989 a gonflé démesurément le poste du service de la dette extérieure qui a augmenté en dinars de moitié par

## Prévisions d'évolution de la dette extérieure (1989-1995)

(Millions \$)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Dette MT et LT publique ou garantie	18 948,5	19 891,9	19 836,7	19 805,7	19 727,5	19 823,8	20 157,3
Multilatérale	2 913,3	3 204,5	3 707,6	4 285,5	4 740,4	5 176,1	5 656,0
dont BIRD	1 277,7	1 701,3	2 080,5	2 507,1	2 768,4	2 899,3	3 008,0
Bilatérale	1 363,0	1 234,4	1 346,7	1 501,6	1 546,8	1 775,0	1 951,9
Privée	16 035,2	16 687,4	16 129,1	15 520,2	14 987,1	14 647,7	14 511,3
dont crédits fournisseurs	6 119,5	7 815,0	8 084,4	8 048,7	7 871,8	7 730,2	7 692,6
dont march.	9 915,7	8 872,4	8 044,7	7 471,5	7 115,3	6 917,5	6 818,7
Crédits FMI	584,0	584,0	584,0	437,6	145,9	0,0	0,0
Dette à CT	3 599,0	2 995,0	2 800,0	2 588,0	2 356,0	1 744,0	1 48,0
Dette globale	23 131,5	23 470,9	23 220,7	22 831,3	22 229,4	21 567,8	20 815,3
Service dette MT et LT	5 942,0	5 602,0	5 176,0	4 127,0	3 051,0	2 594,0	2 422,0

Source : FMI

## Evolutions correspondantes des principaux ratios

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Service de la dette Interêts/EBS (a)	19,9	19,1	14,9	13,4	12,1	11,5	10,9
Serv. dette moyen-long termes/EBS	59,6	49,4	48,9	51,1	52,7	45,5	49,9
Service/EBS	64,3	53,3	51,4	53,0	54,2	46,8	42,9
Encours de la dette							
Dette moyen-long termes/EBS	189,9	175,6	157,2	141,9	129,0	118,9	111,1
Dette court terme/EBS	36,1	26,4	22,2	18,5	15,4	10,5	8,6
Crédits FMI/EBS	5,9	5,2	4,6	3,1	2,0	0,0	0,0
Dette totale/EBS	231,9	207,2	183,9	163,6	145,4	129,3	114,6
Flux nets (b)/PIB	0,2	2,4	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2	0,8
Transferts nets (b)/PIB	- 2,9	- 1,9	- 4,4	- 4,2	- 4,2	- 3,9	- 3,4

a) Exportations de biens et services, plus transferts des émigrés.  
b) Moyen et long termes.

Source : FMI.

permettrait de retrouver en 1995 leur niveau de 1985, avec il est vrai, une population de 40 % plus nombreuse.

En attendant, l'évolution des équilibres financiers extérieurs n'a guère été brillante de 1988 à 1989. Ces équilibres sont restés en 1989 très tendus du fait que la balance des paiements a été caractérisée cette année par un déficit du compte courant dû à la dégradation des conditions de financement des importations, et au niveau élevé de la dette extérieure dont le remboursement constitue forcément une ponction importante des ressources extérieures du pays.

Ceci a entraîné une détérioration du ratio encours rapporté au PIB (49 % en 1989 contre 42 % en 1988). Rapporté aux exportations de biens et services, l'encours de la dette à moyen et long terme en fin d'année s'élève à 2,4 en 1984 contre 2,75 en 1988. Le ratio du service de la dette s'améliore légèrement en 1989 (76 % en 1989 contre 79 % en 1988) en raison essentiellement du fort accroissement des exportations (+ 53 % en 1989 par rapport à 1988). (tableaux page suivante).

## Aggravation du recours au crédit extérieur

Cette flambée (+ 46,8 % par rapport à 1988) de l'amortissement de la dette dont 87 % relevant de la dette héritée au 31 décembre 1988 (soit 49,5 milliards de dinars) aggrave le recours au crédit extérieur qui aggravera à son tour la charge déjà lourde du service de la dette. Cette situation tendue influence les réserves algériennes en devises qui ne représentaient plus en 1989 que 1,3 mois

## Prévisions d'évolution de la balance des paiements (1989-1995)

(Millions \$)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Exportations	9 449,3	10 651,2	11 789,4	12 981,9	14 246,0	15 589,6	17 016,7
• Marchandises (FOB)	8 784,6	9 869,3	10 934,0	12 063,7	13 269,2	14 550,4	15 911,2
• Services non-fact.	364,7	781,9	855,5	918,2	976,8	1 039,2	1 105,5
Importations	8 484,2	9 330,0	10 305,8	11 362,0	12 384,2	13 421,1	14 527,7
• Marchandises (FOB)	7 464,9	8 213,3	9 058,9	9 970,7	10 844,1	11 714,1	12 634,9
• Services non-fact.	1 646,5	1 806,8	2 016,2	2 250,1	2 496,3	2 764,9	3 060,4
Balance commerciale	965,1	1 321,2	1 483,6	1 619,9	1 861,8	2 168,4	2 489,0
Revenus nets fact.	- 1 990,3	- 2 156,6	- 1 880,7	- 1 871,2	- 1 831,0	- 1 846,8	- 1 867,5
• Ressources	81,0	98,1	99,2	120,2	148,2	190,2	246,2
• Dépenses	2 071,3	2 254,9	1 979,8	1 991,4	1 979,1	2 036,9	2 113,7
- dont services dette	1 513,1	1 734,7	1 561,0	1 594,0	1 630,0	1 711,0	1 799,0
Transferts courants nets	550,5	639,5	781,5	870,7	900,3	890,3	860,3
• Salaires	624,6	729,3	881,5	982,7	1 015,3	1 010,3	990,3
• Paiements courants	74,1	90,1	100,0	112,0	115,0	120,0	130,3
Balance des paiements courants	- 474,6	- 196,6	384,5	619,4	931,2	1 212,0	1 481,8
Flux cap. à long terme	697,3	1 013,0	10,1	- 107,4	- 299,1	0,5	413,5
• Investissements directs	0,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0	70,0
• Dons	-	-	-	-	-	-	-
• Prêts MLT net.	133,3	943,4	- 59,9	- 31,4	- 77,1	76,5	343,5
- Versements	4 442,4	4 810,0	4 554,8	5 355,8	6 052,1	5 813,4	5 967,5
- Remboursements	4 429,1	3 867,2	4 614,7	5 387,0	6 129,2	5 736,9	5 624,0
• Crédits FMI	584,0	-	-	- 146,0	- 292,0	- 146,0	-
Apports capitaux à court terme	22,7	603,5	195,1	212,0	- 232,2	- 612,0	- 1 095,8
Variations réserves	200,0	- 213,5	- 200,0	300,0	400,0	- 600,0	800,0
Réserves totales (y compris l'or)	260,0	273,5	2 473,5	2 773,5	4 773,5	4 773,5	5 573,5
idem (mois d'importations)							

dant les trois années suivantes – 7,3 milliards de dollars en 1987 et 7,8 milliards en 1988 –, ce qui explique le recours massif aux emprunts (en moyenne 2 milliards de dollars par an depuis 1985 pour financer les importations). Ainsi, la dette s'est élevée à 22,9 milliards de dollars en 1988 et à 23,8 milliards de dollars en 1989. La plus grande partie de cette dette contractée très souvent pour une période très courte auprès de créanciers privés, ce qui explique les « pics » de remboursement dans les années 1988-1992.

### Situation sérieuse mais maîtrisée pour les responsables de l'économie

Pour les responsables de l'économie, la situation est certes sérieuse, mais parfaitement maîtrisée, et parallèlement à la mise en œuvre d'une politique de « déconcentration » d'une partie de la dette extérieure et à une gestion plus « dynamique » du service de la dette pour en alléger le poids, ils comptent aussi sur une nette reprise des exportations des hydrocarbures, déjà amorcée en 1989 et une relance des exportations hors hydrocarbures grâce à l'amélioration attendue de la gestion rénover des entreprises. Ces dirigeants tablent aussi sur un développement d'associations d'entreprises algériennes et étrangères susceptibles de mobiliser des capitaux directs et de permettre à la fois de mieux satisfaire le marché intérieur – donc de réduire les importations –, et d'accroître les exportations de produits industriels elles-mêmes génératrices de capacités d'emprunts et de remboursements.

Contrairement à l'analyse plutôt alarmiste de certains experts algériens, les prévisions du FMI et de la Banque mon-

diale paraissent plutôt rassurantes sur l'évolution de la dette extérieure algérienne. Certes, selon ces prévisions, les importations de biens et services devraient progresser de 10 % l'an jusqu'en 1995 contre une baisse de 7,6 % depuis 1989, mais le service de la dette devrait se représenter en 1991 respectivement 64,3 % et 53,3 % des exportations de biens et services alors que les réserves de change doivent être reconstituées car elles ne couvraient que 1,3 mois d'approvisionnement en 1989.

Cette situation doit engendrer dans les années 1989-1990 un déficit de la balance des paiements, déficit qui sera converti en excédent en 1991 dans la mesure où sont attendus à la fois une légère hausse des termes courants du prix du pétrole à 21,5 dollars le baril contre une moyenne de 17 dollars en 1989 et une progression de 15 % en termes réels des exportations pétrolières (50 milliards de dollars à partir de 1993, les exportations hors hydrocarbures étant elles aussi appelées dans la foulée de la libéralisation économique et d'une plus grande efficacité du secteur public à augmenter considérablement).

Ce scénario conduirait à des besoins annuels moyens de financement extérieurs de 5 milliards de dollars (tableau ci-dessous).

Au cas où ces hypothèses ne seraient pas confirmées, le rétablissement envisagé ne serait pas compromis, selon les spécialistes, mais seulement retardé, le facteur déterminant restant le prix du baril, dont un dollar de moins que le niveau envisagé d'ici à 1995 réduirait de 400 millions de dollars par an l'excédent du compte courant. Une telle hypothèse conduirait alors le gouvernement à réduire de 3,5 % les importations, s'il

conservait le même objectif d'excédent de la balance des paiements courants alors qu'une hausse de 10 % des taux d'intérêt conduirait à une diminution de 150 à 200 millions de dollars l'excédent annuel du compte courant.

Les mêmes prévisions du FMI et de la Banque mondiale tablent sur une nette hausse de l'efficacité des investissements, le coefficient marginal de capital, calculé sur une moyenne de 7 ans, étant appelé à baisser de 12,2 % en 1992 à 7,4 % en 1995. Bien que ce chiffre soit jugé encore élevé par rapport aux moyennes internationales, il représente une importante amélioration dans un pays où les surcoûts d'investissement et de fonctionnement ainsi que la sous-utilisation des capacités installées entraînent une efficacité minimum des lourds investissements consentis.

L'application de son programme d'ajustement structurel de 1989 permettrait à l'économie algérienne d'acquiescer comme suit à l'horizon 1995 (tableau ci-dessous).

Les projections de l'excédent des paiements indiquent un rétablissement de l'excédent du compte courant dès 1991, devant atteindre 1,5 milliard de dollars en 1995. Le ratio du solde du compte courant sur le PIB devrait alors à 3,5 % ce qui permettrait une reconstitution de réserves de change qui devraient représenter 2,6 mois d'importations en 1995, et réduction du ratio de l'encours de la dette extérieure sur les exportations, elle-même recure d'ici à 110 (tableau page suivante).

Enfin, les importations devraient également connaître une forte croissance, leur part dans le PIB passant de 17,5 % en 1989 à 33,3 % en 1995, ce qui leur

Evolution en pourcentage des principaux facteurs (1989-1995)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Croissance PIB .....	4,5	4,7	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1
Croissance revenu intérieur brut .....	4,6	1,6	5,1	5,0	5,2	5,1	5,3
Croissance PNB/h .....	0,9	0,6	2,6	2,5	2,7	2,7	2,8
Croissance consommation/h .....	1,9	1,3	2,0	2,1	2,1	2,1	2,0
Investissement brut/PIB .....	30,3	31,0	29,9	30,0	30,0	29,8	29,0
Épargne intérieure brute/PIB .....	32,3	30,3	34,0	34,3	34,7	34,6	34,8
Épargne nationale/PIB .....	29,3	29,5	30,9	31,6	32,3	32,4	32,5
Taux marginal épargne nationale .....	0,4	0,5	0,6	0,5	0,6	0,4	0,3
Investissements publics/PIB .....	12,7	12,5	12,6	12,4	12,3	12,2	12,0
Épargne publique/PIB .....	12,5	12,8	15,0	15,8	15,7	15,6	15,4
Autres investissements/PIB .....	17,6	17,5	17,4	17,6	17,7	17,7	17,7
Autre épargne/PIB .....	16,8	14,7	14,9	15,8	16,6	16,1	16,6
Coefficient marginal de capital (moyenne sur 7 ans) .....	12,2	11,5	11,1	10,4	7,9	5,1	4,7
Recettes budgétaires/PIB .....	33,0	34,9	35,8	35,6	35,5	35,7	35,8
Dépenses budgétaires/PIB .....	33,2	32,6	32,2	32,2	32,1	32,1	31,8
Solde budgétaire/PIB .....	- 0,2	2,3	3,5	3,4	3,4	3,7	4,0
Croissance exportations (a) .....	7,1	7,4	6,3	6,0	6,4	6,1	6,2
Exportations/PIB .....	19,5	26,3	32,5	34,1	35,2	37,1	37,1
Croissance importations .....	5,7	5,9	7,1	5,7	5,4	5,3	5,0
Importations/PIB .....	17,5	22,0	28,7	29,8	31,0	32,1	33,3
Solde compte courant/PIB .....	- 1,0	- 0,5	1,0	1,7	2,4	3,0	3,5
Prix baril de brut (\$) .....	17,2	17,0	18,0	18,0	19,9	20,7	21,5
Termes de l'échange (1980 = 100) .....	50,5	50,5	50,5	50,3	50,7	51,3	51,0

## 1.7. La coopération nationale et internationale

### 1.7.1. La coopération nationale

Vue sous l'angle industriel, la coopération nationale renvoie aux rapports établis ou à établir entre les sociétés publiques et entre sociétés publiques et sociétés privées.

Le partenariat entre sociétés publiques a été très peu actif jusqu'à ce jour, si ce n'est des échanges de demi-produits ( par exemple de SIDER vers ANNABIB, PROSIDER ou ENIEM pour les tôles ) ou de PMA vers PMO pour les bruts de fonderie.

On note peu d'investissements conjoints ; des projets existent, comme la fabrication en commun de boîtes de vitesses pour véhicules industriels mais la dominante a longtemps été l'autonomie d'approvisionnement conduisant à une intégration très développée.

Le partenariat entre sociétés publiques et sociétés privées est pratiquement in-existant, malgré les appels faits à plusieurs reprises par les donneurs d'ordres aux sous-traitants " Salon à l'envers " à la Foire d'Alger, initiatives de l'ENIEM dans la région de Tizi-Ouzou.

Cela est dû à la persistance de réflexes mais surtout au faible potentiel technologique et commercial offert par les entreprises privées.

Pour autant que ce potentiel s'améliore, la mise en place de la Bourse de Sous-traitance devrait générer des relations de partenariat.

### 1.7.2. La coopération internationale

Elle peut être décrite selon un axe Nord-Sud d'une part, un axe UMA d'autre part. S'agissant des partenariats Nord - Sud, ils sont souhaités et maintenant rendus possibles par les nouvelles dispositions permettant les investissements étrangers en Algérie. Il est évident que c'est la seule formule permettant d'éviter les trop coûteux contrats " produits en mains " qui se traduisent par des coûts exorbitants d'ingénierie et d'outillages, et des achats de matériels excessifs. Mais il faut reconnaître que l'Algérie souffre d'une image un peu négative eu égard à l'évolution des relations commerciales avec l'Europe depuis 10 et surtout 5 ans - beaucoup de négociations, peu d'affaires conclues, difficultés administratives, retards de paiement - et à la situation actuelle, marquée par l'incertitude aux plans politique et économique. Les enquêtes faites notamment en France à ce sujet, et la tenue du Forum de l'Investissement à Paris ont montré le peu d'empressement des industriels européens.

Quant au partenariat à l'intérieur de l'UMA, il est vigoureusement affiché et se traduit par quelques réalisations ou projets ( SAKMO, SOTACIB, projets machines textiles, projets 4 x 4 ) mais concerne un faible volume de l'activité industrielle.

Les raisons en sont diverses mais tiennent pour l'essentiel au fait que les projets sont soit orientés vers un marché intérieur, pour des activités non soumises à la loi du "seuil critique économique", soit tournées vers l'exportation, et préfèrent alors une relation directe et sans partenaire tiers avec l'Europe.

### **Note : L'internationalisation - Accords de partenariat ( d'après rapport LIASSINE )**

*Les objectifs de la réforme économique impliquent pour les EPE une meilleure insertion dans les relations internationales. Quelles finalités seront recherchées à travers cette insertion, et quelles modalités d'insertion seront utilisées ? Quelles positions seront prises vis-à-vis de la division internationale du travail ? quels comportements stratégiques seront adoptés par les EPE par rapport à la sous-traitance internationale ? cette insertion sera t-elle " subie " par ces EPE, ou au contraire exploitée par elles pour servir leurs objectifs ? Plutôt que de sembler chercher à répondre à de telles interrogations, il est sans doute préférable de présenter certains éléments susceptibles d'être pris en considération.*

*Le partenariat / l'internationalisation ne se limitent pas à des opérations en capi-tal, c'est-à-dire à la création de sociétés conjointes avec des opérateurs étrangers dans le but de réaliser des activités commerciales de production de biens et de services ( appelées jusqu'à présent les sociétés mixtes ), ni à la possibilité pour des opérateurs étrangers de créer des entreprises en Algérie. Sans prétendre que toute acquisition à l'étranger de matières premières ou de biens d'équipements relève de l'internationalisation, il y a lieu de considérer que toute relation avec un cocontractant étranger allant au delà de la fourniture de biens ou de services liés à une opération limitée dans le temps et l'espace relève du partenariat.*

*Ainsi, on peut considérer que le partenariat se rapporte à :*

- des contrats de fourniture ou d'approvisionnement à long terme impliquant des relations durables entre partenaires même s'il n'y pas entre eux d'opérations en capital ( par exemple les contrats de vente de gaz naturel liquéfié )*
- des accords avec des partenaires étrangers, sans opération de capital portant sur des spécialisations ( de gammes, de produits ) impliquant des échanges physiques de produits ( par exemple accords sur la fabrication de composants mécaniques, l'un fabriquant pour le compte de l'autre les moteurs ou les boites de vitesse )*
- des opérations contractuelles définies ci-dessus ( commerce extérieur ) telles que buy-back, contrat de façonnage ( le façonnier pouvant être l'opérateur algérien ou l'inverse )*
- des contrats de gestion avec un partenaire étranger*
- des contrats de type " produits en main " ( mais non des contrats " clé en main " )*
- des contrats de type " Build Operate Transfer " ( BOT ) (1)*
- des opérations en capital avec des partenaires étrangers, la société créée opérant soit en Algérie, soit dans un autre pays*

**Les motivations de l'industrie algérienne vers l'internationalisation résident dans :**

- le fait que l'appareil industriel algérien, comme déjà indiqué n'est pas harmonieusement complété, le " noircissement des filières technologiques " n'est pas achevé et , lorsqu'il a eu lieu, les capacités réelles des ateliers ne correspondent pas parfaitement les unes aux autres.*
- Il existe des ateliers qui peuvent produire plus que ne consomment les ateliers en aval ou plus que ne peuvent fournir les ateliers en amont, et dont le taux de marché réel sans échanges internationaux, serait donc limité. De telles situations constituent des possibilités fécondes pour l'internationalisation.*

- l'existence d'un potentiel matériel important, doté de personnels qualifiés - même s'ils manquent encore de professionnalisme
- de matières premières à rente : il s'agit seulement des hydrocarbures car les autres matières premières n'ayant pas de rente importante ne constituent pas des atouts

Dans le passé, le vaste marché intérieure solvable constituait un atout important, y compris pour capter l'intérêt de partenaires internationaux. Le marché intérieur solvable est-il durable ? Certes les besoins sociaux, amplifiés par la croissance démographique, restent importants, mais les logiques nouvelles consisteront à comprimer les besoins sociaux pour rétablir les équilibres macroéconomiques.

Les mécanismes de gestion de l'équilibre entre l'offre et la demande ne sont pas connus ( de même que ne sont pas connues les statistiques qui permettraient d'anticiper sur la connaissance de la demande en fonction des prix ), mais il est possible de prévoir que, tant que la rente pétrolière ne sera pas régénérée, la demande acceptable sera limitée par les capacités productives.

Dès lors, les perspectives de partenariat pour le secteur public industriel sem-blent devoir s'inscrire dans la logique suivante :

- \* Pour le partenariat sans opérations en capital, les possibilités sont très nombreuses et susceptibles d'engendrer des profits immédiats et importants. Elles peuvent être mises en œuvre de par la seule intervention des EPE et de leurs banques. Les enjeux pour les EPE sont probablement plus vastes que ceux qu'impliquent les opérations en capital car le partenariat portant sur le façonnage permettent une utilisation meilleure des capacités actuelles de production et le buy back ou le " Build Operate Transfer " permet une reprise du développement industriel malgré les contraintes que subit le pays
- \* Pour les opérations en capital :
  - le partenariat doit conduire à des équilibres de flux financiers dans les deux sens : cela implique, pour les sociétés mixtes ou pour les EPE, le recours aux techniques de buy back, de compensation . et pour les investissements directs étrangers, l'obligation d'exportation en proportion avec les besoins en devises
  - les champs dans lesquels va pouvoir se déployer le partenariat n'ont pas encore été définis. On peut toutefois imaginer les finalités suivantes pour le partenariat ( du point de vue des entreprises industrielles ) :
    - . Améliorer les conditions de compétitivité du potentiel matériel existant. Du fait même des imperfections actuelles du système industriel public, il existe de vastes possibilités pour développer le partenariat dans des filiales spécialisées
    - L'intérêt pour l'industrie algérienne étant déterminé par l'apport technologique ou par les compétences managériales ou par des ouvertures sur des marchés extérieurs. Ex : matériel téléphonique et signalisation ferroviaire - possibilités de fabrication de composants mécaniques ou électroniques - montage de produits industriels complets

(1) Le contrat de type Build Operate Transfer ( BOT ) consiste à traiter avec un partenaire étranger pour qu'il réalise un ouvrage industriel et l'exploite à son bénéfice propre pendant une période contractuellement définie ( ou bien jusqu'à ce qu'il ait récupéré grâce à cette exploitation un cash-flow contractuellement considéré comme une contre-partie " loyale " des capitaux qu'il a engagés ), période à l'issue de laquelle le droit de propriété est transféré au cocontractant national. C'est d'une certaine façon l'utilisation dans des ouvrages industriels de la technique de la " concession " très anciennement utilisée dans les ouvrages d'infrastructures ( autoroutes, équipements portuaires ... )

- . **Développer de nouveaux produits ou familles de produits**
  
- . **Exploiter des matières premières : il ne peut y avoir d'avantages à un partenariat en Algérie que lorsque ces matières premières sont génératrices de rentes géologiques : il existe des possibilités dans la pétrochimie, l'électrometallurgie ( valorisation des hydrocarbures comme énergie ), l'industrie phosphatière ( acide phosphorique ). La problématique sera liée à la négociation du prix de cession de ces matières premières : il s'agit alors du partage avec le partenaire étranger de la rente géologique. Or cette rente appartient à la collectivité nationale, non à celui qui la met en valeur : le partenariat, dans ce cas, fait donc davantage intervenir l'Etat que les opérateurs industriels**
  
- . **Créer des services industriels en Algérie : même si les flux financiers correspondants ne sont pas très importants. C'est là que se trouvent les grands gisements d'investissements étrangers. La forme juridique pourra être la société mixte, mais ce cadre sera contraignant et il sera probablement souhaitable d'encourager pour ce genre d'investissement des interventions de capitaux intégralement étrangers**
  
- . **Créer à l'étranger des services commerciaux et d'après vente comme accompagnement des efforts d'exportation**
  
- . **Créer à l'étranger des services commerciaux ( trading ) pour l'approvisionnement du système économique algérien**
  
- . **Créer des structures pour servir l'exploitation ( production - commercialisation )**

*Les entreprises industrielles vont cesser d'être l'unique vecteur pour le partenariat impliquant des opérations en capital. La loi sur la monnaie et le crédit semble permettre l'investissement étranger en dehors de l'intervention des EPE. Dès lors, une finalité au partenariat ( ou à l'investissement étranger ) pourra être recherchés dans la volonté pour l'état de mettre le secteur public algérien en concurrence directe sur le marché interne, avec d'autres opérateurs. Les investissements susceptibles d'être réalisés pour servir cette finalité seraient alors orientés vers les produits de consommation.*

*Les modalités envisagées pour organiser le partenariat ci-dessus décrites relèvent d'habitudes de pensée fondées sur la logique des sociétés mixtes. Les habitudes de pensée vont-elles rester valables avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ? Prévoyant l'investissement des non-résidents et des garanties de transfert de leurs bénéfices dans des modalités définies par la banque centrale, cette loi annuelle-t-elle ou non les lois sur les sociétés mixtes ? Permet-elle l'intervention d'opérateurs industriels algériens dans la négociation et l'orientation de ces investissements ? Va t-elle autoriser l'investissement étranger, sans partenariat avec des opérateurs nationaux ? Y aura-t-il transfert du pilotage du partenariat international vers la Banque Centrale d'Algérie avec plus ou moins grande marginalisation des EPE industrielles ? Il est en tous cas possible de noter que les lois sur les sociétés mixtes qui créent à la fois des possibilités et des obligations pour le seul secteur public dans les opérations en capital, rend plus faciles les investissements de non résidents sous forme de partenariat avec le privé algérien ou sous forme d'investissement direct que sous forme de partenariat avec les EPE.*

Face à la problématique du secteur industriel algérien (1), quelles seront les problématiques des éventuels partenaires étrangers ?

- les partenaires européens, qui seront probablement fortement sollicités à cause d'habitudes industrielles anciennes, risquent d'être intéressés par le marché algérien : pour les services industriels ou pour des activités ponctuelles destinées à réaliser des maillons manquants des chaînes industrielles. Le partenariat avec une ou plusieurs EPE peut être attractif. Il en est de même pour la création d'industries exportatrices assises sur des matières premières à rente et pour la fabrication de biens d'équipements ou de consommations durables destinés au marché national lorsque la mise en oeuvre des investissements correspondants requiert des accords avec l'Etat ( et mettant en oeuvre dans beaucoup de cas des PMI ). La loi sur la monnaie et le crédit qui ouvre la porte aux investissements de non résidents risque d'entraîner pour les investisseurs étrangers la recherche d'opérations directes ou de partenariat avec le secteur privé parce que ce secteur privé est mû par la seule recherche du bénéfice financier maximal alors que le secteur public, même dans le cadre de la commercialité, ne peut négliger les intérêts économiques et sociaux de la collectivité nationale.

(1) Il est traité ici seulement des opérations en capital. Pour les opérateurs étrangers, la mise en oeuvre du partenariat sans opération en capital relève probablement pour ce qui est de l'éventuel intérêt suscité par les propositions de partenariat, de la même problématique. Cependant, les " sécurités " que les partenaires étrangers chercheraient à se procurer ou l'évaluation des risques pris dans une opération de partenariat sont probablement nettement moins rigides lorsqu'ils n'engagent pas durablement leurs capitaux dans des entreprises conjointes.

- Les partenaires non européens ( notamment le Japon et les Pays Nouvellement Industrialisés ) interviendront probablement par l'intermédiaire de leurs grandes entreprises, non de leurs PMI ( qui ne sont pas encore familiarisées avec le marché algérien ). Ils seront donc intéressés, comme leurs partenaires européens, par la création de services industriels, l'édification des maillons industriels manquants, l'utilisation des matières premières à rente et la mise en oeuvre de politiques industrielles dans le cadre d'accords avec l'Etat : dans ces cas, le partenariat avec le secteur public pourra constituer pour eux un élément intéressant.

Ils risquent également, dans la mise en oeuvre de leur propre stratégie et de leur politique d'accès à des marchés tiers comme le marché européen ou certains marchés africains, de choisir l'Algérie comme base de production. Cela semble ne pouvoir être le cas ( en dehors de l'utilisation des matières premières à rente ) que parce que l'Algérie serait susceptible de permettre à des productions industrielles d'atteindre des taux d'intégration supérieurs à ceux des autres pays africains, rendant plus facile à réaliser le passage des barrières de protection des pays convoités. Pour de telles activités la position de l'Algérie serait meilleure que celle des autres pays maghrébins en raison de l'importance de son potentiel.

Mais, pour tous les pays susceptibles d'être sollicités par l'Algérie dans le cadre de l'internationalisation, ils auront le choix entre l'investissement en Algérie et l'investissement dans un autre pays. Au-delà des avantages que présente l'Algérie et qui ont été indiqués ci-dessus, il y a ( et c'est sans doute le plus déterminant ), le degré de confiance inspirée par les politiques économiques et industrielles, sur leur durabilité et sur la durabilité des choix politiques ; d'autres pays demandeurs de capitaux et d'investissements : l'émergence, en Europe de l'Est, de pays qui constituent des marchés importants et dont le niveau de développement scientifique élevé est de nature à assurer une productivité des capitaux bien plus élevée qu'en Algérie serait susceptible de réduire l'intérêt des investisseurs vis-à-vis de l'Algérie.

Alors, restera-t-il seulement les capitaux arabes ? et quels sont les éléments qui, pour des capitaux arabes, donneraient à l'Algérie un avantage décisif ?

## Cas particulier : Le Maghreb ( d'après rapport Foued LAKHOUA, Tunisie )

En quels termes se pose la problématique d'intégration maghrébine pour l'industrie algérienne ?

L'intégration constitue un avantage lorsqu'elle permet de tirer un profit effectif des économies d'échelle. La question consiste donc à savoir :

- quelles sont les industries où les dites économies d'échelle sont réelles pour le marché maghrébin et ne le sont pas pour le marché algérien tout seul : ces industries sont celles sur lesquelles l'Algérie a intérêt d'agir dans le cadre maghrébin
- quelles sont les industries pour lesquelles le marché algérien constitue pour les autres pays un élément déterminant pour les économies d'échelle. Ces industries sont celles pour lesquelles l'Algérie aura à améliorer sa compétitivité pour résister aux " agressions commerciales " des autres pays dont elle va faire l'objet

Quels sont les produits de la première famille ? Si l'on parle des niveaux de consommation observés au cours des années 80, on aurait tendance à affirmer que le marché maghrébin n'intéresse de façon vitale l'industrie algérienne que pour les grands produits de base de la pétrochimie et pour quelques produits mécaniques ( l'industrie automobile a besoin d'un marché de 200.000 à 300.000 unités ). Il n'est pas vital pour les autres activités ( textiles, matériaux de construction, sidérurgie ... )

Dans la deuxième famille figurent pratiquement tous les produits : le marché algérien peut être intéressant à tout moment pour les industries marocaine et tunisienne. Tant qu'il y a monopole du commerce extérieur, la protection de l'industrie nationale peut se faire par des procédures administratives, mais il est nécessaire de promouvoir des processus de protection par le tarif douanier.

La problématique de la protection de la production nationale est donc quelque chose de critique dans le cadre de l'Union Maghrébine. Les politiques de protection de la production nationale traduisent en effet des politiques économiques et sociales et ne sauraient constituer des actes conjoncturels et, par conséquent, les politiques de protection ne seront compatibles entre pays du Maghreb que si les politiques économiques et sociales le sont.

## **2 - Le secteur industriel et manufacturier**

### **2.1. Structures et performances de l'industrie**

#### **Le secteur manufacturier**

Dans les années 1970, le développement rapide des structures industrielles s'est traduit par la constitution de grandes sociétés nationales dont le gigantisme a nui à l'amélioration de la gestion et de la productivité.

Aussi, un vaste programme de restructuration a été développé dans les années 80, afin de diversifier le tissu industriel. S'appuyant sur les acquis du plan précédent, la politique industrielle de l'Algérie se définit dans le cadre du plan 1985 - 1989 autour de trois pôles :

- maintenir le niveau de vie individuel
- rentabiliser les entreprises existantes
- faciliter le développement du secteur privé

Pour cela, la substitution de l'industrie locale aux importations constitue une priorité.

Certains secteurs sont privilégiés et bénéficient d'injections massives de capitaux :

- la sidérurgie, en raison des besoins croissants en tubes pour le transport du gaz et de l'eau
- l'industrie chimique, axée sur le développement des pneumatiques, détergents, plastiques, engrais et produits pharmaceutiques
- l'industrie du ciment et du BTP, pour subvenir à la demande de logements et d'infrastructures sociales
- la construction mécanique, actuellement limitée aux véhicules industriels, qui devait s'étendre, au cours du plan, à la fabrication de véhicules particuliers
- et enfin, l'électronique, l'agro-alimentaire et les industries textiles, du cuir et de la chaussure

Les objectifs du plan 1985 - 1989 visent, pour les industries de transformation et le BTP, un taux de croissance de 9 % par an.

Il convient toutefois, de noter que si l'expansion de ces secteurs permettra à terme une diminution des importations algériennes, elle suppose des investissements initiaux peu compatibles avec la politique de limitation actuelle des importations de biens d'équipement et avec la politique d'austérité appliquée depuis 1987 - 1988.

La période 1984 - 1987 est marquée par :

- 1 - Les difficultés d'approvisionnement dues au programme d'austérité mis en place depuis 1987 - 1988 ont limité et limitent encore les capacités de production industrielle
- 2 - Le manque d'effort de diversification en vue de s'adapter aux besoins du marché national et international
- 3 - La faiblesse du taux de croissance de la production industrielle
- 4 - L'absence de maîtrise technologique

L'industrie, si elle a eu la part belle au cours de la précédente décennie, n'en constitue pas moins l'une des plus sérieuses préoccupations du moment, en attendant la mise en oeuvre, en cours, des profondes réformes des entreprises publiques économiques. Il reste qu'après avoir bénéficié pendant longtemps d'investissements massifs ( 60 % des budgets d'équipements ) avant de voir cette part réduite de moitié depuis le début des années 80, l'industrie n'emploie que 11 % de la population active ( 4 % pour l'industrie lourde qui ne représente que 7 % du PIB ), et continue à vivre des subsides de l'Etat, les pertes des entreprises industrielles du secteur public s'élevant annuellement à près de deux milliards de dinars.

Autre caractéristique négative du secteur industriel de l'Etat, en plus de son incidence budgétaire, son niveau de productivité tout à fait insuffisante. C'est dans cette "mine de productivité " représentée par la valorisation d'un important potentiel agricole et industriel outre les ressources humaines très sous-utilisées que la nouvelle équipe gouvernementale entend puiser les ressources nécessaires au redressement de la situation économique. En 1989, la faiblesse de la production a été imputée par les entreprises elles-mêmes, pour 45 % à un manque de ressources extérieures ( devises nécessaires à l'importation de matières premières et de pièces de rechange ), pour 35 % à une maîtrise insuffisante des installations et équipement et pour 20 % aux conflits sociaux.

Dans le secteur des services, la principale difficulté reste le problème des transports, en particulier par route et par rail ; à cet égard, le plan comporte un important programme d'électrification de voies ferrées, de réfection et d'entretien des routes. En 1989, ce secteur devrait représenter plus de 26 % du PIB et devancer les hydrocarbures.

#### 2.1.1. Contribution du secteur industriel à l'économie nationale

Le secteur industriel contribue à hauteur de 22 % au produit intérieur brut en 1987. Cette proportion s'est maintenue entre 14 et 20 % au cours de la période 1967 - 1987.

On constate que de 1967 à 1987 et en prix courants :

- la PIB est passée de 14.610 GDA à 234.805 GDA
- la PIB hors hydrocarbures est passée de 12.032 GDA à 141.441 GDA
- la VA hydrocarbures est passée de 2.578 GDA à 45.537 GDA
- la VA du secteur industriel est passée de 2.884 GDA à 41.871 GDA

	1967	1970	1973	1974	1976	1983	1987
PIB	14.610	21.210	22.488	49.298	92.68	200.580	234.805
Hydroc.	2.578	3.314	6.452	13.422	24.401	60.139	45.537
PIB hors hyd.	12.032	17.896	16.036	35.876	67.279	141.441	189.268
VA Indust.	2.025	3.696	4.030	4.986	10.512	24.400	41.871
VAhyd./PIB(%)	17,6	15,0	22,7	37,4	26,5	30,3	19,4
VAind/PISHH(%)	14,6	20,5	16,3	14,1	13,7	17,3	20,1

Les taux de croissance annuels moyens sur la période sont de :

+ entre 1967 et 1983

- 17,9 % pour la PIB
- 16,6 % pour la PIB hors hydrocarbures
- 16 % pour la VA industrielle hors hydrocarbures

+ entre 1983 et 1987

- 2,9 % pour la PIB
- 6,0 % pour la PIB hors hydrocarbures
- 11,4 % pour la VA industrielle hors hydrocarbures

Le secteur industriel ( hors hydrocarbures ) a, entre le milieu des années 70 et le milieu des années 80, varié entre 15,5 et 17 % de la production intérieure brute ( hors hydrocarbures ) ou entre 10 à 12 % de la PIB ( hydrocarbures compris ). A partir du milieu des années 80, la part du secteur industriel a nettement augmentée.

Les analyses simultanées des taux de croissance en prix courants et en prix constants font apparaître nettement les transferts de ressources du secteur productif aux secteurs commerciaux par l'intermédiaire des prix relatifs. Le transfert correspond à un prélèvement sur l'industrie ( cumulatif chaque année ) de 1,8 % par an.

### 2.1.2. La structure du secteur industriel

La structure de la valeur ajoutée par l'industrie ( par branche d'activité ) a évolué comme suit ( en % de l'ensemble de l'activité industrielle ) :

	1974	1978	1981	1987
Eau et énergie	3.5	7.1	3.6	3.1
ISMME	19.3	23.7	31.3	35.3
Matériaux de const./verre	6.1	9.7	8.2	9.2
Indust. agro-alimentaires	24.3	21.9	20.7	22.1
Industries textiles	14.2	13.3	11.3	10.3
Indust. des cuirs et chaussures	5.0	4.0	3.1	2.7
Indust. des bois et dérivés	8.9	6.3	6.2	6.1
Chimie, caoutchouc et plastique	9.6	7.4	9.7	9.1
Industries diverses	3.6	3.1	1.7	2.9
	100	100	100	100

L'on constate ainsi que les ISMME ont accru considérablement leur part relative. Ainsi que dans une proposition moindre, les matériaux de construction, au détriment des industries agro-alimentaires et des industries de l'habillement.

## Répartition des emplois industriels

Du point de vue de l'emploi. On peut résumer la situation comme suit :

### Part de l'emploi industriel dans l'emploi total

( sources : statistiques ONS n° 15 Avril / Juin 1987 )

Unité : Milliers

	1967	1970	1976	1980	1983
Emploi total	1748	2182	2669	3377	3940
Industrie (total)	123	245	375	473	510
Part de l'industrie(%)	7	11.2	13.1	13.7	13.3

Le tableau ci-dessous concerne les effectifs du secteur public. Le secteur privé représente 120.000 emplois

Evolution de l'Emploi et du nombre d'entreprises nationales  
et leur répartition par secteur d'activité — Année 1987/1988

Unité

NSA	INTITULE	Effectifs			Nbre d'entreprises	
		1987	1988	Evol. %	1987	1988
02	Eau et Energie	27.495	27.629	0,5	13	10
03	Hydrocarbures	60.606(1)	34.008(2)	- 43,9	02	02
05	Mines et Carrieres	8.621	8.719	1,1	04	04
06	I.S.M.M.E.	122.994	124.565	1,3	0	31
07	Matériaux de Construction	26.970	28.526	5,8	14	14
09	Chimie, Caoutchouc et Plastique	22.600	22.966	1,6	07	07
10	Ind. Agro-alimentaire. Tabacs et Allumettes	65.462	64.250	- 1,9	26	26
11	Ind. Textile, Bonneterie et Confection	38.196	40.310	6,1	08	09
12	Ind. des Cuirs et chaussures	10.770	11.138	3,4	02	02
13	Ind. du bois, liège, papier, imprimerie	23.496	25.092	6,8	19	16
14	Industrie Diverses	534	818	5,3	04	03
	<b>TOTAL.</b>	<b>407.744</b>	<b>388.221</b>	<b>- 4,8</b>	<b>129</b>	<b>124</b>
	Total Hors Hydrocarbures	347.138	354.213	2,0	-	-

(1) Il s'agit de NAFTAL et de SONATRACH

(2) Il s'agit de NAPTEC et de SONATRACH

PRODUCTION INDUSTRIELLE 1987

DESIGNATION	VALEUR AJOUTEE	RANG MONDIAL
PRODUCTION MANUFACTURIERE		
- AGRO-ALIMENT.	6.157	35
- PRODUITS CHIMIQUES	1.601	32
- TEXTILE & HABILEMENT	1.231	22

PRODUITS NECESSAIRES A LA SYNTHESE DES ENGRAIS

DESIGNATION	VALEUR AJOUTEE	RANG MONDIAL
PHOSPHATE	1.073	15

INFORMATIONS TIREES DES COMPTES ECONOMIQUES (1974 - 1987)

SOURCE : OMS - Numéro hors série de septembre 1987

INDUSTRIE HORS HYDROCARBURES

Unité : 1004

		1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	
PIB Total		49.220	55.000	60.650	67.343	101.676	100.550	109.541	121.800	
PIB Ind. Hydrocarbures		26.877	32.110	37.579	42.152	102.502	141.441	163.968	189.560	
Valeur ajoutée (VA)	Ensemble	4.256	7.129	12.613	15.222	26.551	21.450	25.778	11.571	
	Public	2.167	2.111	2.221	11.296	15.649	12.951	27.029	30.425	
	Privé	1.551	1.758	2.719	3.925	4.911	5.199	8.439	11.529	
Impôts liés à la production	Ensemble	6.556	6.167	1.625	1.544	2.061	2.519	2.222	1.771	
	Public	6.378	6.576	6.725	1.620	1.417	1.787	2.222	2.616	
	Privé	6.672	6.229	6.209	6.514	6.644	6.721	1.695	2.577	
Expend. Inv. (investissement) (EEI)	Ensemble	6.509	6.361	6.562	6.616	1.510	6.813	5.719	5.656	
	Public	6.216	6.027	6.740	6.897	6.513	1.409	1.676	2.894	
	Privé	6.669	6.720	1.762	1.567	1.823	2.752	2.772	2.216	
R	VA Encm./PIB Total	10.1	10.9	11.5	10.6	11.3	12.0	13.6	17.0	
A	VA Encm./PIB Ind. H.C.	10.1	12.5	12.7	10.3	10.8	10.6	21.0	22.1	
T	Impôts/VA	Ensemble	17.6	12.2	9.7	10.1	10.0	10.3	16.7	16.2
		Public	21.6	11.0	9.2	9.1	7.1	7.4	8.2	6.6
		Privé	1.9	12.4	11.9	13.1	13.1	12.1	19.1	29.0
D	EEI / VA	Ensemble	10.1	9.9	21.6	4.0	7.3	3.4	15.9	19.3
		Public	- 2.9	- 1.1	9.1	- 7.9	- 2.0	- 7.4	7.2	9.1
		Privé	43.9	40.2	61.8	28.3	37.1	41.0	44.4	46.3

### 2.1.3. Données conjoncturelles

La production industrielle a enregistré durant le premier trimestre 1990 un taux de croissance positif par rapport au même trimestre de l'année 1989 en progression de 6,5 % ( 6,8 % pour les industries de transformation ).

Cependant, les taux d'utilisation des capacités donnent 35 % des entreprises fonctionnant à moins de 50 % de leurs capacités, alors que 16 % atteignent seulement un taux jugé appréciable.

Les contraintes que rencontrent les entreprises du BTP, précise le document, sont par ordre d'importance :

- les difficultés d'approvisionnement
- l'insuffisance des ressources financières
- les problèmes de maintenance et d'insuffisance de moyens matériels

Les entreprises du BTP continuent de rencontrer des contraintes de trésorerie ( 87 % ). Ces contraintes résultent :

- du ralentissement de l'activité
- du manque de crédits fournisseurs

## Indice de la Production Industrielle

Base 100 en 1973

LIBELLES	Indices Production				Taux de Croissance	
	1984	1985	1986	1987	86/85	87/86
Eau et Energie	382,62	423,9	449,9	481,24	6,13	6,97
Hydrocarbure	173,80	181,10	190,79	194,3	5,35	2,12
Mines et carrières	148,5	156,8	163,5	153,3	4,35	- 6,26
I.S.M.N.E.	569,2	618,1	628,1	644,2	1,62	2,57
Matériaux de Construction	485,3	498,4	517,9	546,2	3,91	5,47
Céramique, verre						
Chimie-Caoutchouc-plastique	310,4	353,1	386,2	386,1	9,38	- 0,04
Agro-Alimentaires-Délicats	187,7	189,9	196,9	202,3	3,73	2,58
Textiles	373,3	336,8	300,5	273,1	-10,77	- 9,14
Cuir et Chaussures	253,1	241,1	243,7	229,2	1,09	- 5,96
Bois-Liège-Papier	332,21	320,7	329,1	297,7	2,62	- 9,56
Général	271,3	285,8	295,98	300,8	3,55	1,64
Hors-Hydrocarbures	365,8	387,4	397,9	403,5	2,73	1,42
Indust.Manufacturières	387,7	404,1	415,6	416,6	2,85	0,18
Indust.Transformation	384,7	403,5	411,98	414,8	2,07	0,69

: Collection N° 3/ONS

La comparaison des indices de production pour le premier trimestre 1990, par rapport au premier trimestre 1988 permet de mettre en évidence la dégradation des performances dans les secteurs industriels lourds tels que :

les ISMME ( Industries Métallurgiques, Mécaniques et Electriques )  
les matériaux de construction, céramique, verre

Par contre, les industries dites légères enregistrent de meilleures performances :

la chimie et les plastiques  
les industries agro-alimentaires  
le textile et la confection  
les industries du bois et du papier

SECTEUR D'ACTIVITE	1 <sup>er</sup> Trimestre 90/ 1 <sup>er</sup> Trimestre 89	1 <sup>er</sup> Trimestre 90/ 4 <sup>er</sup> Trimestre 89	1 <sup>er</sup> Trimestre 90/ 1 <sup>er</sup> Trimestre 88
ENERGIE	2,5	- 1,06	6,26
HYDROCARBURES	7,9	- 0,54	7,06
MINES ET CARRIERES	7,0	- 4,47	2,90
I.S.M.M.E.	- 5,7	- 5,86	- 15,9
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,8	- 4,8	- 5,2
CHIMIE - CAOUTCHOUC - PLASTIQUE	2,2	4,1	4,9
INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	9,1	- 0,1	10,4
INDUSTRIES TEXTILES	14,0	1,35	4,21
CUIRS ET CHAUSSURES	16,4	3,0	2,6
BOIS ET PAPIER	31,9	4,4	15,5
INDUSTRIES DIVERSES	25,3	9,14	0,0
INDICE GENERAL	6,5	- 0,94	1,47
INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	6,8	- 1,97	- 2,67

## 2.1.4. Secteur public et secteur privé

La valeur ajoutée engendrée par le secteur privé a connu l'évolution suivante :

	1974	1980	1983	1987
VA (en GDA)	1.224	3.933	5.499	11.250
Part de la PIB (hors hyd.)	3.9 %	4.7 %	3.9 %	5.9 %
Part dans l'ensemble indust.	36.5 %	25.8 %	22.5 %	28.9 %
Taux de croissance de la VA en prix courants	10.5 %	11.8 %	13.6 %	
		13.0 %		

Entre 1974 et 1983, malgré un taux de croissance annuel de 13 % environ, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée a baissé, passant de 36,5 % à 22,5 %. Elle a ensuite légèrement augmenté.

La part du secteur public dans la valeur ajoutée de l'ensemble industriel a évolué comme suit :

	1974	1978	1983	1987
Eau et énergie	100	100	100	100
ISMME	78.3	91.8	93.4	88.9
Matériaux de const./verre	82.2	91.9	89.1	87.6
Indust. agro-alimentaires	64.5	65.7	60.3	47.4
Industries textiles	23.4	43.2	54.1	51.9
Indust. des cuirs et chaussures	33.1	59.8	62.5	61.6
Indust. des bois et dérivés	46.2	60.6	61.7	63.9
Chimie, caoutchouc et plastique	62.7	77.8	80.0	78.3
Industries diverses	66.6	67.7	64.6	53.4
TOTAL	63.4	74.4	77.5	73.1

Ce tableau montre que le secteur privé a investi substantiellement dans les industries agro-alimentaires, surtout après 1983 ( passage du taux de couverture de la branche de 40 à 53 % ), dans les industries textiles ( 48,1 % de la VA de la branche ), des bois et papiers, des cuirs et chaussures et divers. Par contre les industries métalliques - mécaniques ne sont concernées qu'à hauteur de 11 % par le secteur privé.

### 2.1.5. Le secteur public - Répartition des entreprises et des emplois

Intitulé du Secteur d'Activité	Nombre d'entreprises	Emploi total en 1988
Eau et énergie	14	29.706
Hydrocarbures	2	60.606
Mines et Carrières	4	8.621
Industries sidérurgiques métalliques Mécaniques et électriques	26	116.681
Matériaux de construction, céramique vernie	14	27.042
Chimie, caoutchouc, plastique	7	23.128
Industries Agro-alimentaires, tabacs allumettes	17	58.061
Industries textiles	8	38.515
Industries des cuirs et chaussures	2	10.770
Industries du bois, liège et papier	8	23.018
<b>TOTAL</b>	<b>102</b>	<b>395.348</b>

Répartition des entreprises publiques nationales industrielles  
et des effectifs par taille - Année 1988 -

Taille des Entreprises	Nombre d'Entreprises		Effectif Cumulé	
	en Unité	en % du total	en Unité	en % du total
20 - 99	03	2,4	232	0,1
100 - 199	03	2,4	405	0,1
200 - 499	12	9,7	1.633	0,9
500 - 999	16	12,9	10.761	2,8
1.000 - 1.999	29	23,4	42.209	10,9
2.000 - 4.999	40	32,3	129.305	33,3
5.000 et plus	21	16,9	2.576	51,9
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>	<b>100,0</b>	<b>388.221</b>	<b>100,0</b>

### 2.1.6. Le secteur industriel public local

Le secteur industriel public lui-même se répartit entre industries locales ( communales ou de wilaya ) et sociétés nationales.

Le secteur public local peut être caractérisé comme suit :

- . du point de vue de l'emploi : 25.000 personnes en 1984, 21.000 en 1987
- . Du point de vue de la VA : 7 % environ du total du secteur public ( en 1982, la VA du secteur public local était de 1.157 GDA, soit 5,6 % de la VA industrielle globale ou 7,4 % de la VA du secteur public industriel )

Du point de vue structurel à l'intérieur du secteur public local, la répartition, à partir de la VA, est la suivante

	en % du total de de la VA des in- dustries locales	en % de la VA du secteur public de la branche
Eau et énergie	0	0
ISMME	24.0	5.3
Mat. const./verres	35.3	27.0
Ind. agro-alim.	2.7	0.9
Ind. textiles	10.0	7.0
Ind. cuirs et chauss.	0.4	0.9
Ind. bois et dérivés	16.2	16.4
Chimie/caout./plast.	4.1	4.8
Industries diverses	7.3	30.1
	100	

La dynamique, bien que encore insuffisante, du secteur industriel se traduit par un nombre de projets relativement importants : 127 en 1988, pour un total de 827 millions de dinars. Les secteurs les plus animés sont les ISMMEE ( 39 projets ), les matériaux de construction ( 29 projets ), les plastiques, caoutchoucs ( 25 projets ).

Répartition régionale des entreprises publiques locales industrielles en 1987

N. type	NSA	N.S.A 05	N.S.A 06	N.S.A 07	N.S.A 09	N.S.A 10	N.S.A 11	N.S.A 12	N.S.A 13	N.S.A 14	Total
01 ADRAR			1	5		1			1		8
02 CHLEF		2	1	1					3		7
03 LAGHOUAT				1			2		2		5
04 OUM EL BOUAGHI		1					2		1		4
05 BATNA				3		1	1	1	4		10
06 BEJAIA			1	1					1		3
07 BISKRA				3		2	1		1		7
08 BECHAR		1		1		1	1		1		5
09 BLIDA		1					1		1		3
10 BOUIRA			2	3			1		1	1	8
11 TAMANRASSET			1	1					1		3
12 TEBESSA			1	4		1			1		8
13 TLEMCCEN		2	3	2			6		2		15
14 TIARET				1					2		3
15 TIZI OUZOU				5		1	1		4	2	13
16 ALGER		1	7	2	3	1			6		22
17 DJELFA							2				2
18 JIJEL			1	1					2		2
19 SETIF				1							2
20 SAIDA		2	1	1		1			3		5
21 SKIKDA							1				1
22 SIDI BEL ABDES				2					1		3
23 AIN HASSA				2		1			1		4
24 GUELMA				2							1
25 CONSTANTINE			3	1	1				2		8
26 MEDEA		1		6				1	5		14
27 MOSTAGANEM				1					1		3
28 M'SILA				2					2		4
29 MASCARA		1	1	6					2		10
30 OUARGLA			1	1					1		3
31 ORAN				2					2		4
32 EL-BAYADH				2							3
33 ELIZI				2							4
34 B. EL ARRERIDJ				1							0
35 BOUMERDES				6			1		1		2
36 EL-TARF				1						1	8
37 TINDOUF										1	2
38 TIRHMILT											0
39 EL-OUED											0
40 ENNICHELA		1		3					1		5
41 SOUK AHRAS				1							1
42 TIPAZA			1						1		2
43 MILA			1	5					1		7
44 AIN DEFLA				2					1		3
45 SAAMA		1	2	5					3		11
46 ABU TEMOUCHENT				2							2
47 GRANDBAIA				1							1
48 BILZANE				1							1
TOTAL		14	28	91	4	11	23	2	63	5	241

### 2.1.7. Le secteur privé

Les chiffres clefs du secteur privé sont les suivants, en 1987 :

. Effectifs	100.000
. Entreprises	15.000
moins de 20 personnes	14.081
plus de 20 personnes	818
Moyenne	6,5

. Textile : 25 % des effectifs, en baisse absolue et relative

. Agro-alimentaire : 23 % des effectifs, en baisse absolue et relative

. Métal-mécanique ( ISMMEE ) : 15 % en hausse absolue et relative

. Les bois et papiers, matières plastiques, matériaux de construction sont stables  
On verrait donc s'établir une seconde génération des petites et moyennes industries de transformation, à contenu plus technologique

**L'emploi dans le secteur privé**  
( entreprises de plus de 20 salariés )

N.S.A.	Année			1986			1987		
	Effectif Total	Féminin	%	Effectif Total	Féminin	%	Effectif Total	Féminin	%
5 - Mines et Carrières	544	2	0,4	759	1	0,1			
6 - I.S.M.M.E.	3.339	776	7,8	4.506	324	7,2			
7 - Matériaux de Construction	1.835	33	1,8	2.184	33	1,5			
9 - Chimie - Plastique	2.529	115	4,5	2.992	211	7,1			
10 - Agro-Alimentaire	4.218	845	20	4.700	1.081	23			
11 - Textiles	8.256	3.680	44,6	9.700	3.987	41,1			
12 - Cuir et Chaussures	2.388	551	23	2.742	414	15,1			
13 - Bois et Papiers	1.931	218	11,3	2.563	248	9,7			
14 - Industries Diverses	1.359	184	13,5	1.653	165	10,0			
<b>TOTAL</b>	<b>26.999</b>	<b>5.984</b>	<b>22,2</b>	<b>31.799</b>	<b>6.464</b>	<b>20,3</b>			

## Etat des projets dans le secteur privé

BILAN 1988

### INVESTISSEMENT

SECTIONS SPECIALISEES	NOMBRE DE PROJET	MONTANT EN DA
CUIRS	01	2.656.000
P.C.C.V.	25	94.721.309
I.T.C.	06	51.813.600
B.T.P.H.	07	21.573.834
M.C.B.L.	29	307.413.318
I.P.C.	13	38.838.974
I.A.A.	07	54.848.100
I.S.M.M.E.E.	39	255.747.629
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>827.612.762</b>
1) MONTANT RETROCEDER (D.E.I)		14.168.000
2) Extension, renouvellement completent credit ou equipement .....		68.221.238



**Commentaire ( source rapport LIASSINE )**

*L'enjeu des redéploiements industriels consiste justement à faire en sorte que le secteur privé devienne un instrument de développement industriel et développe son intégration avec le secteur public dans des opérations de complémentarité. Cette complémentarité peut s'imaginer, soit que le secteur privé agisse en sous-traitant et fabrique des produits utilisés comme inputs par des entreprises publiques, soit que le secteur privé acquiera des matières premières auprès du secteur public. Cette complémentarité ne peut pas être visible si elle n'engendre pas des gains pour chacun des partenaires et si l'ampleur des gains engendrés pour l'une et l'autre partie est disproportionnée. Il y a donc lieu de croire qu'elle est impossible tant que les opportunités de gains faciles et élevés restent nombreuses pour le secteur privé, ce qui lui ferait systématiquement préférer le gel de certaines de ses activités à une exploitation dont les taux de rendement financier seraient jugés faibles, et, à l'heure actuelle, il semble que seuls des taux supérieurs à 40 % sont jugés acceptables.*

*C'est pourquoi sans doute, en plus des mesures rendues nécessaires par l'assainissement du marché intérieur, il est d'abord nécessaire de créer les conditions de cette intégration :*

- modification du Code de Commerce pour introduire le concept de société anonyme ouverte à de simples actionnaires non associés, susceptible de drainer l'épargne, éventuellement avec la participation d'opérateurs publics ( banques, donneurs d'ordre en cas de sous-traitance ) et dans laquelle le management serait quelque peu distinct des actionnaires et aurait un comportement industriel plus net*
- création d'un cadre, notamment pour le financement bancaire encourageant des professionnels à devenir des industriels*

## **2.1.8. Sous-traitance et développement de l'industrie privée**

### **Le développement des moyens de sous-traitance**

Un des problèmes majeurs posés pour le développement des industries mécaniques en Algérie est l'absence d'un tissu industriel diversifié en aval ou à côté des grandes industries de base. Il en est ainsi notamment de la sous-traitance. Très répandue dans les pays industrialisés, la sous-traitance permet d'apporter aux unités industrielles complexes la souplesse qui est nécessaire à leur fonctionnement ( on distingue traditionnellement la sous-traitance de capacités : problème des pointes et la sous-traitance de spécialité : spécialisation des tâches ).

La première bourse de sous-traitance a été créée récemment dans le cadre du Ministère de l'Industrie et de l'ENEM.

### **La coopération maghrébine**

La sous-traitance est un domaine de coopération maghrébine

Le commerce international des composants est de plus en plus important et commence pour l'Algérie à représenter des chiffres d'affaires très significatifs.

Il existe, pour certaines activités de sous-traitance les plus sophistiquées, des domaines où l'effet d'échelle joue un rôle important et peut certainement être réglé au niveau du Maghreb.



Alors pour le privé — 20 salariés, le secteur agro-alimentaire donnée avec près de 32 %, en ce qui concerne le privé de plus de 20 salariés, c'est le secteur des textiles qui occupe une place importante avec environ 36 % des entreprises.

Le privé + 20 salariés, comportant des entreprises plus structurées, se distingue également au niveau des industries sidérurgiques mécaniques et électromécaniques (ISMME) avec près de 11 % des entreprises et du secteur des matériaux de construction, globalement près de 50 % de l'industrie privée nationale se situe au niveau de deux secteurs d'activité : Agro-alimentaires et textiles.

L'évolution 1984-1987 nous permet également d'observer quelques modifications avec notamment un nombre plus important d'entreprises au niveau du secteur chimie, caoutchouc plastique qui passe de 1,7 % à 1,9 % celui des ISMME (7,2 à 9,9 %) ainsi que le secteur des industries diverses (3,5 % en 1984 à 5,3 % à 1987). Ces évolutions bien que relativement peu importantes dénotent en réalité un changement de structure assez significatif du tissu industriel privé si l'on prend en compte les problèmes liés aux approvisionnement des différentes branches d'activité.

Les fluctuations entre les entreprises — 20 et celles de + 20 salariés apparaissent plus accentuées pour les secteurs fortement touchés par les difficultés d'approvisionnement en provenance de l'extérieur. Ainsi pour le secteur des Bois et papiers, les difficultés ont entraîné une baisse sensible de l'activité au niveau des entreprises de + 20 salariés en 1987 provoquant une baisse des effectifs et faisant passer un certain nombre d'entreprises dans l'autre catégorie — 20 salariés.

Le même phénomène peut s'expliquer au niveau du secteur des matériaux de construction qui a aussi subi en 1987 les conséquences des problèmes liés à l'approvisionnement en matière premières.

L'accroissement du nombre d'entreprises au niveau du secteur des ISMME découle d'une nouvelle approche des investissements industriels en ce qui concerne le secteur privé et qui tend de plus en plus à s'intéresser à d'autres activités industrielles plus adaptées aux besoins du marché national.

Par ailleurs près de 93 % des entreprises de — 20 salariés ont des entreprises industrielles de — 10 salariés comme nous l'indique le tableau ci-après.

Répartition par taille des entreprises privées de — 20 salariés

Taille	Année		1984		1987	
			Nombre	%	Nombre	%
0 Salarié			1.795	13,4	1.847	13,1
1 — 4 Salariés			6.802	50,9	6.589	46,8
5 — 9 Salariés			3.312	24,8	3.193	24,7
10 à 19 Salariés			1.460	10,9	2.452	17,4
<b>TOTAL</b>			<b>13.369</b>	<b>100</b>	<b>14.081</b>	<b>100</b>

Nous relevons un accroissement sensible du nombre d'entreprises ayant de 10 à 19 salariés qui passe de 1.460 en 1984 à 2.452 en 1987 soit une augmentation de près de 68 % en 4 ans.

Cet accroissement couvre aussi bien les créations d'entreprises que les modifications d'effectifs qui auraient pu touché les entreprises du champ d'enquête.

A travers l'étude du champ d'enquête, nous avons pu disposer d'un aperçu sur l'évolution quantitatif du secteur privé industriel au cours de la période 1984-1987. Cette évolution nous a permis de relever quelques remarque sur les modifications qui auraient pu affecter ce secteur et que nous allons préciser à travers l'étude de l'emploi et des paramètres liés à la production industrielle.

**INDUSTRIE 1987**  
 Nombre d'Entreprises par N.S.A. et N.A.P.R. et le Secteur Juridique  
 Entreprises Privées Industrielles de + 20 Salariés

Secteur Juridique = 4

NSA	NAPR	Nombre Entreprise	Total Emploi	Cadres	Agents Maitrises	Agents Exécutions	Effectifs Féminin
05	18	26	759	19	110	630	1
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>26</b>	<b>759</b>	<b>19</b>	<b>110</b>	<b>630</b>	<b>1</b>
06	22	5	277	21	41	215	5
06	24	42	2.171	145	279	1.747	70
06	25	13	1.190	50	96	1.044	180
06	26	1	41	4	17	20	7
06	27	3	152	12	29	111	27
06	28	4	195	30	63	102	9
06	29	2	97	6	8	83	14
06	30	3	87	2	10	75	6
06	70	8	296	28	57	211	6
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>81</b>	<b>4.506</b>	<b>298</b>	<b>600</b>	<b>3.608</b>	<b>324</b>
07	36	1	50	4	8	38	1
07	37	7	303	2	18	283	1
07	39	1	40	4	1	35	2
07	40	60	1.791	76	160	1.555	29
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>69</b>	<b>2.184</b>	<b>86</b>	<b>187</b>	<b>1.911</b>	<b>33</b>
09	44	5	122	15	14	93	9
09	45	2	59	6	4	49	0
09	46	1	21	7	0	14	0
09	47	25	813	62	135	616	53
09	48	1	39	6	4	29	0
09	49	6	214	11	20	183	34
09	51	23	630	56	71	503	91
09	52	4	1.094	29	152	913	24
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>67</b>	<b>2.992</b>	<b>192</b>	<b>400</b>	<b>2.400</b>	<b>211</b>
10	55	32	1.160	44	88	1.028	215
10	57	1	23	2	3	18	0
10	58	20	768	20	226	522	4
10	59	6	309	17	45	247	129
10	60	8	492	11	22	459	344
10	61	10	886	46	88	752	257
10	62	30	966	62	99	805	132
10	63	5	96	4	8	84	0
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>112</b>	<b>4.700</b>	<b>206</b>	<b>579</b>	<b>3.915</b>	<b>1.081</b>
11	64	78	2.606	204	456	1.946	424
11	65	219	7.094	303	747	6.044	3.563
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>297</b>	<b>9.700</b>	<b>507</b>	<b>1.203</b>	<b>7.990</b>	<b>3.987</b>
12	66	8	412	7	47	358	4
12	67	50	2.330	91	153	2.086	410
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>58</b>	<b>2.742</b>	<b>98</b>	<b>200</b>	<b>2.444</b>	<b>414</b>
13	68	5	41	3	4	34	0
13	69	18	618	32	77	509	74
13	72	29	1.549	67	270	1.212	152
13	73	11	355	21	121	213	22
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>63</b>	<b>2.563</b>	<b>123</b>	<b>472</b>	<b>1.968</b>	<b>248</b>
14	74	45	1.653	134	180	1.339	165
<b>TOTAL</b>	<b>NSA</b>	<b>45</b>	<b>1.653</b>	<b>134</b>	<b>180</b>	<b>1.339</b>	<b>165</b>

## — L'Emploi dans le Secteur Privé Industriel : 1984-1987

Les effectifs salariés dans l'industrie privée sont passés de 97.380 environ en 1984 à près de 100.000 en 1987 soit un faible accroissement qui équivaut à une stagnation des effectifs. Les difficultés que connaissent certaines branches d'activité à partir de 1986 expliquent en grande partie ce tassement des effectifs. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de cette évolution par secteur d'activité.

Répartition des Effectifs de l'Industrie Privée

N.S.A.	Année		1984		1985		1986		1987	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%		
5 - Mines et carrières	2.152	2,2	5.246	5,9	1.552	1,6	2.865	2,9		
6 - I.S.M.M.E.	9.858	10,1	10.564	11,8	8.452	8,7	15.419	15,4		
7 - Matériaux de construction	7.497	7,7	9.642	10,8	10.545	10,8	8.744	8,7		
9 - Chimie - Plastique	4.424	4,6	5.272	5,9	4.240	4,4	4.792	4,8		
10 - Agro-Alimentaire	25.353	26,0	17.667	19,8	25.272	25,9	22.548	22,6		
11 - Textiles	27.879	28,6	24.428	27,3	28.465	29,3	25.135	25,2		
12 - Cuir et Chaussures	5.651	5,8	7.433	8,3	6.242	6,4	6.684	6,7		
13 - Bois et Papiers	10.437	10,7	7.093	7,9	7.510	7,7	8.642	8,6		
14 - Industries Diverses	4.137	4,3	2.016	2,3	5.044	5,2	5.129	5,1		
<b>TOTAL</b>	<b>97.388</b>	<b>100</b>	<b>89.361</b>	<b>100</b>	<b>97.322</b>	<b>100</b>	<b>99.957</b>	<b>100</b>		

N.B. : Ce tableau ne comporte que les effectifs salariés et ne tient pas compte des apprentis et propriétaires employés.

Le secteur des textiles détient près de 26 % des effectifs salariés suivi de l'Agro-Alimentaire avec près de 23 % ainsi que les ISMME qui compte pour environ 15 % de ces effectifs.

Alors que pour les ISMME l'évolution des effectifs au cours de la période 1984 - 1987 connaît une progression sensible (15,4 % en 1987 pour 10% en 1984), le secteur d'activité du bois subit une chute des effectifs qui passent de 10,7% en 1984 à environ 8,6% en 1987. L'évolution décrite à travers le tableau ci-dessous est caractérisée par d'importantes fluctuations des effectifs au sein des entreprises, notamment pour les branches d'activité largement dépendante des approvisionnements extérieurs et qui connaissent de sérieuses difficultés depuis 1986. La comparaison entre les deux secteurs d'activité utilisant les plus fortes proportions de salariés, nous permet de relever que le secteur des textiles avec un nombre d'entreprises plus faible utilise un plus grand effectif que le secteur agro-alimentaire composé en majeure partie d'entreprises de petite taille.

A ces effectifs salariés, il faudra ajouter les propriétaires et les aides familiaux pour avoir une vision globale de l'emploi dans le secteur privé industriel. Le tableau qui suit nous donne pour 1985 et 1986, la répartition des propriétaires et aide-familiaux par secteur d'activité.

### 2.1.9. Les performances ( cf. Rapport LIASSINE )

A partir de 1984, les évolutions de la production industrielle sont représentées dans le tableau suivant ( base 100 en 1984 ).

	1985	1986	1987	1988
Eau et énergie	110,1	109,1	108,1	107,1
ISMME	101,1	100,1	99,1	98,1
N&P. de consp.	108,1	107,1	106,1	105,1
chimie-petroliées	104,1	103,1	102,1	101,1
Agro-alimentaires	102,1	101,1	100,1	99,1
Textiles	99,1	98,1	97,1	96,1
Cuir et chaussures	103,1	102,1	101,1	100,1
Bois, liège, papier	105,1	104,1	103,1	102,1
Industries diverses	91,0	90,1	89,1	88,1

Ce tableau montre " l'entrée dans la crise " du secteur industriel à partir de 1985 : c'est d'abord les industries diverses ( c'est-à-dire essentiellement de la transformation des plastiques ), l'industrie textile, puis les cuirs et chaussures. Les " bois, lièges et papiers ". Les ISMME qui enregistrent des baisses importantes de production.

#### Les excédents bruts d'exploitation dans le secteur industriel

L'analyse des comptes économiques à prix courants, entre 1974 et 1987 permet de tirer d'autres conclusions importantes :

Le secteur industriel dégage des excédents bruts d'exploitation ( EBE ) généralement faibles, de l'ordre de 10 % des VA : ce n'est que pendant les exercices 1977 à 1979 que le ratio EBE/VA a connu des valeurs élevées ( de l'ordre de 20 % ).

La tendance sur une longue période du ratio EBE/VA correspond nettement à une baisse sensible. Depuis 1985 le ratio s'est amélioré sensiblement.

Noter la permanence d'EBE négatif dans le secteur public pour les branches chimie, industrie agro-alimentaire, bois et papiers. Cela combine avec l'information relative au fait que les EBE des autres secteurs, notamment le commerce ( opérateurs publics et privés ) sont élevés, traduit dans les statistiques le fait que le secteur public industriel a été choisi par les planificateurs centraux pour être un facteur de croissance ( cf. l'effet sur le développement ) sans être autorisé à être un creuset d'accumulation financière.

## **2.2. Les sous-secteurs**

- 2.2.1. Les hydrocarbures et la politique énergétique en Algérie**
- 2.2.2. Le secteur minier**
- 2.2.3. Métallurgie des métaux non-ferreux**
- 2.2.4. Sidérurgie**
- 2.2.5. Industries en aval de la sidérurgie**
- 2.2.6. Construction métallique, fonderie, chaudronnerie**
- 2.2.7. Les industries mécaniques**
- 2.2.8. Les industries électriques et électroniques**
- 2.2.9. Les industries diverses**
- 2.2.10. Le secteur des matériaux de construction et du verre**
- 2.2.11. L'industrie du papier**
- 2.2.12. Les industries chimiques et parachimiques**
- 2.2.13. L'industrie textile et du cuir**
- 2.2.14. Les industries agro-alimentaires**

**L'analyse détaillée des sous-secteurs est reportée en annexe.**

## 2.3. Relation avec d'autres secteurs économiques

### 2.3.1. L'agriculture

Les filières suivantes ont été indiquées comme pouvant faire l'objet de développements industriels :

- . Alimentation du bétail : valorisation des dattes impropres à la vente et agro-alimentaires tels que les jus de fruits.  
A signaler que des projets comparables sont en cours de promotion en Tunisie
- . Aviculture : projets intégrés à l'élevage des volailles, poulets ou dindes, au conditionnement et congélation de la viande
- . Valorisation de l'alpha
- . Développement de matériels agricoles appropriés à des besoins spécifiques ( par exemple le reboisement ) et aux possibilités de fabrication locale : évaluation d'initiatives semblables dans d'autres pays, constructeur de prototypes
- . Industrie des plantes aromatiques et pharmaceutiques

### 2.3.2. L'équipement et hydraulique

- . Développement des fabrications mécaniques dans le domaine hydraulique : vannes, robinetterie, poteaux incendie. Le potentiel industriel important de PMH ( 47.000 m<sup>2</sup> couverts pour le seul hall de mécanique ) est en grande partie disponible
- . Matériel d'irrigation. Un programme d'irrigation de 300.000 HA a été envisagé pour la fin de la décennie 90 - 2.000
- . Maintenance des grands ouvrages hydrauliques et des barrages

**Note : Projets dans le domaine de l'hydraulique**

**ENERGOPROJEKT a enlevé deux contrats pour des travaux hydrauliques en milieu rural. Elle projette également une offre pour la construction d'une centrale électrique et un système d'irrigation associés au barrage de Beni Haroun.**

**Les deux contrats signés portent sur des projets d'irrigation financés par la Banque Mondiale. Le plus important concerne l'irrigation de 15.000 hectares à El Tarf dans l'Est. Les travaux doivent être menés à bien par une SEM entre la société yougoslave et l'Entreprise Nationale de Travaux Hydrauliques ( ENTHYD ). La construction doit commencer en 1990.**

**Le deuxième contrat d'ENERGOPROJEKT consiste en la mise au point d'un projet pour stimuler l'agriculture en installant des petites et moyennes unités d'irrigation. La première base concerne des pré-études de faisabilité pour environ 2.000 projets, pour identifier les meilleurs potentiels. La société britannique HUNTING TECHNICAL SERVICES doit sous-traiter l'interprétation des données.**

**Des appels d'offres ont été émis pour la construction de stations de pompage et autres travaux concernant le projet d'irrigation de la Mitidja Ouest. Le principal AOI est divisé en trois lots, portant sur la fourniture et l'installation d'équipements électromécaniques, électriques et hydro-mécaniques pour les stations de pompage de Lalla Aïcha d'une capacité de 1.254 litres / seconde, de Hadjout ( 1.436 litres / secondes ) et d'El Affroun ( 1.600 litres / seconde ). Tous les trois nécessitent des transformateurs de 1.250 KV. Des projets moins importants dans la wilaya d'Ain Defla ( zones d'El Amra et d'El Abadia ) sont aussi l'objet d'appels d'offres.**

**Le financement de ces projets est pris en charge par la Banque Mondiale et le client est l'Agence nationale de Réalisation et de Gestion des Infrastructures Hydrauliques pour l'irrigation et le Drainage ( AGID ).**

## La santé

L'Algérie dispose d'un potentiel médical entièrement dépendant de l'importation : 85 % des médicaments et 95 % des équipements sont importés. L'industrie pharmaceutique est pratiquement inexistante. Les tentatives récentes de création de moyens lourds ( SAÏ-DAL, Institut Pasteur ) n'ont pu être correctement maîtrisés. Si la problématique du secteur médical est bien perçue, il n'y a actuellement ni stratégie, ni définition de moyens. La question est : quels besoins peut-on maîtriser, avec quels moyens et quels opérateurs ?

Il conviendrait de définir une politique d'incitation et d'accompagnement en direction des milieux médico-industriels qui existent de manière sporadique, et portant sur des domaines tels que :

- les médicaments
- le conditionnement des médicaments
- les consommables : réactifs, accessoires d'équipement, produits jetables
- le para-médical

A cet égard, les expériences d'autres pays, tels que l'Inde et le Maroc, pourraient être observées avec profit.

## 2.4. Principales contraintes et faiblesses du secteur industriel et de son environnement

### 2.4.1. Quatre problèmes clefs :

- . Les approvisionnements de matières premières et d'outillages
- . La fiabilité des équipements
- . L'encadrement technique
- . La pollution

### Ruptures d'approvisionnement

Un problème majeur opposé au développement du secteur privé est la discontinuité dans les approvisionnements aussi bien en matières premières qu'en biens d'équipements. En ce qui concerne les matières premières, l'évolution des consommations productives indique une baisse dans des secteurs pourtant orientés vers des secteurs demandeurs : la métal-mécanique ( - 18 % des consommations productives ), le textile ( - 12 % ), les cuirs et chaussures ( - 6 % ).

Un autre exemple, touchant à l'équipement, est celui des moules pour les matières plastiques : le stock de demandes du secteur privé en cours à la CNC correspond à un montant d'importations de 300 millions de dinars. En 1989, seulement trois demandes ont été satisfaites, pour un montant de 15 millions de dinars et parce qu'il s'agissait de marchés destinés au secteur public.

Une enquête réalisée au cours du 4ème trimestre 1989 indique que plus de la moitié des entreprises ont connu des ruptures de stocks au cours de cette période. Il s'agit principalement des secteurs des ISMME et de la chimie. Le secteur public local est le plus touché, devant le secteur privé, puis le secteur public.

Rupture des stocks	OUI				NON			
	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.	1 <sup>er</sup> T.	2 <sup>e</sup> T.	3 <sup>e</sup> T.	4 <sup>e</sup> T.
NSA								
Eau et énergie	44,7	4,3	—	51,9	55,3	95,7	100	48,1
Mines	61,2	—	43,3	21	38,8	100	56,2	79
I.S.M.M.E.	75	84	77,6	83,7	25	16	22,4	16,3
Matériaux de construction	3,8	18,3	45	54,1	96,2	81,7	55	45,9
Chimie	72,1	95,3	98,3	98,2	27,9	4,7	1,7	1,8
I.A.A.	44,9	45,4	41,9	33,2	55,1	54,6	58,1	66,8
Textiles	44	27,6	52,6	41	56	72,4	47,4	59
Cuirs	99,9	66,5	66,2	1,6	0,1	33,5	33,8	98,4
Bons - trépe	63,2	52,9	52,7	8,2	36,8	47,1	47,3	91,8
Ensemble	47,9	46,4	57,6	53,4	52,1	53,6	42,4	46,6

### Immobilisations dues aux pannes

Un autre problème important est celui des pannes, dues à un vieillissement et à une maintenance insuffisante. On observe, d'une manière générale, un taux de pannes important et pour des durées significatives : de 6 à 30 jours, dans les secteurs des ISMME, des matériaux de construction et des IAA.

NSA	Nbre de Jours			- 6 jours			6 Jours à - 13 Jours			13 Jours à - 30 Jours			30 Jours et +		
	2° T.	3° T.	4° T.	2° T.	3° T.	4° T.	2° T.	3° T.	4° T.	2° T.	3° T.	4° T.	2° T.	3° T.	4° T.
Eau et énergie	74,7	43,8	—	7,6	37,3	—	17,7	—	75,5	—	18,9	24,5	—	—	—
Mines	1,8	—	80,5	4,4	85,6	19	4,9	14,2	0,6	88,4	0,2	—	—	—	—
I.S.M.M.E.	35,4	16,6	2,6	12,3	58,5	20,3	11,7	6,2	77,1	39	18,7	0	—	—	—
Matériaux de construction	54	5,5	6,3	15,4	0,3	1,1	3,1	44,1	61,6	27,5	50,1	30,5	—	—	—
Chimie	1,0	40,5	19,2	0,7	5,1	2,2	91,6	47,2	65,4	6,6	9,3	13,3	—	—	—
I.A.A.	63,9	51	24,5	23,4	38,4	62,1	7,1	7,9	12,3	5,6	2,7	0,6	—	—	—
Textiles	48,6	40,1	50,9	54,1	54,8	46,9	7,3	1,3	0,6	—	3,3	1,5	—	—	—
Curs	—	1,9	—	100	8,3	100	—	89,6	—	—	—	—	—	—	—
Bou - liège	92,5	30	21,9	6,5	17,3	53,6	0,6	30,6	4,7	0,3	22,1	19,3	—	—	—
Ensemble	31,8	30,1	17	48,6	29,7	34,7	12,5	20,6	38,4	7,1	19,5	9,9	—	—	—

# MAINTENANCE PRISE DE CONSCIENCE

**L'outil industriel algérien est impressionnant. Cependant il souffre de son développement anarchique. Les problèmes de maintenance s'en trouvent démultipliés. Un institut national est chargé de ce secteur et les fournisseurs étrangers doivent proposer des solutions adaptées.**

L'Algérie a entièrement mis son décollage économique sur l'industrie. Actuellement, les prestations locales de maintenance assurent environ 60 % des besoins. L'économie de devises réalisée (coût des prestations + augmentation de production) atteindrait 6 milliards de dinars (un dinar = 0,98 F).

Le gain réalisé sur les prestations seules avoisinerait 5,2 milliards de dinars par an. Néanmoins la maintenance est nettement insuffisante eu égard aux dimensions de l'appareil productif algérien. Les raisons sont multiples.

Pendant la phase d'industrialisation, les futurs cadres gestionnaires ont rarement été associés à la construction des unités. L'appel systématique à la concurrence internationale pour tous les achats supérieurs à 500 000 DA a entraîné une multiplication des marques, matériels, technologies et procédés similaires de fabrication. La disparité consécutive du parc matériel le rend difficilement gérable et maintenable. En matière de formation, il a fallu attendre les années 1982-1983 pour voir apparaître les premiers cursus en maintenance industrielle dans les centres de formation et les instituts spécialisés. En 1986-1987 les premiers cycles de formation à l'organisation de la maintenance virent le jour. Par ailleurs, nombre de complexes industriels formèrent pour leur compte des opérateurs qui interviennent le plus souvent en maintenance curative. L'échange standard de sous-ensembles est difficilement envisageable et aggrave sérieusement les coûts de maintenance. Remplacer un matériel défaillant est souvent préférable à une répa-

ration. Enfin, le cadre législatif en vigueur ne permet pas aux constructeurs étrangers d'établir localement une structure de SAV.

## INMA

En juin 1982 était promulgué le premier plan national de la maintenance des engins roulants, suivi par un plan national de la maintenance début 1983. Le fer de lance de ce plan est l'"Institut national d'études et de recherches en maintenance" (INMA) créé en février 1984. Ses attributions sont multiples : assurer une fonction de service public, développer méthodes et systèmes, avoir une approche prospective, réfléchir à une normalisation, centraliser les problèmes technologiques et bien sûr promouvoir la maintenance. Selon M. Abdelaziz Harrat, directeur général de l'INMA, à terme la fabrication locale est à envisager : "l'Algérie est confrontée à un problème de revenu. Or notre patrimoine industriel a vieilli et il faut l'entretenir. La solution pourrait être de fabriquer ici les pièces nécessaires, ce qui procurerait de l'emploi. Mais attention, il ne faudrait pas employer des chômeurs. Au contraire, ce serait des gens maîtrisant une technologie. Nous achèterions les matières premières à l'étranger et le façonnage se ferait en Algérie".

Même si ce projet se concrétise, le recours à des prestations étrangères restera nécessaire pour éviter une dégradation plus importante de l'outil de travail. Ainsi une usine de liquéfaction de gaz coûte plus cher à l'arrêt qu'en fonctionnement. Le marché algérien de la maintenance est très porteur pour la décennie à venir mais il reste difficile à cerner. Cependant, par ordre décroissant, certains secteurs méritent une attention particulière : production des matériaux de construction, cimenterie, sidérurgie et métallurgie, industries mécaniques, hydraulique (réseaux de distribution), énergie et pétrochimie. De plus en plus, les intervenants étrangers doivent assurer l'ensemble des prestations suivantes : réparation des matériels, remise à niveau technologique de ceux-ci, formation d'une équipe intégrée de maintenance, organisation intramuros de la maintenance, tableau de bord de la maintenance et garantie de bonne fin sous forme d'engagement quant à la capacité de l'équipe de maintenance formée à assurer la relève. En outre, ils doivent se présenter en ensembles et ne pas rejeter



*La taille de l'industrie algérienne explique l'importance des handicaps dus à une maintenance déficiente. Un marché énorme s'ouvre ainsi aux compétences françaises, à condition d'arriver à temps.*

une demande d'intervention dans un créneau d'activité ne relevant pas de leur compétence. On cite souvent en exemple le cas de cet intervenant français qui est devenu l'interlocuteur privilégié d'une fabrique de matériel français précisément en n'ayant pas pour souci unique la vente de ses produits. En l'occurrence, il conseille son client algérien sur le design des machines, le remplacement de pièces métalliques par d'autres en plastique et même la transformation des chutes métalliques en socs de charrue.

L'INMA et la France collaborent étroitement concernant la maintenance. Une fois par mois, trois à quatre stagiaires viennent se familiariser dans notre pays. Des journées techniques seront organisées en septembre sur la pièce de rechange pour examiner la gestion, l'industrialisation des pièces courantes et le fonctionnement du marché des pièces de rechange en Europe. Autant d'opportunités pour contrer l'offensive de concurrents comme la Belgique, voire l'Inde.

## Encadrement et qualifications

En 1988, on dénombrait 31.853 cadres et 90.248 agents de maîtrises au sein des entreprises industrielles du secteur public national ; sur un total de 388.221 salariés permanents ( selonle S.G.T. ).

Les ISMME avec 8.572 cadres ( catégories 14 à 20 selon le S.G.T. ) représentent 27,20 % de l'ensemble des cadres du secteur public national industriel, les hydrocarbures 20,4 % et les industries agro-alimentaires 14 %.

Unité

N.S.A.	INTITULE	Cadres	Agents de Maîtrise	TOTAL
02	Eau et Energie	2.626	6.443	27.629
03	Hydrocarbures	6.484	15.307	34.008
05	Mines et Carrières	548	2.135	8.719
06	I.S.M.M.E.	8.572	29.132	124.565
07	Matériaux de Construction	1.791	5.373	23.526
09	Chimie, Caoutchouc, Plastique	2.402	7.472	22.966
10	Ind. Agro-Alimentaire, tabacs et allumettes	4.468	11.292	64.250
11	Ind. Textile, bonneterie et confection	1.949	6.541	40.510
12	Ind. des cuirs et chaussures	423	1.606	11.138
13	Industrie du bois, liège, papier, imprimerie	2.256	4.227	25.012
14	Industries diverses	234	215	318
	<b>TOTAL</b>	<b>31.853</b>	<b>90.248</b>	<b>388.221</b>

## Environnement (extraits du rapport LIASSINE )

Les questions liées à l'environnement et à la pollution ne sont pas prises en charge de façon organisée en Algérie. Elles sont quelquefois traitées dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire, lors de la sélection des sites d'implantation : la problématique, alors, est moins de réduire la pollution industrielle que d'implanter les industries correspondantes dans des régions où la pollution induite est moins nocive. Mais cela n'est pas toujours possible notamment lorsque ( pour les cimenteries ou les mines notamment ), le site d'implantation est déterminé par des paramètres contraignants ( localisation des carrières ou des gisements ). Les industries correspondantes ont consenti des investissements non négligeables pour traiter les effluents ( liquides et gazeux ) : mais il arrive souvent que ces équipements fonctionnent de façon non satisfaisante. On peut citer comme industries dégageant des effluents gênants pour l'environnement :

- \* les cimenteries
- \* la sidérurgie, qui rejette des effluents gazeux plutôt salissants
- \* l'électrolyse de zinc, qui rejette, sous forme liquide et gazeuse, de l'acide chlorhydrique
- \* les industries de pâte à papier, surtout à Mastaganem et Baba Ali, qui rejettent des effluents liquides nocifs
- \* l'usine de mercure
- \* les industries d'engrais, lorsqu'elles contiennent des unités de production d'acide

D'autres industries, notamment le traitement de surface des métaux ( phosphatation ) utilisent des produits chimiques dangereux ( cyanures ) qui, après usage, sont récupérés et stockés en fûts. Le retraitement de ces produits chimiques ne se fait pas en Algérie et la récupération ne se fait pas dans des conditions complètement contrôlées.

Enfin il faut noter :

- l'insuffisance des procédés de recyclage et de traitement des eaux industrielles, entraînant des consommations d'eaux qui pourraient être réduites
- le mauvais fonctionnement ou l'insuffisance des systèmes de traitements des effluents gazeux ( cimenteries, chimie )
- que la récupération des déchets physiques industriels ( ferrailles, chutes de papier ) se fait grâce à des entreprises spéciales de récupération. Mais la récupération des déchets des ménages ( verres, papiers et autres ), qui commence à faire l'objet des préoccupations des autorités n'est pas encore organisée.

La question de l'environnement doit également prendre en charge la consommation par l'industrie de ressources non renouvelables ou susceptibles d'être détruites ou épuisées : il s'agit surtout des terres agricoles et de l'eau. Il y a des cas où les implantations industrielles ont provoqué une désaffectation de terres agricoles ou une surconsommation d'eau. Même si les dégâts réalisés ne sont pas encore, au plan national, excessifs, des précautions devront être prises pour ne pas ajouter aux prélèvements nécessaires pour les infrastructures et l'urbanisation.

Il faudra dans certains cas choisir entre la préservation des terres et celle de l'eau. Les décisions prises sur l'interdiction d'implanter des industries sur des terres agricoles étaient quelquefois des réponses inappropriées aux finalités de préservation de l'environnement, notamment des facteurs de production agricoles. Ces facteurs de production ( où l'industrie et l'agriculture étaient concurrentes ) sont outre la main d'oeuvre, l'eau et la terre. Les décisions étaient prises comme si le facteur terre était le plus précieux et elles ont conduit à une consommation supplémentaire d'eau ( sur la côte, il est possible d'utiliser l'eau de la mer comme fluide de refroidissement ) ou à affecter à l'industrie de l'eau ( quitte à la transporter sur longue distance ) dans des régions où la productivité agricole de cette eau aurait été très grande. La prise en compte simultanée des questions d'eau et de terres pour l'industrie et l'agriculture, aurait sans doute conduit à déplacer les choix optimaux, en privilégiant davantage l'eau que la terre.

## 2.4.2. Problèmes généraux de gestion industrielle ( d'après rapport LIASSINE )

Le management de l'industrie algérienne est en général une fonction atrophiée : dans le secteur public, le management est encore marqué par l'ancienne organisation adminis-trative de l'économie, et, dans le secteur privé, il est totalement confondu avec le capital. L'émergence d'un management attaché au développement et taux intérêts de l'entreprise indépendamment de ceux des détenteurs du capital ou des dirigeants peut être une source de progrès.

Le personnel de management est rare dans les entreprises. Certes une bonne partie des entreprises est composée de cadres administratifs. Mais ces cadres administratifs ne sont pas des managers. Là aussi, il existe des réserves de productivités importantes, à mobiliser par l'accroissement du professionnalisme en matière de gestion.

L'industrie algérienne semble avoir des faiblesses en ce qui concerne la recherche - développement ( pratiquement nulle ), les activités d'engineering et de façon plus générale, les services industriels ( nettement insuffisants ). De plus, comme elle a fonctionné jusqu'à récemment dans une économie planifiée sinon administrée, elle est encore peu préparée à mettre en oeuvre le concept de marketing ( qui les conduira à tenir compte d'une demande qui s'exprime aussi en termes de temps et de qualité ).

C'est probablement dans les gestions du temps que les entreprises publiques algériennes ont le plus de progrès à faire : elles ont, dans le passé été occupées surtout par la maîtrise technique et préoccupées par les quantités globales, à travailler sur grandes séries. Le changement dans les comportements devient indispensable et possible : l'enjeu se rapporte à la nécessité de réduire l'immense inertie ( interne est due à l'environnement ) qui caractérise le secteur.

Les activités connexes à l'axe de production ne sont maîtrisée ni par les industries, ni par les banquiers, ni par les autres administrations concernées.

Il s'agit notamment :

- au niveau interne, de la fourniture de services industriels ( consulting, engineering, maintenance et autres services )  
Le réflexe même d'acheter ces services, ou de les offrir à d'autres, n'existe que de façon exceptionnelle. Il s'agit donc pour le secteur d'une part d'apprendre à recourir à ces services et à les valoriser ( ce qui est une tâche de maîtrise d'ouvrage, la plus difficile ), d'autre part, de se doter progressivement des capacités pour les produire ( ce qui est une tâche de maîtrise d'oeuvre )
- au niveau des relations internationales de la connaissance des marchés et du recours aux instruments les plus modernes en matière de services financiers, bancaires, commerciaux

Cette absence de maîtrise se traduit par une grande " inertie " c'est-à-dire un grand délai entre une prise de décision et sa mise en oeuvre, et par des coûts élevés.

Les ressources humaines disponibles ont été mises en oeuvre dans des conditions qui n'étaient pas propres à assurer la meilleure utilisation du potentiel matériel. Dans cet esprit, il faut noter :

- l'absence de personnel de gestion : les ingénieurs et autres cadres ont eu à exercer les métiers de managers sans préparation
- les jeunes cadres et maîtrise n'ont qu'exceptionnellement été correctement encadré au début de leur carrière, à cause des phénomènes historiques, le monde économique algérien s'était trouvé privé de toute la tranche de cadres formés et expérimentés ( ingénieurs en chef, administrateurs en chef, contremaître expérimentés ... ). Il a fallu reconstituer à partir de zéro l'ensemble des effectifs : des jeunes ( issus ou non de l'université, mais toujours sans pratique ) ont été nommés à des postes de décision hiérarchique, ayant sous leurs ordres d'autres jeunes.  
Du fait que les échelons élevés de la hiérarchie n'étaient jamais formés au " professionnalisme " de leur métier, ils ne pouvaient, vis-à-vis des autres échelons, jouer le rôle d'encadreurs avec ce que cela comporte de transmission dans le savoir-faire et le savoir-être : c'est probablement cela qui, dans beaucoup d'entreprises, donne aux hiérarchies dans les entreprises un caractère d'autorité qui privilégie davantage la transmission d'ordre que celle des connaissances ( savoir-faire : savoir-être ).
- la législation du travail étant plutôt protectrice et l'ensemble des hiérarchies étant mal préparées à l'exercice des responsabilités de management, il s'en est suivi ce que certains appellent du laxisme dans la gestion des ressources humaines, caractérisé par un manque de discipline dans le monde professionnel, une certaine nonchalance, et de façon générale, l'attribution au travail de finalités davantage sociales qu'économiques.

Au plan des relations sociales, les entreprises publiques vivent depuis quelques années des conflits qui se traduisent par des pertes d'heures de travail. Les conflits sociaux ne sont pas toujours motivés seulement par les relations de travail entre employeurs et salariés. Il se traduisent souvent par d'autres insatisfactions des salariés vis-à-vis des organisations syndicales ou politiques notamment. Ils traduisent aussi sans doute une contestation de la " légitimité " des dirigeants des entreprises publiques, qui n'est assise ni sur la propriété du capital ( la GSE laissait entendre que, d'une certaine façon, c'est le collectif qui est propriétaire de l'entreprise socialiste ) ni sur des décisions politiques.

#### Les besoins de coordination

Le secteur public industriel reste encore " atomisé " en ce sens qu'il n'existe pas de structures propres à ce secteur dans lesquelles puissent se discuter des questions d'intérêt commun pour prendre position lorsque nécessaire : les seuls cadres sont les branches ( mais c'est un organe regroupant des EPE et des administrations ) pour la préparation d'éléments de planification. Les fonds de participation peuvent permettre le recueil de points de vue des EPE mais ne sont pas des organes de concertation. Les groupements d'intérêt commun, prévus par la loi 88-01 constituent ( mais pour des objets trop précis ), une concertation entre les membres.

La CNC ( Chambre Nationale de Commerce ) est à la fois un établissement public à caractère administratif et un lieu de concertation, surtout dans le passé, pour le secteur privé ( son Président et les présidents des sections sont des opérateurs privés ). Jusqu'à récemment, elle agissait davantage pour le compte du secteur privé, elle est maintenant mandatée ( au moins pour le commerce extérieur ) pour les PME publiques et privées. Parallèlement, le secteur privé se dote d'une panoplie d'associations patronales.

Il serait sans doute opportun de créer des cadres appropriés de concertation pour le secteur public industriel afin de faciliter l'étude de problèmes communs et l'expression de préoccupations communes. Ces cadres peuvent être globaux ( pour tout le secteur ) ou partiels, et ouverts éventuellement aux entreprises privées : les besoins de remodelage du secteur industriel, avec ce que cela comporte de développement de la sous-traitance et d'organisation des flux physiques, peuvent requérir la création de " sous-systèmes " propres à faciliter la " gestion stratégique du développement industriel " ( pour reprendre les concepts récemment développés par l'ONU DI ).

**Note : Forces et faiblesses actuelles de l'industrie algérienne ( source rapport LIASSINE)**

*C'est un secteur essentiellement public ( la législation actuelle n'en permet pas la privatisation ) caractérisé par des unités de production souvent importantes, regroupant de nombreuses technologies et chaînes de production liées entre elles dans les unités de production ( ce qui en rend la gestion souvent délicate ), avec en général peu d'échanges industriels entre unités de production différentes.*

*C'est un secteur fortement dépendant des importations pour son exploitation : c'est un secteur encore incapable de mettre sur le marché une gamme complète des produits industriels nécessaires aux besoins économiques et sociaux du pays, même dans une hypothèse de forte austérité.*

*Le secteur industriel vit dans un milieu d'un niveau culturel et scientifique croissant : mais les effets positifs des efforts en matière d'éducation n'ont pas encore permis de rattraper les retards et de donner aux activités industrielles tout le nécessaire soutien de comportements fondés sur la rationalité et les connaissances scientifiques et techniques.*

*Cela se traduit nécessairement en termes de productivité des capitaux et du travail.*

*Il y a eu un gros effort de formation, qui se traduit par des taux d'encadrement ( et de maîtrise ) relativement élevés ( respectivement 7 % et 20 % en 1987 ). Cependant, une bonne partie du personnel d'encadrement et de maîtrise est relativement sans expérience si bien qu'il n'a pas encore une influence suffisante sur les performances. Il existe donc pour les unités et les entreprises une forte réserve de productivité qui sera mise en valeur au fur et à mesure de l'achèvement des processus d'acquisition du professionnalisme par ces cadres et maîtrise.*

*Le taux d'utilisation des capacités de production, longtemps freiné par la longueur des processus de maîtrise technologique, a connu au milieu des années 80 des niveaux appréciables : puis il s'est à nouveau dégradé à cause des difficultés dans l'approvisionnement par l'importation des inputs.*

*Par ailleurs, malgré sa puissance, ce potentiel matériel est " inachevé " : le ralentissement du développement industriel que connaît l'Algérie a eu lieu sans attendre que, filière par filière, soit achevée une étape plus ou moins complète du développement. Ce ralentissement a eu lieu à un moment donné, gelant les choses dans l'état où elles se trouvaient à ce moment : dans presque toutes les filières, il manque des maillons importants. L'absence de ces maillons crée des discontinuités dans les flux physiques, rendant obligatoires le recours à des exportations et à des importations de produits non standards, ce qui est difficile et coûteux.*

*Tel est par exemple le cas des industries mécaniques : certains inputs de production sont spécifiques au modèle du produit final retenu et leur importation ne peut se faire alors qu'après du bailleur de licence ou de ses sous-traitants.*

*La structure du potentiel industriel installé découle des phénomènes ci-dessus rappelés : elle traduit donc des discontinuités coûteuses. Cette structure correspond à un taux d'intégration donné et à des coûts supplémentaires donnés. Il est probable que, si le taux d'intégration actuel avait été l'objectif visé au départ ( au lieu d'être le résultat d'un processus quelque peu " avorté " ), il aurait pu être atteint avec des coûts d'investissements et de production beaucoup plus faibles. Il s'agit donc, aujourd'hui, ou bien de subir des coûts excessifs pour le taux d'intégration observé, ou bien de relancer le processus qui a été bloqué dans le but de pousser le taux d'intégration et d'en réduire le coût.*

## 2.5. Situation actuelle des entreprises industrielle : besoins en réhabilitation et en investissements

### Réhabilitation du potentiel existant

L'industrie algérienne a l'âge d'une génération d'homme, ce qui est beaucoup pour une vie de produits et d'équipements. Les uns et les autres exigent des renouvellements. Ainsi, par exemple :

#### . Pour les produits

Les unités de production produits en main, dans le domaine de la mécanique, ont été mises en route au cours de la décennie 70-80.

C'est le cas des matériels de travaux publics, des véhicules industriels, du machinisme agricole.

La conception de ces matériels dans les pays bailleurs remonte maintenant à 20 ans. Le problème posé est celui de la non-capacité de l'industrie algérienne à procéder à ses propres développements industriels. C'est ainsi que, par exemple, le renouvellement des modèles de réfrigérateurs par l'ENIEM ( partenaire TOSHIBA ) a été soumis aux nécessités d'un contrat produit en main, avec livraison massive d'outillages et de machines de production.

#### . Pour les équipements

On note des besoins importants de réhabilitation dans les industries de process : sidérurgie, cimenterie, industriels agro-alimentaires

- (1) **Note LIASSINE** : *la nécessité de réhabiliter, de moderniser et de compléter le potentiel matériel existant. Ce potentiel commence à être ancien et, ayant été mal entretenu, requiert des efforts de remise à niveau. Il faut également évaluer l'état du potentiel tel qu'il a été laissé à la fin du processus de développement extensif. Cet état est rarement satisfaisant, car des " maillons industriels " prévus dans les plans initiaux n'ont pas été réalisés. Il faut donc :*

- *soit trouver des ressources, concevoir et réaliser des investissements de nature à redonner aux industriels une configuration susceptible de valoriser de façon optimale les éléments industriels déjà réalisés ( notamment pour réduire les besoins d'importation de matières premières et d'inputs )*
- *soit, s'il n'y a pas de possibilités de mobiliser des ressources, décider des changements de programmes de production et de process industriels. L'objectif étant toujours la réduction des besoins d'importation des matières premières et d'inputs. Dans cette deuxième hypothèse, des partenaires non négligeables du patrimoine se trouveront non utilisés ( bâtiment, machines ... ) et il faudra décider du sort de ces éléments : conversion ou cession*

### **3 - Plans de développement industriel et promotion des investissements industriels**

#### **3.1. Le deuxième plan quinquennal 1985 - 1989**

Précisées par les résolutions de la 12ème session du comité central du parti ( Juin 1985 ), les orientations du 5ème plan quinquennal ( 550 milliards de DA consacrés aux investissements ) sont fondés sur le tryptique : maintien d'une expansion soutenue de la production, satisfaction des besoins d'une population qui croît à raison de 800.000 habitants par an et maîtrise des équilibres extérieurs.

Ce tryptique a été servi par les résultats obtenus au cours de la période 1980 - 1984 : taux de croissance hors hydrocarbures de 7 %, création de 180.000 emplois par an, désendettement et balance commerciale excédentaire.

Mais la conjoncture mondiale très défavorable depuis 1985 n'a pas manqué de peser sur les prévisions prenant en compte notamment la réduction des recettes pétrolières ( moins de 20 % environ ).

Les réponses à une telle évolution, proposées par le plan, tiennent à la satisfaction de cinq exigences : la diminution des coûts et des délais de réalisation, la limitation de l'appel aux capacités extérieures de réalisation, la mobilisation de l'ensemble du potentiel de production, la répartition des charges de développement entre l'Etat et les régions, et le passage à un stade supérieur du maniement des instruments de régulation.

#### **La hiérarchie des objectifs**

L'agriculture avec l'hydraulique ( 14,4 % de l'enveloppe ) occupe le sommet de la hiérarchie des priorités et va devoir, au cours de cette période, augmenter sa part dans la production intérieure brute de façon très sensible.

L'intérêt accordé à l'industrie se concentrera lui, essentiellement, sur la valorisation du potentiel de transformation ( 31,7 % de l'enveloppe ) pour la substitution des produits locaux aux importations ( moins de 6 % par an ), sur la dynamisation de la sous-traitance et l'extension des programmes de recherche.

Les autres niveaux d'intervention de l'Etat, considérés comme prioritaires également, sont ceux des communications ( 1,4 % ) appelées à désenclaver les régions déshéritées, du stockage et de la distribution ( 2,9 % ) vitaux pour la sécurité alimentaire, de l'habitat ( 13,8 % de l'enveloppe ) et de l'appareil d'éducation et de formation ( 8,2 % ).

Pour arriver à terme, il faut compter impérativement sur une croissance des revenus et de la consommation ( taux de 5,8 % attendu ) inférieure à celle de la production pour pouvoir dégager une épargne suffisante, élargir la sphère d'accumulation ( taux de 40 % prévu ) et financer les programmes sociaux.

C'est seulement à ce prix que seront notamment créés un million d'emplois à la fin de la période, et que sera réalisé un excédent de la balance commerciale de l'ordre de 7,20 milliards de dollars (1)

(1) Voir comparaisons avec les chapitres respectifs

### **Programme d'investissements du plan quinquennal 1985 - 1989 ( en milliards de DA )**

Agriculture , pêche, forêts	38
Hydraulique	41
Hydrocarbures	40
Industrie	134
Stockage, distribution,	16
Moyens de réalisation	19
Infrastructure	53
Habitat	76
Education - formation	45
Santé	8
Autres infrastructure sociales	20
Equipements collectifs	44
<b>TOTAL</b>	<b>550</b>

### **3.2. Le plan annuel 1989 - Les axes prioritaires**

106 milliards de dinars, telle est l'enveloppe prévue pour les investissements en 1989 dont 54 % seront consacré aux secteurs productifs. ces derniers ont connu un essouffement évident dû à la contraction des ressources extérieures et leur corollaire, les difficultés d'approvisionnement de l'appareil de production. Une telle sensibilité de l'économie nationale aux fluctuations du marché des hydrocarbures s'explique en partie par le degré d'intégration atteint par l'appareil de production pour une autre partie, en raison des distorsions et contraintes en matière de gestion et d'organisation du tissu productif.

Il s'agit donc, pour l'essentiel, de réduire sensiblement cette dépendance vis-à-vis des recettes extérieures par l'élargissement des structures de production dans le souci d'une plus grande intégration et surtout transformer, radicalement, le mode de gestion et de comportement de l'ensemble des opérateurs économiques. C'est le but premier des réformes qui seront mises en oeuvre en 1989 à travers le passage à l'autonomie des entreprises, le parachèvement du système de planification rénové et adapté, la mise en place des principaux instruments de régulation économique et enfin, la réorganisation de l'administration publique.

### 3.3. Etat actuel de la planification

La plan quinquenal 1985 - 1989 fait actuellement l'objet d'un bilan d'exécution qui devrait être présenté au gouvernement et à l'APN au cours des prochaines semaines. Parallèlement, des travaux ont été conduits pour la période 1990 - 1995. Ils sont de deux ordres et de nature très différentes des exercices de planification antérieurs :

- l'élaboration d'un programme cadre portant sur des aspects généraux liés aux réformes en cours : programme du gouvernement
  
- des travaux de branches, résultant des commissions constituées par les principales entreprises, le Centre National de Planification ( comprenant les services du Plan et le Ministère de l'Industrie, les groupements d'intérêts et la CNC ). Les entreprises y ont apporté leur propre contribution résultant des plans à moyen terme ( PMTE ). Nous n'avons pas eu accès, à ce jour, aux rapports de branche, dont on dit qu'ils ont été élaborés dans l'esprit des anciennes structures, où la position de l'entreprise s'exprimait dans une relation de dépendance vis-à-vis de l'Etat

Dans la période 1990 - 1991, le travail de planification devrait comporter les volets suivants :

- une évaluation de la situation actuelle
- une réflexion à long terme ( 2003 / 2010 ) : substitution d'une logique de relations internationales et de valorisation des termes de l'échange à une logique de satisfaction du marché intérieur, épuisement du pétrole.
- la préparation d'un plan à moyen terme 1992 - 1997

Il est clair que ce plan ne prendra pas les formes des plans directifs traditionnels. Il ne s'imposera pas aux entreprises considérées comme autonomes et responsables de leurs projets et de leurs investissements. Par contre, à partir d'une réflexion de stratégie générale débouchant sur des indications de priorités externes sectoriels et en termes d'accompagnement, il proposera au gouvernement des mesures fiscales, financières (bonification des taux d'intérêt jusqu'à 6 points, primes de localisation, dotations en capital, subventions d'équipement).

Dans la mesure où les entreprises restent publiques, l'Etat peut aussi intervenir en tant qu'actionnaire. Le développement des exportations sera une priorité ( objectif de triplement entre 1985 et 1995 ).

### 3.4. Entreprises et planification

Sous le titre " Liaison Etat - secteur productif ", Monsieur LIASSINE écrit :

Avec la réforme économique et le déplacement des prérogatives " propriétaire du secteur public ", l'Etat consacre à ses prérogatives de " souverain ", à savoir les tâches de régulation de l'économie et de définition des politiques économiques.

Il convient toutefois de noter que, dans la mise en oeuvre des prérogatives de " propriétaire " ( devenues celles d'actionnaires ), l'Etat ( du fait qu'il contrôle totalement l'assemblée générale des fonds de participation, donc du fait du Code du Commerce, les assemblées générales de toutes les EPE ), peut exercer un contrôle ( indirect ) sur les EPE, notamment sur le choix de leurs dirigeants et sur leurs stratégies.

Pour ce qui est des prérogatives de régulation, l'Etat semble depuis le début des années 1980, vouloir remplacer la régulation administrative par l'utilisation des leviers économiques ; telles sont les intentions annoncées dans les deux plans quinquennaux et dans le décret créant le poste de délégué à la réforme économique. Cela soulèvera deux problèmes :

- d'abord, pendant la phase de substitution de la nouvelle philosophie de régulation à l'ancienne, il y aura coexistence, dans des fonctions différentes mais liées, de processus de régulation ( l'un économique, l'autre administratif ) différents : leur compatibilité devra être assurée.

Dans cet ordre d'idée il y a lieu de penser que la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ( loi 90-10 du 14.04.1990 ) signifie que l'Etat désire donner une forte impulsion à la régulation économique.

Du point de vue de l'utilisation des leviers de régulation qui constituent la monnaie et le crédit, ladite loi a forgé l'appareil ( Banque Centrale, Conseil de la Monnaie et du Crédit ) qui aura à les manipuler et en affirme le rôle déterminant. Cela signifie-t-il que les objectifs financiers et monétaires vont être privilégiés par rapport à tous les autres objectifs ? L'importance relative des différents objectifs de régulation aura à être précisée et, tant que cela ne sera pas explicitement fait et accepté, la phase de transition sera particulièrement " inconfortable " : cela rend souhaitable l'accélération du " passage du gué " que constitue la réforme.

- Mais il existe des remarques selon lesquelles le choix des leviers économiques comme moyen de régulation n'est pas évident : ce qui s'est passé avant 86 et qui a été présenté comme l'échec total de la régulation administrative ou de la planification, c'était l'échec du contrôle administratif des activités opérationnelles des entreprises, pas la planification des décisions stratégiques, connaissant l'extrême difficulté à développer ex nihilo une régulation économique, beaucoup pensant que, dès lors qu'il existe un secteur public important, l'on aurait dû d'abord supprimer le contrôle administratif sur les actes opérationnels, tout en maintenant la planification des décisions stratégiques ( c'est-à-dire donner aux entreprises une autonomie de gestion ), puis, plus tard, examiner le passage à la régulation économique.

Passer d'un système de bureaucratie totale à un système fondé seulement sur les lois économiques, n'est-ce pas s'assigner un défi impossible à relever ? Et cela n'est-il pas d'autant plus regrettable que l'importance du secteur public rendait possible le passage transitoire par l'autonomie de gestion ?

Pour ce qui est des tâches de définition des politiques industrielles ( dont certains éléments constitutifs ont été indiqués ), les champs d'action sont très vastes et il est possible aux différents départements ( sous simple réserve d'un minimum de coordination ) de planifier la prise en charge des différentes activités. Les risques attendus peuvent résider notamment :

- dans le fait que les départements ministériels ne sont pas encore professionnellement préparés à ce genre d'activités : habitués à utiliser les entreprises publiques et à les considérer comme " serves ". Les hauts fonctionnaires devront apprendre à modifier leur comportement et admettre que le processus de prise en charge effective des orientations contenues dans les politiques industrielles soit laissé à la " discrétions " des EPE et de leurs organes de gestion, au lieu d'être l'objet de décisions hiérarchiques.
- les politiques industrielles impliquent un minimum de dialogue, non pas avec une seule EPE subordonnée, mais avec l'ensemble de la profession. Il faudra donc traiter la question des " syndicats d'entreprises " .

## **Note complémentaire ( rapport HOCINE )**

### **. Régulation institutionnelle et le nouveau système de planification**

*En liaison avec la mise en oeuvre des plans d'entreprises à moyen terme, les instruments d'encadrement de l'activité économique nationale doivent s'adapter aux conditions de fonctionnement du système de planification décentralisé. Il s'agit dans ce domaine :*

- *de rendre à ces instruments une vérité économique, chacun d'entre eux ayant sa finalité propre s'exerçant dans une direction cohérente et coordonnée de l'économie*
- *de faire agir ces instruments pour que les logiques d'entreprises s'inscrivent dans le cadre de la logique du développement national*
- *d'articuler la mise en oeuvre de ces instruments, avec le plan d'entreprises à moyen terme pour garantir l'économie indispensable au renforcement de l'efficacité et de la rentabilité des entreprises*
- *d'introduire davantage de souplesse en distinguant les domaines où les décisions de l'Etat sont indispensables, décisives ou nécessaires, de ceux où le marché joue un rôle de régulation*

*La mise en oeuvre de ces objectifs implique :*

- *une coordination essentielle à chaque niveau pour garantir la liaison entre les objectifs et les moyens ainsi qu'une relative souplesse dans les relations entre l'entreprise et le centre*
- *le renforcement de la stimulation économique par le biais de l'intéressement des entreprises aux résultats et la limitation des réglementations administratives qu'il convient d'inscrire dans des perspectives à moyen terme*
- *un partage équilibré des attributions du centre et de l'entreprise dans la mise en oeuvre des instruments de régulation, partage s'appuyant sur leurs rôles respectifs*
- *l'organisation du marché et la création des conditions permettant de renforcer son rôle de régulation*

*Les principaux instruments de régulation sont liés :*

- *aux investissements centralisés ou décentralisés*
- *à la technologie - recherche-développement - innovation*
- *au financement et au crédit*
- *à la gestion du commerce extérieur*
- *aux ressources humaines*
- *aux relations de travail*
- *à la stimulation matérielle des travailleurs*
- *au système des prix et des marges*
- *à la fiscalité*

*La loi sur la planification de Janvier 1988 définit d'autres niveaux de planification :*

- *le plan national annuel à moyen terme et le plan national annuel*
- *la planification de branche*

On notera qu'il n'y a plus de plan d'entreprise à caractère annuel, dans le sens légal du terme et dans le sens de l'organisation des relations entre l'EPE et l'Etat ( bien entendu il y a des budgets ou des programmations annuelles internes à l'EPE, mais il s'agit là d'une organisation de gestion propre à l'entreprise ).

En revanche, il y a un plan national à moyen terme et un plan national annuel. En ce qui concerne la planification de branche, elle est présentée comme un moment méthodologique dans les travaux de planification proprement dite, qui vise à assurer la cohérence des plans d'entreprises d'une branche donnée, et à préparer les travaux d'arbitrage nécessaire à la branche. Mais la planification de branche n'a pas de statut institutionnel ; les travaux de branche sont réalisés par les acteurs de la branche, essentiellement les entreprises concernées, les Ministères techniques ou / et le Conseil National de Planification. Une entreprise peut participer à plusieurs travaux de branche.

**. Les nouveaux mécanismes d'intervention de l'Etat, à travers l'Administration centrale et à travers les Fonds de Participation**

Il paraît extrêmement utile d'illustrer l'arsenal riche et varié dont dispose l'Etat pour intervenir dans la vie économique en tant qu'Etat actionnaire ( à travers les Fonds de participation ) et en tant qu'Etat planificateur - régulateur et puissance publique ( à travers l'Administration Centrale et Locale ).

On s'aperçoit ainsi que l'Etat n'a rien perdu de son rôle prépondérant dans la vie économique, mais qu'il a simplement changé ses formes d'intervention, en vue d'une meilleure efficacité d'ensemble. Les nouvelles formes d'intervention de l'Etat s'exercent désormais à travers la régulation et non plus à travers l'injonction administrative et bureaucratique.

**. Contenu des plans d'entreprises / Objectifs indicateurs de gestion**

Il convient à ce titre de bien distinguer le plan d'entreprise en tant qu'instrument destiné à organiser les relations entre les entreprises et l'Etat et leur traduction pour ses propres besoins internes de gestion.

Au regard de cette distinction, les plans d'entreprises approuvés quels que soient leur forme et leur mode d'approbation, auront un contenu relativement succinct et différencié, parce que centrés sur les seuls points permettant de préciser, au regard de la mise en oeuvre de ces plans : les obligations de l'Etat envers l'entreprise et les obligations de l'entreprise envers l'Etat.

C'est dans ce esprit qu'il est proposé de privilégier les volets suivants pour les entreprises autres que bancaires

**. Axes des développements et stratégies de développement de l'entreprise en liaison avec le plan national :**  
Sous ce volet, il s'agit de :

- rappeler des stratégies nationales et de branche
- préciser les aspects de la stratégie de l'entreprise et de ses axes de développement en vue, notamment, de satisfaire les besoins ou le marché entrant dans sa sphère d'activité
- développer la nature des restructurations nécessaires ou envisagées ( scissions, regroupements d'activités, des fusions ... )
- montrer comment la cohérence est assurée entre les ambitions propres d'entreprises et les objectifs d'intérêt national

**. Participation de l'entreprise pour la réalisation de certains objectifs jugés essentiels par l'Etat**

- approfondir et développer l'activité, en liaison avec les contraintes des relations économiques
- contribuer à l'effort de reproduction et d'intégration nationale, d'acquisition, de maîtrise et de développement de la technologie, contribuer à l'effort d'innovation et de recherche-développement
- contribution au développement de la sous-traitance, de la petite et moyenne entreprise du secteur public ou privé
- contribuer aux objectifs d'emploi et de formation professionnelle etc ...

**. Relations financières avec l'actionnaire en vue de déterminer les obligations des institutions financières pour la mise en oeuvre du plan d'entreprise, pour le financement des investissements et de l'exploitation au regard de l'allocation des ressources rares notamment en matière de devises**

Sur ces bases, l'entreprise doit s'engager : d'une part, sur un certain nombre d'objectifs matérialisés par des indicateurs quantifiés de gestion ( ratios de croissance, indicateurs de performance et de productivité, ratio d'auto-financement et de rentabilité ), d'autre part, sur la mise en oeuvre de certaines mesures résultant non quantifiables dans le plan, destinées à améliorer l'efficacité de gestion de l'entreprise - en matière d'organisation, de développement de systèmes de gestion appropriés, de comptabilité de gestion, d'informatique, politique commerciale, budget de gestion ... )

Cet aspect est d'autant plus essentiel que beaucoup d'entreprises sont aujourd'hui déficitaires et que la qualité de gestion de la majorité d'entre elles est susceptible d'amélioration substantielle.

Ceci étant, il faudra veiller à assurer un juste équilibre entre les obligations et aides de l'Etat et les objectifs de gestion fixés aux entreprises en leur donnant à tous deux un caractère pluriannuel et en faisant en sorte qu'il soit le résultat d'un véritable débat organisé institutionnellement.

**Résumé du Plan à Moyen Terme de branche  
( Branche mécanique )**

<b>Filière</b>	<b>Véhicules Industriels</b>	<b>Véhicules particuliers</b>	<b>Machines-outils</b>
<b>Production actuelle</b>	4.000 par an	Néant	400 par an
<b>Demande potentielle</b>	25.000 par an	160.000	20.000 par an
<b>Taux de couverture</b>			
1987	53 %	0	4 %
1989	36 %	0	2 %
1994	72 %	25 %	6 %
<b>Stratégie de produits et de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des capacités de production</li> <li>- Spécialisation des unités par familles de produits</li> <li>- Développement de l'engineering</li> <li>- Délestages vers la sous-traitance nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la filière et intégration de composants</li> <li>- Partenariat avec les constructeurs étrangers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Machines-outils universelles</li> <li>- Machines-outils à CN</li> <li>- Outillages coupants</li> </ul>
<b>Configuration 1994</b>	8.000 VI par an totalement Intégrés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reconversion de la carrosserie en unité de production d'autobus ( 2.500 par an )</li> <li>- SEM moteurs diesel</li> <li>- SEM boîtes de vitesses</li> <li>- SEM gamme basse et moyenne</li> <li>- Unités de sous-traitance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unité de montage VP et VU</li> <li>- Unités de sous-traitance composants et pièces de rechange</li> <li>- Centres de rénovation moteurs, machines électriques et carburateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des capacités existantes</li> <li>- Projet outils-coupants</li> </ul>

<b>Filière</b>	<b>Matériels T.P.</b>	<b>Boulonnerie, coutellerie, visserie</b>			<b>Fonderie</b>
<b>Production actuelle</b>	1.000 par an				
<b>Demande potentiel</b>	2.500 par an				
<b>Taux de couverture</b>					
1987	36 %				56 %
1989	40 %	42 %	41 %	110 %	50 %
1994	122 %	62 %	59 %	97 %	53 %
<b>Stratégie de produits et de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du SAV</li> <li>- Pièces de rechange standards</li> <li>- Exportation ( Iran, Irak, URSS, Maghreb )</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le développement</li> <li>- Améliorer la qualité des produits</li> <li>- Développement de l'exportation</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte augmentation des pièces mécaniques moulées en fonte ordinaire et GS</li> <li>- Exporter une partie de la production</li> </ul>
<b>Configuration 1994</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonderie de Ain-Smara</li> <li>- Composants hydrauliques</li> <li>- Réducteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Boulonnerie-visserie : 11.000 t</li> <li>- Coutellerie : 26 millions de pièces</li> <li>- Robinetterie 1.880 t</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>El Harrach : 9.500 t</li> <li>Oran : Evolution vers les pièces mécaniques : 7.500 t</li> <li>Nouvelles fonderies : 10.000 t de fonte et 5.000 t d'acier dont 60 % de pièces mécaniques</li> </ul>

<b>Fillère</b>	<b>Cyclomoteurs</b>	<b>Matériels hydrauliques ( pompes, vannes )</b>	<b>Matériels agricoles</b>
<b>Production actuelle</b>	45.000		
<b>Demande potentielle</b>	200.000		
<b>Taux de couverture</b>			
1987	42 %		Tracteurs 79 %
1989	35 %	115 %	Moteurs 77 %
1994	34 %	217 %	Moissonneuses 35 %
<b>Stratégie de produits et de production</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation du complexe dans la fabrication de cyclomoteurs</li> <li>- Nouveaux produits</li> <li>- Améliorer la qualité</li> <li>- Importations du Maghreb au lieu de l'Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un réseau de distribution</li> <li>- Groupement d'achats pour les importations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du taux d'utilisation des production</li> <li>- Introduction de montage CKD pour élargissement de la gamme ( moto-culteurs, minitracteurs )</li> <li>- Exportation des excédents de production</li> </ul>
<b>Configuration 1994</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Redéploiement du complexe de Guïma</li> <li>Spécialisation cyclomoteurs et moteurs stationnaires</li> <li>- Création d'une unité de bicyclettes : 150.000 par an</li> <li>- Maturation de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation des petites unités de l'entreprise et du secteur privé des produits domestiques</li> <li>- Développement de nouveaux produits</li> </ul>	Projets de taille moyenne et modulaires

## 4 - Evaluation et perspectives de la DDIA

### 4.1. Evaluation de la mise en oeuvre de la première DDIA

Cette évaluation s'appuie sur celle réalisée au niveau de l'Afrique par des équipes d'experts (1)

Les experts soulignent la difficulté de l'évaluation. S'agissant de l'IIIDA, *" il s'agit d'un ensemble de buts, d'objectifs, de directives, d'informations techno-économiques et d'estimations des besoins en investissement effectuées par des experts. Les apports et les produits ne sont pas précisés spécifiquement et il n'y a pas de budget qui sous-tendent le processus. Il nous a donc fallu dégager les tendances et tenir compte d'éléments qualitatifs "*.

Le rappel du contenu de l'IDDA ( même source ) :

- a - Une proclamation de buts et d'objectifs
- b - Un ensemble de directives à l'intention des gouvernements
- c - Un ensemble de directives en matière de coopération régionale et sous-régionale
- d - Des orientations techno-économiques pour les industries motrices et les industries stratégiques
- e - Des estimations d'experts quant au volume et à l'orientation des investissements industriels requis

Cette approche globale a ses avantages et ses inconvénients. Parmi ses principaux avantages, on peut relever :

- a - La définition d'objectifs découlant du Plan d'action de Lagos, à savoir l'autosuffisance et l'autonomie et la création de moteurs internes de croissance
- b - L'élaboration d'un cadre à l'intérieur duquel chaque pays peut concevoir sa propre stratégie de développement industriel
- c - La flexibilité qui est laissée à chaque pays pour préparer son plan d'industrialisation en fonction de sa conjoncture propre

Cette approche présentait certaines faiblesses :

- a - Le programme n'avait pas d'identité
- b - Cette approche était trop diffuse et trop amorphe pour devenir un instrument opérationnel
- c - Elle était trop optimiste dans ses hypothèses quant aux possibilités pratiques d'investissements industriels importants durant la décennie
- d - Elle était trop optimiste quant aux possibilités concrètes de coopération régionale
- e - Elle manquait d'objectifs quantitatifs
- f - Elle ne mettait pas suffisamment l'accent sur l'économie des investissements et sur la disponibilité des ressources
- g - Elle n'avait pas de budget "

(1) Cf rapports ONUDI

Les pages qui suivent rappellent les principaux termes de l'expertise à mi-parcours en les comparant à la situation de l'Algérie pendant la décennie.

On constatera que des grands objectifs affichés par l'DDIA pour la première décennie ont été globalement pris en compte par l'Algérie, mais dans une optique planificatrice et centralisée, l'Etat détenant la totalité des instruments de fonctionnement et de développement industriel, notamment le monopole des importations de biens d'équipement, de matières premières et d'autres entrants tels que les outillages.

Par contre, les réformes en cours devraient voir l'application progressive des recommandations formulées quant au rôle des opérateurs autonomes, publics ou privés et la constitution d'un tissu intermédiaire logistique et financier.

## Rappel des termes du rapport

### Principaux objectifs politiques

- diversifier et intégrer la production Industrielle
- renforcer les capacités techniques
- renforcer la coopération sous-régionale
- promouvoir le commerce Intra-africain

### Problèmes et faiblesses du programme

- Difficultés d'interpréter concrètement le concept d'autosuffisance  
Volonté de réduire le degré de dépendance à l'égard des pays développés  
mais coût élevé des investissements de production
- Faiblesse de la planification Industrielle, s'agissant en particulier des  
"Intrants" : matières premières, main d'œuvre, technologie, finances
- Le manque d'intégration au sein du secteur Industriel et entre ce secteur  
et d'autres secteurs constitue une des principales préoccupations du  
programme pour la décennie

## Commentaire pour l'Algérie

Pendant une période de 20 ans la principale priorité des entreprises a été l'intégration : intégration nationale, comme politique générale de l'Etat ; intégration de l'entreprise, due notamment aux difficultés d'approvisionnement .  
Aujourd'hui encore, des projets d'intégration de composants, ou au niveau de l'infrastructure, sont à l'étude, mais l'on parle surtout d'épuration et de délestage ( se concentrer sur un métier principal, recourir à la sous-traitance ) ; de diversification - au prix quelquefois d'une stratégie Industrielle floue - et de valorisation de demi-produits. Cette orientation devrait conduire à la promotion d'un réseau de PMI, dans le cadre des groupes existants, peut-être dans celui des fonds de participation, ou par le développement du secteur privé, pour autant qu'il en ait les moyens. La promotion de projets sous-régionaux devrait se faire dans un cadre partenarial, compte-tenu de la libéralisation et de la privatisation des investissements.

Le concept d'autosuffisance dépasse le cadre Industriel et s'applique notamment aux ressources alimentaires. Au plan Industriel, il s'applique en particulier au produits et services "accessoires" : les composants standards dans la mécanique, les emballages dans l'agro-alimentaire, les outillage, la maintenance, l'ingénierie de process PME. Enfin, l'autosuffisance a ses limites par l'optimisation des termes de l'échange.

Après le plan 84-89, l'Algérie s'est délibérément orientée vers un concept de planification souple, s'intéressant aux grands équilibres.

Il s'agit moins d'un problème d'intégration ( voir plus haut ) que de l'isolement des grandes sociétés - secteurs les uns par rapport aux autres.

## Entreprises industrielles

\* Le programme n'a pas grand chose à dire des entreprises industrielles (sic). Dans un paragraphe sur les entreprises du secteur public, il propose de créer un organe de coordination, par exemple un bureau des entreprises publiques.

Il recommande en outre de promouvoir des consultations nationales, d'organiser des voyages d'étude, de créer des mécanismes nationaux permanents et de créer des associations nationales pour les entreprises d'Etat, afin d'encourager les agents de production et de distribution.

En ce qui concerne le secteur privé, le programme propose d'établir à leur intention un cadre de discussion. Il permettra au secteur privé de prendre conscience des buts et objectifs de la décennie et de recensé. les types d'assistance que le gouvernement pourrait fournir pour renforcer la production de ce secteur

Le programme propose de nombreuses mesures visant à promouvoir les petites entreprises mais

- il accorde trop d'importance à l'action gouvernementale directe
- il ne souligne pas assez le rôle des entreprises autonomes ( publiques ou privées )
- ni la nécessité d'une meilleure intégration économique au sein des frontières nationales

Cette vision centralisée de l'organisation industrielle n'a plus cours en Algérie où il importe de multiplier relations transversales et fertilisation croisée

Cette préoccupation renvoie à celle de l'animation du tissu économique et du développement d'un esprit industriel dans le pays

Le cadre de concertation et d'animation du secteur privé aurait pu être la Chambre nationale de Commerce. Celle-ci a joué un rôle administratif de distribution des autorisations de devises, sans véritable coordination et rôle de développement industriel. Des remises en cause apparaissent aujourd'hui et pourraient être l'occasion d'une réflexion de fonds sur les objectifs et la fonction des institutions intermédiaires.

Par ailleurs, les associations professionnelles, et notamment la CGEOA développent une action critique principalement orientée vers des préoccupations relative aux rapports entre l'Etat et le secteur privé.

### Recherche, ingénierie, conception et mise au point des procédés industriels et services conseils

Le programme de la Décennie accorde une grande importance au renforcement des capacités techniques et professionnelles autochtones. Les pays africains devront se doter des moyens appropriés pour absorber et adapter à une grande échelle des technologies mises au point ailleurs. On peut supposer que cette capacité de " déconstruire " les systèmes technologiques sera acquise, dans un premier temps dans le cadre de la coopération régionale. Des projets de recherche spécifique tendant à la satisfaction des besoins fondamentaux de la population africaine dans son ensemble sont proposés dans les domaines suivants : alimentation, produits forestiers, habitation à coût modéré, sources d'énergie non conventionnelles, plantes médicinales et produits chimiques de la biomasse. L'accent est également mis sur le génie génétique et sur la conception, la fabrication et la production techniques.

Le programme de la Décennie insiste sur l'opportunité de créer de nouvelles institutions. Mais les résultats attendus ne correspondent pas toujours aux capacités de ces institutions. Mais ( entre autres )

- de nombreuses institutions chargées de promouvoir le développement industriel sont bureaucratiques, lourdes et mal reliées au monde extérieur
- on ne tient pas encore assez compte du fait que le personnel est le facteur le plus important et la condition du succès des institutions offrant des services professionnels
- le large éventail d'activités de certaines institutions régionales va à l'encontre du but poursuivi. Leurs maigres ressources sont en effet réparties chichement entre les réunions, les conférences, les programmes de formation etc ...

Les résultats sont décevants au niveau des applications concrètes dans le domaine technique. Il semble en outre que ces institutions reçoivent peu de demandes

Cette nécessité a été prise en compte en Algérie mais de manière insuffisante. Des sociétés d'ingénierie relativement importantes n'ont pas dépassé le stade de la maîtrise d'oeuvre de travaux de bâtiment et de génie civil ; d'autres tournent à vide dans un isolement fatal. La priorité doit être donnée, et elles en ont conscience, à l'assimilation de technologies de process et jouer un rôle d'accompagnement complet de projets industriels.

Le système institutionnel d'accompagnement de l'industrie est à mettre en place en Algérie. Il devra inclure le rôle de l'Etat, dont l'effet incitateur devrait s'exercer à travers le Ministère de l'industrie et / ou des agences spécialisées dans des domaines tels que la productivité, la qualité, la promotion des exportations et, avant tout la formation. Il devra aussi intégrer les apports structurels et intellectuels des grands groupes nationaux, des organisations professionnelles, des partenaires étrangers.

C'est une des priorités de la décennie 1990-2000

### Coopération sous-régionale et commerce intra-africain

Conformément au Plan d'action de Lagos, le programme de la Décennie propose le cadre suivant pour les programmes aux niveaux sous-régional et régional : création de structures sous-régionales et renforcement des structures existantes ( communautés économiques ) ; identification des branches prioritaires et des structures intersectorielles indispensables ; préparation de plans directeurs industriels sous-sectoriels ; sélection d'industries pour assurer l'intégration de toute l'économie en créant des interrelations effectives entre l'industrie d'une part et l'agriculture, les transports, les ressources naturelles et l'énergie d'autre part ; coordination des stratégies, plans et politiques de développement industriel entre les pays concernés ; mobilisation de ressources financières pour des projets sous-régionaux ; projets de formation industrielle communs ; mise au point, adaptation et transfert de techniques industrielles ; diffusion de l'information industrielle application de mesures visant à promouvoir le commerce intra-africain ; promotion de la coopération régionale dans les secteurs de haute priorité ( par le biais des institutions régionales ) ; appui aux arrangements africains de consultation.

Même avant qu'il ne se soit rendu en mission en Afrique, il était clair pour le groupe d'évaluation que les éléments de la coopération économique énoncés dans le programme de la Décennie avaient peu de chances d'être tous mis en place en l'espace de 10 ans.

S'agissant de l'Algérie par rapport au continent africain, et plus particulièrement par rapport au Maghreb, les cadres de coopération industrielle sont peu nombreux même si l'on peut citer :

- des projets conjoints : complexe algéro-tunisien de moteurs STAKO, usine algéro-tunisienne de ciment blanc SOTACIB, projet algéro-tunisien pour la construction de machines textiles, projet algéro-libyen pour la construction de 4 x 4 ... ( liste non exhaustive )
- des cadres de réflexion sectorielle comme le groupe des opérateurs maghrébins des composants automobiles. Ces groupes de réflexion sur des stratégies sectorielles communautaires devraient être encouragés.

### Faits nouveaux survenus au cours des années 1980 et leurs effets sur l'IDDA

La partie la plus importante de la résolution sur le programme d'action des Nations Unies est peut être celle qui traite longuement des réformes économiques lancées par les gouvernements des pays africains pour promouvoir le redressement, réformes portant notamment sur les aspects suivants : amélioration des systèmes, institutions et pratiques en matière de gestion publique, amélioration des résultats des entreprises publiques, réformes des services publics pour en faire des services mieux orientés vers le développement ; mobilisation de l'épargne intérieure ; amélioration de la gestion financière, y compris la dette et l'aide au développement ; contrôle des dépenses publiques afin de promouvoir l'utilisation efficace des ressources ; réduction du gaspillage et meilleures répartitions des ressources ; encouragements dispensés au secteur privé ; mesures d'ajustement des taux de change ; réduction des salaires et gel des emplois dans le secteur public ; élaboration de politiques démographiques ; mesures propres à encourager une plus grande participation de la population au développement ; et participation des femmes au développement. Ces réformes ont des effets directs ou indirects sur le programme de l'IDDA.

### Programmes d'ajustement structurel

L'approche du développement adoptée par la Banque mondiale et les stratégies qu'elle préconise dans le cadre des programmes d'ajustement structurel sont manifestement différentes de celles proposées dans le Plan d'action de Lagos et par la suite dans le programme de l'IDDA. Les programmes adoptés par la plupart des pays africains ne sont pas fondés sur le laisser-faire ou le libre jeu des forces du marché. Ils proposent de réaliser l'autonomie et l'autosuffisance par une action énergétiquement de l'Etat, une planification nationale organisée et consciente, des allocations de ressources conseillées par l'Etat et l'utilisation du secteur public comme instrument de développement.

Ce paragraphe du rapport des experts s'applique particulièrement bien au cas de l'Algérie, engagée depuis deux ans dans un important programme de réformes économiques dont les principales incidences industrielles sont :

- la loi sur la monnaie et le crédit, complétée par la perspective de convertibilité du dinar, et leurs conséquences sur une meilleure fluidité des approvisionnements et des investissements
- la création du régime des concessions, et plus généralement l'assouplissement des règles et conditions du commerce extérieur
- la mise en place des Fonds de participation et des EPE, prémises d'une organisation financière et managériale de l'économie industrielle
- l'ouverture au partenariat étranger, technologique, industriel, financier, notamment par la création des sociétés mixtes

Les réformes rappelées ci-dessus et le climat général de libéralisation vont dans le sens souhaité.

Politiques et pratiques des pays africains en matière de développement industriel dans le contexte de l'IDDA

On est amené à poser les questions suivantes :

- a - Est-on suffisamment conscient de l'IDDA en Afrique et l'IDDA est-elle explicitement prise en considération lors de la mise au point des stratégies nationales de développement ?
- b - Les objectifs fondamentaux de l'IDDA - autonomie, autosuffisance, moindre dépendance des forces extérieures, promotion des moteurs internes de la croissance - Ont-ils été adoptés comme éléments de base de la planification nationale ?
- c - Les pays ont-ils reconnu que la planification du développement national est importante et que l'industrialisation et la mise au point d'une stratégie de développement industriel autonomes ont des aspects majeurs du développement auxquels il faut attribuer un rang de priorité élevé dans le cadre de la planification ?

L'Algérie disposait, pendant le décennie, d'un dispositif de planification très organisé dans lequel l'IDDA semble avoir eu peu d'impacts

Il n'en demeure pas moins que les objectifs fondamentaux de l'IDDA ont été pris en compte : autonomie par intégration des entreprises publiques, création et travaux en cours de l'I. E.S.G. La croissance interne a été assurée, jusqu'en 1987, par l'accumulation d'investissement industriels financés par les revenus de l'exportation des hydrocarbures.

Dans ce contexte, la priorité accordée à une stratégie de développement industriel autonome est évidente. On en perçoit aujourd'hui les limites et la nécessité d'une interpénétration des économies.

d - Les pays ont-ils adopté et appliqué l'ensemble des recommandations liées entre elles formulées dans les documents relatifs à l'IDDA qui les concernent expressément et qui couvrent les aspects suivants :

- la création de centres de liaison et de comités de coordination
- la mise au point d'un portefeuille d'investissements dans des projets fondamentaux identifiés
- attention à accorder à l'infrastructure physique, aux mécanismes institutionnels et aux considérations touchant l'environnement
- action concernant la science et la technologie ainsi que la main d'oeuvre industrielle et technique

- plan de développement dans le domaine de l'énergie
- évaluation détaillée des besoins financiers pour l'exécution du programme de l'IDDA et des projets d'investissement correspondants et mobilisation des ressources à cette fin
- Efforts particuliers à faire pour mettre en valeur les facteurs de production locaux et les utiliser dans les industries locales
- Participation active aux efforts de coopération aux niveaux régional et sous-régional
- Promotion des capacités de direction des entreprises industrielles

Trois principaux axes vont dans le sens de ces recommandations :

- les institutions ou projets tendant à améliorer de manière technique et transversale le fonctionnement des industries : l'Institut national de la Maintenance ( l'INMA ), la Bourse de Sous-Traitance. S'agissant d'évènements récents, les effets sont peu perceptibles.
- La création ou le développement de capacités d'enseignement de haut niveau dans différents domaines : management (ISGP), les Instituts techniques de Boumerdes mais des inquiétudes apparaissent actuellement sur la qualité de la formation première
- la création des fonds de participation comme base d'une organisation financière de l'industrie.

Mais beaucoup reste à faire : constitution du tissu intermédiaire d'appui à l'industrie, mobilisation de l'épargne et création d'un marché boursier, amélioration de l'infrastructure, pollution.

Parmi les points les plus importants relatifs à l'industrie :

On pourrait donc penser que l'industrie bénéficie d'un rang de priorité élevé dans la planification des pays africains. Dans la pratique, nous avons constaté que ce rang de priorité variait selon les circonstances et les ressources de chaque pays. En outre, le déclin économique des années 80, les programmes de redressement et l'accent mis sur le court terme dans le programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique ont, dans une certaine mesure, influé sur le rang de priorité attribué au développement industriel à l'échelle nationale.

#### Plan de développement national

Presque tous les pays africains ont accepté et appliquent un principe essentiel formulé dans le Plan d'action de Lagos et le Programme de l'IDDA, à savoir que le développement industriel de l'Afrique ne peut résulter que des efforts conscients faits par chaque pays. Ceci supposerait que l'Etat intervienne de manière notable dans l'organisation de l'économie en formulant des objectifs, en définissant les priorités, en mobilisant les ressources et en les orientant de manière adéquate, en renforçant les infrastructures, en créant les organisations fonctionnelles nécessaires, et en mettant au point des politiques visant à créer un climat propice aux investissements et au développement de l'esprit d'entreprise. Il ressort de tout ceci qu'il faut considérablement améliorer la planification du développement national.

Le développement industriel a été et reste la priorité de l'Algérie, avec des orientations qui privilégient :

- le rôle des opérateurs autonomes, publics ou privés, dont la finalité macro-économique est de créer des emplois et des devises, dans le processus traditionnel d'intégration
- une action de l'Etat, qui devrait se concrétiser par la mise en oeuvre du Plan 1992-97, et faire porter l'accent sur les synergies à déployer entre l'industriel et d'autres secteurs de l'économie :
  - . L'énergie et les ressources minières - valorisation des matières premières
  - . Les ressources alimentaires. Gestions des ressources en eau-irrigation mécatronique intermédiaire
  - . La santé : appropriation des industries médicales et pharmaceutiques
  - . Les transports

La période 70-90 a été marquée par le " tout-Etat " : planification détaillée et autoritaire du développement industriel par le moyen des sociétés nationale, déconcentrées au début des années 80. La nouvelle décennie devrait être caractérisé par " moins d'Etat " et une planification souple s'exerçant par les incitations financières et fiscales en direction des opérateurs.

Il semble donc qu'un consensus se dégage selon lequel les investissements devraient viser les industries créatrices d'emplois ou dont les produits sont susceptibles de rapporter des devises. Ils pourraient aussi viser les industries qui permettent d'économiser les devises grâce à la substitution de productions locales aux importations ( à condition que ce soit des industries à forte valeur ajoutée, employant des intrants locaux et qu'il n'en résulte pas une aggravation de la dépendance ) ; les industriels qui appuient l'agriculture en lui fournissant des intrants ou en traitant ses produits ; ou les industries situées dans des zones sous-développées, ce qui permettrait d'y stimuler la croissance.

### Financement des investissements

Aucun des pays étudiés n'a entrepris à titre d'opération distincte " une étude détaillée des besoins financiers " et adopté des stratégies appropriées pour la " mobilisation des ressources financières nationales et extérieures, afin de mettre en oeuvre le Programme de la Décennie et en particulier les projets d'investissement " identifiés, ainsi qu'on le recommandait dans ledit Programme.

### Entreprises

C'est pour cette raison que l'essentiel des investissements industriels réalisés au cours des deux dernières décennies ont visé le secteur public, ce qui a donné naissance en Afrique à un important secteur industriel public dont les résultats n'ont malheureusement pas atteint le niveau escompté. La privatisation prescrite par la Banque mondiale n'a guère de réalité en Afrique où il n'y a pas d'important secteur privé national.

Le principal objectif de la consolidation des PMTE ( Plans à Moyen Terme d'Entreprise, puis de branche ) est une évaluation globale des besoins financiers.

On ne peut qu'adhérer à ce jugement en ce qui concerne l'Algérie au cours la décennie 80-90, qui aurait dû être celle de la consolidation et des fruits des grands investissements de la décennie précédente. On a vu au contraire, surtout depuis 1986-87, s'amorcer une courbe décroissante dans plusieurs secteurs ( sidérurgie, véhicules industriels )

### Modernisation des industries existantes

Le programme de l'IDDA ne traite pas expressément du problème de la modernisation industrielle, mais nous avons noté dans la plupart des pays des signes affligeants : faible productivité, faible utilisation des capacités, ratios entrées - sorties et coefficients de consommation inadéquats dans les industries existantes, dans les secteurs tant privé que public. Il est clair - et les pays eux-même le reconnaissent - qu'avant de tenter d'autres opérations d'industrialisation à grande échelle, la priorité absolue doit être de réorganiser, moderniser et revitaliser les industries existantes. Un volet essentiel de la deuxième IDDA devrait être notamment la réduction des goulets d'étranglement, le remplacement du matériel désuet, l'instauration de systèmes de maintenance préventive et la fabrication locale de pièces de rechange.

L'amélioration des résultats des entreprises tant publiques que privées, la production locale de pièces de rechange et de demi-produits industriels, formation d'une main d'oeuvre qualifiée et semi-qualifiée, l'instauration généralisée de la maintenance préventive dans les entreprises industrielles sont toutes des mesures qui contribueraient à atténuer les graves difficultés rencontrées dans de nombreux pays africains pour réorganiser lesdites entreprises.

La modernisation industrielle a été peu prise en compte au cours d'une période qui suivait celle d'intéressements-investissements. Certains programmes de modernisation ont été réalisés dans les industries les plus anciennes ( par exemple la sidérurgie ), mais c'est aujourd'hui que se pose le problème de la modernisation tant des produits ( tracteur, véhicules industriels ), que des unités de production ( agro-alimentaire ).

## **Extrait du rapport ONUDI - Réf. CAMI 9/17 - 1989**

On trouvera ci-après des exemples des activités d'appui à la décennie que le secrétariat a entreprise en 1988. Ces exemples ne se limitent pas nécessairement aux activités intéressant l'IDDA qui sont financées au moyen du crédit spécial ouvert à cet effet, mais comprennent aussi des activités relevant du programme d'action ou du Mémorandum africain sur le développement industriel de l'Afrique.

Dans l'industrie métallurgique, l'assistance technique dispensée par l'ONUDI est restée axée sur le développement de l'industrie de la fonderie, la modernisation des usines métallurgiques, ainsi que sur la valorisation des ressources humaines dans de très nombreux pays, en égard en particulier à la filière sidérurgie.

En Algérie, l'ONUDI a continué à apporter son assistance à l'usine pilote SIDER. Le projet considéré a pour objet principal l'introduction d'un système automatisé de maintenance et de fabrication et la création de moyen de formation à la mise au point, à la maintenance et à la production de systèmes informatiques.

Dans le sous-secteur des industries mécaniques, l'assistance fournie par l'ONUDI a été axée sur la réparation et l'entretien des équipements industriels, la fabrication des pièces de rechange et de pièces détachées, la conception et la fabrication assistées par ordinateurs. L'assistance avait également pour objet l'amélioration des services d'entretien et de réparation des tracteurs agricoles et autres matériels mobiles lourds. En Algérie, l'ONUDI a aidé l'INMA et l'ENORI à créer des services nationaux de réparation et d'entretien des équipements industriels et à définir des méthodes de gestion et d'organisation adaptées aux entreprises algériennes.

Dans le sous-secteur des industries chimiques, la filière de la santé a conservé un rang de priorité élevé. En Algérie, l'ONUDI a aidé à créer une installation pilote et de démonstration de la production de liquides intraveineux.

#### 4.2. Objectifs, politiques et stratégies pour la seconde DDIA

Une réflexion d'ordre général concerne les choix fondamentaux du développement industriel. Même si l'Etat et le système de planification seront moins présents au cours de la nouvelle décennie, des idées directrices doivent guider les politiques d'incitation et d'accompagnement. Trois notions s'imposent à cette réflexion :

- la valorisation des ressources existantes

Il s'agit des ressources naturelles : produits de carrière, mines, métaux ferreux et non ferreux, énergie fossile et solaire, des ressources agricoles : valorisation des produits agricoles, meilleur ajustement de l'offre et de la demande par des moyens de conservation : chaîne du froid, conserverie, lyophilisation, des ressources manufacturées : demi-produits des industriels métallurgiques, transformation des produits chimiques et parachimiques de base, demi-produits du textile.

- l'intégration et l'autosuffisance

Elles ne peuvent être des objectifs absolus et s'analysent par secteur.

En premier lieu, l'autosuffisance de produits manufacturés est dépendante des produits en amont. On peut néanmoins concevoir une autosuffisance, voire l'exportation pour des produits fabriqués à partir d'intrants importés. Ce peut être le cas de produits intégrant par exemple une forte consommation de main d'oeuvre, ou d'énergie. Ensuite, l'intégration ne peut être que relative.

Chaque opération d'un processus industriel est définie par un seuil critique. Intégrer cette opération en deçà du seuil résulte d'un calcul économique à faire au coup par coup.

- Division internationale du travail et commerce extérieur

On ne peut recommander une politique d'autarcie.

On sait qu'actuellement la plupart des produits de niveau non banal manufacturés dans les pays industriels correspondent à un marché de PNB de l'ordre de 150 à 200 milliards de dollars (1), soit trois fois le PNB de l'Algérie. Il y a donc des choix à faire, des spécialisations par filières ou par technologies pour positionner l'industrie nationale dans un espace international d'échanges à trois dimensions : la Méditerranée, le Monde arabe, l'Afrique.

La question posée est celle d'une stratégie pour la DDIA et non celle d'une stratégie pour l'Algérie. Cependant, quelques tendances illustrant cette dernière doivent être rappelés, voire recommandées, pour ensuite développer les principales idées concernant la DDIA.

(1) Il s'agit du PNB total de la zone économique correspondant au marché du produit. Ce sera 1.000 Milliards en l'an 2.000 pour un produit comme l'automobile ( 4 constructeurs en Europe pour un PNB de 4.000 USD )

Principaux secteurs	Situation en Algérie	Avantages	Inconvénients	Perspectives
Mines et carrières	Ressources naturelles et énergie disponibles.	Exploitation d'une valeur ajoutée dormante	Importance des investissements en équipements et en technologies par rapport aux emplois créés	Réhabilitation
SiJérurgie	Marché loin de la saturation Certaines technologies maîtrisées	Exportations possibles sous réserve de sortir des des technologies banales ( rond à béton )		Consolidation Extension ( méthux non ferreux, pétrochimie )
Métallurgie des non-ferreux	Stratégie d'indépendance nationale			
Autres industriels lourdes ( verre, papier ), chimie				
Demi-produits et infrastructure technologique ( forge, fonderie, traitement des métaux, outillages et moules )	Secteur inexistant à l'exception d'unités intégrés	Base du développement de l'industrie des métaux	Importance des investissements	A développer en priorité
Biens d'équipements industriels	Assez développé	Rôle pédagogique de la construction d'équipements Seuils critiques relativement faibles	Difficultés d'intégrer la conception  Intégration de la production limitée seuil critique élevé des composants standards ( roulements, etc ... )	Développement de l'ingénierie et des biens d'équipement de processus continus
Biens d'équipements des ménages	Peu développé		Préférence pour le produit importé ou dépendance d'une conception ou d'un marché étranger. Seuils critiques très élevés	Non prioritaire
Composants mécaniques, électriques, électroniques	Inexistant	Intégration des biens d'équipements industriels	Seuils critiques élevés	Développement des composants à seuil critique faible ou moyen
Biens de consommation ( agro-alimentaire, textile, plastiques, emballages, pièces de rechanges pour les biens d'équipements des ménages )	Insuffisamment développé et intégré	Technologies relativement simples. Investissements modérés Marché local porteur Exportations possibles ( agro-alimentaire, textile )	Marges déclinantes au cours de la décennie	A promouvoir dans la PMI
Matériaux de construction				

Le chapitre suivant décrit les projets envisagés ou proposés. A cet égard, il faut bien préciser les points suivants :

**. Projets industriels sectoriels**

Au delà des idées générales qui viennent d'être exposées, il n'est pas de la compétence d'un travail, fût-il sérieux, de quinze journées de terrain, de définir la stratégie de tous les secteurs de l'industrie algérienne, et d'en déduire les projets à entreprendre, de les décrire, voire de les quantifier. Nous partons d'une réflexion et d'études existantes, matérialisées d'une part par les PMTE ( plans à moyen terme d'entreprise ), les plans de branches et les documents de planification dont nous avons pu disposer, d'autre part par le résultat des entretiens conduits avec les opérateurs économiques. Il est ainsi permis d'établir une liste de projets, dont les idées sont validées par les opérateurs, et qui nous paraissent, dans l'ensemble fondés. Quant au cadre de la DDIA, nous recommandons un certains nombre d'actions d'appui à certains de ces projets.

**. Actions transversales**

Les actions transversales ont pour but de dynamiser et d'améliorer la qualité du tissu industriel, notamment celui des petites et moyennes entreprises ; elle sont relatives à des thèmes de développement ou à des interfaces industrie - autres secteurs



**Industries agro-alimentaires**

Céréales  
Conserverie fruits et légumes  
Lait et crèmerie  
Pêche industrielle et conserverie  
Corps gras

Réhabilitation et extension des unités

**Textiles et cuirs  
produits**

( propositions de projets maghrébins dans  
le domaine des textiles et des cuirs,  
élaborées dans le cadre de l'Union  
Maghrébine des Textiles et Cuirs )

Développement de la culture du coton - Valorisation des sous-

pour l'alimentation du bétail

Production de fibres acryliques

Production de polyester ( 100.000 t )

Développement de la formation technique dans l'Institut Maghrébin  
du Textile et du Cuir

Centre Maghrébin d'études et de Promotion des textiles et du cuir

#### 4.4. Programme d'appui

Les objectifs de la DDIA pourraient s'exprimer selon quatre thèmes :

- . L'enrichissement de la réflexion sur les stratégies industrielles
- . L'insertion dans un espace international
- . La promotion de la compétence entrepreneur
- . Le développement des fonctions transversales

##### 1 - L'enrichissement de la réflexion sur les stratégies industrielles

L'abandon d'un système de planification rigide et quantitative ne signifie pas l'absence d'une réflexion stratégique sur les secteurs à promouvoir et les voies et moyens de cette promotion. C'est le rôle du Ministère de l'Industrie, des grandes sociétés, des banques, des Chambres de Commerce, d'inspirer des lignes directrices à partir d'une réflexion de fonds. C'est également une partie de la tâche assignée. L'Institut National de stratégie globale, dont le manque de moyens d'information et de contacts est évident. Notre première proposition vise à alimenter les opérateurs économiques algériens en études, information, documentation sur les principales stratégies sectorielles, par les moyens suivants :

- 1a - Acquisition d'études auprès d'organismes spécialisés. Il n'est pas nécessaire de procéder à l'exécution d'études nouvelles mais d'accéder à des études existantes ou en souscription
- 1b - Constitution d'un fonds documentaire, notamment à partir des informations déjà existantes à l'ONUDI
- 1c - Mise en place d'une fonction de veille économique : abonnement à des revues, enquêtes par système de réseaux, traitement de l'information
- 1d - Circulation de l'information : lettre confidentielle, séminaires
- 1e - Mission d'étude des " interfaces " industriel - santé, agriculture - hydraulique dans des pays tels que l'Inde ou le Brésil

## **2 - L'insertion dans un espace international**

**Nous pensons plus particulièrement à la promotion du partenariat.**

- 2a - Banque de données de l'offre internationale de partenariat**
- 2b - Missions sectorielles au bénéfice des opérateurs algériens**  
**Ces missions seraient organisées par filières, permettant de comprendre les mécanismes de filières et d'identifier les partenaires clefs : industriels, centres techniques, services**
- 2c - Organisation de rencontres ( préparées ) entre partenaires à l'occasion de salons spécialisés. Cette proposition vaut dans le sens Nord - Sud et dans le sens Sud - Sud**
- 2d - Etude systématique des possibilités ou opportunités de coopération industrielle intra-maghrébine**

## **3 - La promotion de la compétence entrepreneuriale**

**Il s'agit de favoriser la multiplication d'entrepreneurs compétents :**

- par le développement de l'esprit d'entreprise et de la compétence d'entrepreneur**
  - 3.1. Le moyen serait la création d'un centre de formation - sensibilisation au métier d'entrepreneur. Des exemples existent en Europe notamment en Suisse et en France**
- par les encouragements à la création d'entreprises**
  - 3.2. Création d'un guichet unique pour la création d'entreprises**  
**Un exemple proche existe à Tunis**
  - 3.3. Rédaction d'un projet de mesures réglementaires et fiscales propres à encourager le développement des entreprises, notamment offshore**

#### 4 - Le développement de fonctions transversales

Il s'agit d'outils propres à permettre un meilleur fonctionnement de l'appareil industriel dans son ensemble. Ces outils sont d'ordre technologique, organisationnel, financier. Le projet de bourse de sous-traitance est celui dans ce sens d'un bureau d'études d'outillages sont d'heureuses initiatives.

- 4.1. La création d'un centre technique des industries mécaniques, chargé de missions de documentation, information, contrôle, études appliquées
- 4.2. L'organisation d'actions relatives à la qualité
- 4.3. La mobilisation de moyens sur les problèmes de réhabilitation
- 4.4. La mobilisation de moyens sur les problèmes d'ingénierie
- 4.5. La conception d'un système de maintenance préventive
- 4.6. La conception d'un système de production des pièces de rechange pour les biens d'équipement
- 4.7. L'encouragement du rôle des conseils
- 4.8. L'étude et la création d'un crédit-bail

soient 20 propositions.

#### 5 - Projets d'interface

Un développement concret des idées exposées peut être donné par la réalisation d'études de faisabilité et constitution de dossiers prêts à l'emploi par des entreprises, de préférence avec des partenaires étrangers. Rappelons les secteurs sélectionnés :

- . Alimentation du bétail
- . Aviculture et conditionnement de la viande de volailles
- . Valorisation de l'alpha
- . Plantes aromatiques et pharmaceutiques
- . Matériels agricoles appropriés
- . Développement des fabrications dans la mécanique appliquée à l'hydraulique
- . Matériel d'irrigation
- . Maintenance des ouvrages hydrauliques
- . Médicaments simples
- . Conditionnement des médicaments
- . Consommables
- . paramédical

soient 12 secteurs d'application.

Point 4 de l'ordre du jour "Elaboration du programme sous-régional pour la deuxième DDIA et modalités concernant sa formulation et sa mise en oeuvre"

Dans le cadre de l'examen de l'ordre du jour, la Réunion était censée formuler des propositions tracant les orientations concernant les aspects principaux d'un programme sous-régional pour la deuxième Décennie du Développement Industriel pour l'Afrique du Nord.

Au terme d'un long débat sur la base du document intitulé "Cadre et principes directeurs d'une action aux niveaux national et sous-régional en vue de l'établissement du programme pour la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (1991-2000)" (PPD.161, 19 avril 1990, ONUDI, Vienne), la Réunion a recommandé à l'unanimité les propositions ci-après.

1. Les objectifs de la deuxième Décennie

La Réunion a réaffirmé les principes de base de la première Décennie conformément aux recommandations du Plan de Lagos en vue des objectifs d'autosuffisance et d'autonomie collective.

Les principaux objectifs de la deuxième DDIA se présentent comme suit:

- Utiliser l'industrialisation comme moyen de parvenir à l'autonomie et l'autosuffisance;
- Réduire la dépendance traditionnelle à l'égard de forces et de facteurs extérieurs au continent;
- Renforcer les moteurs de croissance internes;
- Promouvoir et augmenter l'utilisation des facteurs de production locaux;
- Favoriser l'implantation en Afrique d'industries motrices et stratégiques;
- Développer, sur le plan humain comme sur celui des institutions et de l'infrastructure, les capacités nationales indispensables dans les domaines suivants: conception et exécution des projets, capacité de négociation, mobilisation des ressources financières, services d'appui, esprit d'entreprise et gestion des affaires;
- Promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en tant que moyen pratique pour élargir les marchés, mettre en place des projets multinationaux jouant un rôle moteur et renforcer l'interdépendance de l'infrastructure matérielle et humaine.

2. Priorités de la coopération industrielle sous-régionale

A l'issue d'une évaluation critique du programme révisé intégré de promotion industrielle pour la Sous-région d'Afrique du Nord, Doc PPD.174 (Spec.), 6 septembre 1990, et à la lumière des objectifs énoncés au point 1 ci-dessus, la Réunion a recommandé les priorités suivantes.

## 2.1 Industries motrices et stratégiques

- Industries métallurgiques (sidérurgique notamment)
- Industries mécaniques (constructions mécaniques et métalliques)
- Industries électroniques
- Industrie informatique (équipements et logiciels)
- Industrie chimique (en particulier l'industrie pharmaceutique)
- Industrie agro-alimentaire et industries connexes

## 2.2 Industries de pointe

- Industries liées aux énergies nouvelles
- Biologie, génie génétique

## 2.3 Domaines d'appui

- Mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation
- Développement des centres d'excellence en vue de l'amélioration de la productivité industrielle
- Développement des capacités d'études, de consulting et d'engineering industriel (en particulier les capacités de conception et de fabrication de biens d'équipement)
- Etablissement d'un réseau sous-régional de banques de données industrielles et technologiques

## 2.4 Maintenance industrielle

- Développement et renforcement des capacités existantes

## 2.5 Mobilisation des ressources financières (promotion des investissements, forums spécialisés, séminaires techniques)

## 2.6 Recherche et contrôle qualité

cf. listes révisées des projets Doc. PPD.174 (spéc.), 6 septembre 1990

## 3. Critères à appliquer pour le choix des projets industriels et sous-régionaux moteurs

Aux fins des priorités arrêtées au point 2, la Réunion a adopté pour le choix des projets industriels, multinationaux et sous-régionaux moteurs, les deux séries de critères.

- Critères fondamentaux:

Le projet:

- a) Fournit des apports pour les secteurs prioritaires énoncés dans le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos: alimentation, transports et communications, énergie;
- b) Peut être effectivement intégré à d'autres activités et infrastructures industrielles et économiques dans la sous-région;
- c) Implique l'utilisation et la mise en valeur, dans toute la mesure du possible, des ressources naturelles de l'Afrique (matières premières et énergie) de manière à bénéficier premièrement à la sous-région, deuxièmement à d'autres pays africains et troisièmement à des pays non africains;
- d) Crée des biens intermédiaires nécessaires aux industries existantes ou prévues, ou des produits mécaniques, notamment ceux liés aux industries alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'extraction minière;
- e) Permet, au premier chef, de satisfaire directement ou indirectement, les besoins essentiels des peuples de la sous-région et, le cas échéant, d'autres pays africains;
- f) Implique (i) des économies d'échelle, (ii) une technologie complexe ou perfectionnée, (iii) des investissements importants, et (iv) un (des) marché(s) au(x) quel(s) les pays de la sous-région, pris individuellement, ne pourraient avoir accès;
- g) Favorise la coopération, en particulier entre les pays africains, en ce qui concerne les accords à long terme relatifs à l'offre et l'acquisition de matières premières, de produits intermédiaires et de produits finis; la sous-traitance; les échanges; la participation au capital social etc;
- h) Aide à réduire la forte dépendance de la région à l'égard de facteurs de production extérieurs.

2. Critères supplémentairesLe projet:

- a) Offre effectivement ou pourrait offrir des avantages relatifs sur des projets analogues dans d'autres groupes de pays (africains et non africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure requises;
- b) Complète un (des) projet(s) connexe(s) ou une (des) unité(s) de production existante(s) dans la sous-région;
- c) Permet l'acquisition de devises en créant une capacité d'exportation et s'accompagne de la mise en valeur des matières premières;
- d) permet la rénovation et la rationalisation d'une ou de plusieurs unités de production existantes;
- e) Remplace, chaque fois que cela est possible dans la pratique, des matières synthétiques par des matières naturelles, notamment renouvelables.

#### 4. Approches méthodologiques

Afin d'assurer le maximum de cohérence et d'efficacité pour l'élaboration et la mise en oeuvre du programme sous-régional, la Réunion a recommandé l'application des approches méthodologiques suivantes développées par l'ONUDI:

- Approche "micro/macro" intégrée pour la réhabilitation des entreprises existantes
- Approche programmatique
- Promotion des investissements industriels
- Gestion stratégique du développement industriel
- Fonds de démarrage (fonds d'affectation spéciale)

Cf: Détails des approches dans les annexes I à V du doc. PPD 161/ONUDI Vienne "Cadre et principes directeurs d'une action aux niveaux national et sous-régional en vue de l'établissement du programme pour la deuxième Décennie du Développement Industriel de l'Afrique (1991-2000)".

#### 5. Modalités de suivi du programme

Conformément au calendrier établi par la 9<sup>ème</sup> C.M.A.I. (Résolution 2 (IX) et à la décision 2 (IX) relative au programme de promotion de la coopération industrielle sous-régionale, la Réunion a invité tous les Etats membres ainsi que les institutions sous-régionales concernées (MULPOC, UMA, CEIM) à coopérer étroitement avec les Secrétariats de l'ONUDI, de la CEA et de l'OUA pour assurer l'élaboration du programme sous-régional (Afrique du Nord) aussi bien que des programmes nationaux dans les délais prescrits afin de faciliter l'établissement de l'avant-projet du programme.

A cet égard, la Réunion a décidé de recommander à l'approbation des Ministres de l'Industrie des sept pays de la sous-région, la désignation de 3 pays membres de son Bureau, à savoir la Tunisie, l'Egypte et l'Algérie, pour représenter la sous-région au sein du groupe de travail d'experts gouvernementaux chargés de l'élaboration du programme de la deuxième DDIA, conformément à la Résolution 2 (IX) de la 9<sup>ème</sup> Conférence des Ministres Africains de l'Industrie, tenue du 29 au 31 mai 1989 à Harare (Zimbabwe).

Afin d'accélérer la finalisation de la constitution du groupe ci-dessus, la Réunion a décidé de recommander aux Ministres chargés de l'Industrie de Tunisie et d'Egypte de procéder chacun en ce qui le concerne à la désignation de son expert et d'en informer l'ONUDI, le Président de la neuvième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'industrie et le Ministre algérien des Mines et de l'Industrie en sa qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président de cette Conférence.

Il a été précisé que les frais de participation aux 2 réunions prévues dans le calendrier mentionné ci-dessus de chacun de ses experts seront pris en charge par la CEA.